

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 mars 2023

### PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 55

De l'ouverture à la question 4	Question 5	De la question 6 à la 9	De la question 10 à la 27	Question 28	De la question 29 à la 41	Question 42	De la question 43 à la 45
Présents : 43	43	43	42	42	42	42	42
Absents : 2	3	2	3	4	3	4	3
Pouvoirs : 10	9	10	10	9	10	9	10

L'an 2023, le 29 mars à 19h05 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 20 mars 2023.

Sont présents : Madame BENSAID, Madame BERTIN, Monsieur STERN, Monsieur BESSAC, Madame DEHAY, Monsieur DELAUNAY, Madame YONIS, Monsieur DI GALLO, Monsieur GALERA, Madame GLEMAS, Monsieur GUEGUEN, Madame HEDHUIN, Monsieur ABDOULBAKI, Monsieur VIGNERON, Madame HRISTACHE, Madame LANA, Monsieur METTEY, Monsieur PERREAU, Monsieur LAMARCHE, Madame POULARD, Madame TERNISIEN, Madame MENOUDJ, Monsieur BEDREDDINE, Madame CREACHCADEC, Monsieur BELTRAN, Madame ATTIA, Madame LORCA, Monsieur MOLOSSI, Madame ALPHONSE, Monsieur LE CHEQUER, Madame BONNEAU, Madame LELEU, Madame GUERIN, Monsieur SERNE, Monsieur LEGHMIZI, Monsieur CHARLES, Monsieur CHESNEAUX, Monsieur CONSALVI, Madame DEFINEL, Madame DOUCOURE, Madame PREVIATO, Monsieur REBELLE, Monsieur REZIG.

Procurations : Madame Anne-Marie HEUGAS à Madame Mireille ALPHONSE, Madame Djeneba KEITA à Monsieur Patrice BESSAC, Madame Haby KA à Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Madame Méline LE GOURRIEREC à Madame Anne TERNISIEN, Monsieur Olivier MADAULE à Madame Dominique GLEMAS, Monsieur Tobias MOLOSSI à Monsieur Luc DI GALLO, Madame Sidonie PEYRAMAURE à Madame Nathalie LANA, Madame Catherine SERRES à Madame Nathalie LELEU, Monsieur Amin MBARKI à Madame Michelle BONNEAU, Monsieur Yann LEROY à Madame Dominique ATTIA.

Absents : Madame Murielle MAZE, Monsieur Julien GUILLOT, Madame Djeneba KEITA (pour les délibérations n°5, n°28 et n°42), Monsieur Bruno REBELLE (à compter de la délibération n°10).

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, Anne TERNISIEN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 19h05.



## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2023

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant du procès verbal de la séance du 8 février 2023 y a-t-il des observations ? Oui Madame Yonis ».

Monsieur BESSAC s'interrompt. Monsieur SERNE s'exprime au fond de la salle. (Son micro ne fonctionne pas).

Monsieur BESSAC reprend : « Est-ce que ça vous ennuie du coup de parler un instant le temps que le secrétariat gère ça au micro de Madame YONIS ».

Pierre SERNE : « Faites ce que vous voulez . Continuez».

Monsieur BESSAC reprend : « Merci. Il n'y a pas d'observation au sujet du procès-verbal du 8 février 2023. Prenez en attendant le micro devant vous s'il vous plaît Monsieur SERNE. Vous refusez de prendre la parole. »

Monsieur SERNE répond sans micro : « C'est ça. J'ai envoyé des remarques..(inaudible)..vous vous en foutez de toute façon..(inaudible).

Monsieur BESSAC : « Merci beaucoup ». Monsieur SERNE continue de s'exprimer sans micro. Monsieur BESSAC : « On m'informe juste que le secrétariat n'a pas reçu, est-ce que vous pourriez... ». Monsieur SERNE reprend la parole sans micro (inaudible).

Monsieur BESSAC : « J'ai eu simplement le mail de Madame YONIS qui a été pris en compte. Ah si pardonnez-moi. Donc par mail du 27 mars 2023 Madame Choukri YONIS a émis une observation :

Elle indique que les questions orales envoyées en amont du conseil municipal du 8 février 2023 étaient cosignées avec Pierre SERNE et donc une erreur semble s'être glissée au niveau de la rédaction du PV de la séance du 8 février dernier. Cette modification est donc ajoutée au PV.

Par ailleurs, par mail du 29 mars 2023, Monsieur Pierre SERNE a indiqué que plusieurs passages de ses propos ont été mal transcrits dans le PV et que le découpage temporel des interventions des un-e-s et des autres est parfois faux. Enfin, Monsieur SERNE redemande que soit inséré le contenu des prises de parole du public.

Toutefois, Monsieur SERNE n'ayant pas transmis les passages du PV dans lesquels il aurait identifié des erreurs, nous n'avons pas la possibilité d'apporter et de proposer ces modifications. Je mets donc aux voix l'adoption du procès verbal du 8 février 2023 intégrant donc la demande de modification de Madame YONIS ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

53 voix pour

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 est approuvé.

## DÉLIBÉRATIONS

---

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

### **DEL20230329\_1 : Présentation du rapport social unique 2021**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous commençons avec Bélaïde BEDREDDINE pour la présentation du rapport social unique 2021 »

#### Présentation de la délibération par Monsieur Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai l'honneur de présenter le premier RSU de la ville de Montreuil. Avant d'évoquer le rapport social unique j'aimerais remercier les équipes de la direction du pôle RH »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Attendez, excusez-moi un instant. Que se passe-t-il Monsieur SERNE encore ? »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« C'est pas compliqué si vous voyez même pas les demandes de parole pour que ça commence à ... (inaudible) sur le procès verbal »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mais vous m'avez dit tout à l'heure que vous ne souhaitiez pas prendre la parole sur le procès-verbal. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'avais pas de micro. Vous vous foutez de ma gueule ou quoi. J'avais pas de micro. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous en prie prenez la parole Monsieur SERNE. (réponse inaudible de M. SERNE). - D'accord alors je vous passe la parole Monsieur BEDREDDINE. Je vous en prie. »

#### Présentation de la délibération par Monsieur Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Donc je remercie les services de RH et les agents d'avoir enrichi et écrit ce RSU donc avec les difficultés actuelles et toutes les actions qu'il y a

eu ces derniers temps, les élections professionnelles, la mise en place du CST, les 1607 heures et bien d'autres sujets. Trois thématiques sont traitées que partiellement faute de .. (inaudible) .. sur le télétravail, la formation le jour de carence. Les représentants du personnel et de la collectivité partagent une volonté commune de choisir chaque année de mettre une thématique en avant. Je rappelle la genèse du RSU l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un rapport social unique – RSU, ancien bilan social. Ce rapport doit être réalisé chaque année. Il permet de dresser un bilan de nos ressources humaines et d'apprécier notre situation à la lumière des données sociales. Le RSU rassemble les données, à partir desquelles, sont établies les lignes directrices de gestion et ça tourne autour de 10 thématiques, l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, l'organisation du temps de travail, la rémunération, la santé et la sécurité de travail, la formation, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline. Toutes ces données seront centralisées et j'ai déjà des doutes sur son traitement dans l'avenir. Le document est complet et je ne reviendrai pas sur l'ensemble des chiffres. Quelques indicateurs intéressants notamment pour déconstruire les idées préconçues. En 2021, pour le départ de 150 agents permanents, on recrute 172 agents permanents soit un solde positif de 22 agents. On est bien loin de la RGPP. Au-delà des effectifs, au moins 20 % avec une légère baisse des fonctionnaires de 2,1 %. Il persiste une véritable difficulté à recruter des fonctionnaires, pas assez de postes ouverts au concours, pas d'attractivité de la fonction publique au niveau national. Le CIG lance un travail face à la difficulté de recrutement de leurs adhérents. Pour notre ville, les difficultés supplémentaires concernent le (...) (inaudible) du concours dont dépend le nombre de promotion. Sur l'avancement des grades d'évolution d'échelons, une plus grande égalité entre les femmes et les hommes a été réalisée par des mesures d'âge. Il y a eu 697 avancements d'échelons et 94 de grades, 61 femmes et 28 hommes, 3 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B, 79 agents de catégorie C et bravo Mesdames il y a 5 lauréats au concours (...) (inaudible) fonctionnaires tous nommés et tous des femmes. Je fais du teasing pour le rapport femmes-hommes que présentera ma collègue Mama DOUCOURE qui reviendra sur la conduite RH, sur l'égalité hommes-femmes de notre collectivité. Un focus sur le travail des personnes en situation de handicap. Notre ville emploie 169 travailleurs et travailleuses en situation de handicap permanent et pratiquement tous en catégorie C. La formation initiale des personnes en situation handicap est très déficitaire et nous devons interroger la possibilité d'accueillir des apprentis en situation de handicap. Je pourrais approfondir plus en détail les chiffres, mais je suis sûr que vous avez tous lu l'intégralité du document. A partir de ce document j'ai proposé des axes de travail voici quelques chantiers ouverts. Je ne citerai pas tous les axes mais quelques-uns pour partager la philosophie de notre ambition d'articuler le travail, la santé, le respect, l'égalité, l'égalité professionnelle et articulations de la vie professionnelle, vie personnelle. Travailler au décloisonnement du genre par métier, de lancer une campagne de communication interne pour les représentations du genre et poursuivre la sensibilisation de tous les agents intervenants de la procédure de recrutement, favoriser les immersions interservices, favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, finaliser le guide des destinations des agents parents ou futurs parents en lien avec les chargés de mission relations sociales parentalité. Dont droit des femmes, et mission handicap. Mettre en place des salles dédiées ou recevables pour l'allaitement dans les sites de la ville où c'est possible, favoriser les conditions dans les sites où on ne peut pas avoir de salles dédiées, poursuivre la sensibilisation auprès de l'ensemble des agents, en particulier des cadres, sur l'amélioration du fonctionnement de la commission d'analyse santé, sécurité, qualité de vie au travail, structure et démarche de prévention des risques professionnels, mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels intégrant les facteurs de pénibilité en lien avec la prévention de l'usure professionnelle de nature physique ou psychosociale, planifier les visites des services organisés par la formation spécialisée, reprendre les comités accidents du travail permettant d'observer l'accidentologie sur le territoire de la ville, programmer les visites d'inspection des services avec l'agence des inspections du CSG, action sociale et prestations sociales. Dans un contexte de crise d'attractivité du secteur public, en particulier sur certaines familles de métiers et de baisse du pouvoir d'achat, la municipalité entend engager une réflexion concernant des actions sociales auprès des agents, de leur famille, notamment au regard des besoins en matière d'alimentation, de santé, d'encourager les adhérents à la mutuelle et à la prévoyance de la Ville, mettre en stage et titulariser dans les conditions prévues par le statut un principe sur un grade d'accès de recrutement sur un poste vacant permanent d'un contractuel et temporaire. Le lancement de nouveaux plans de titularisation 2023 doit permettre de régulariser un certain nombre de situations. Une fois ce plan réalisé, l'objectif sera de poursuivre les mises en stage de façon régulière par exemple un ou deux ans maximum sur le poste qui permet d'être mieux en adéquation avec le statut, alléger les charges administratives pour la DRH, favoriser les évolutions de carrière, limiter la précarisation, gagner en lisibilité pour les agents éligibles, développer la formation pour les agents en situation d'illettrisme ou d'illectronisme. La municipalité mène une politique ambitieuse en matière de formation de ces agents. Son attention se porte notamment sur les agents de catégorie C en particulier ceux n'ayant pas le niveau requis pour intégrer le dispositif C. La migration de la collectivité vers Office 365 pourrait représenter l'opportunité d'aller plus loin dans l'accompagnement des agents en difficultés importantes avec des outils informatiques, de même, l'installation d'un forum Lab dans le cadre du projet Altai's 2 permettrait de renforcer la capacité de la formation de la collectivité. En lien avec la DSI2N, mettre en place un programme de lutte contre l'illettrisme des agents en se situant en amont du dispositif C, réfléchir à mettre en place des dispositifs visant à identifier le nombre d'agents en situation d'illettrisme, proposer des outils d'évaluation permettant de détecter les situations d'illettrisme et de valoriser des compétences transversales, l'accompagnement au développement de compétences sur les savoirs professionnels transversaux pour favoriser la formation, les préparations concours, les examens et ainsi permettre le développement de carrière, de rémunération, faire évoluer des dispositifs C en intégrant la sensibilité aux outils bureautiques dans le cadre déploiement des nouveaux outils numériques M365. Pour cela un nouveau rapport de force doit être créé avec le CNFPT pour que celle-ci crée plus de formation. Le travail est devant nous pour construire un service public respectueux des agents et des usagers je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci Monsieur BEDREDDINE. Monsieur SERNE vous avez la parole »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

«Merci, chers collègues,

Je vais commencer en fait par un rappel au règlement sur la base de l'article 3 mais aussi sur pas mal d'autres articles du règlement Intérieur et comme je suis un peu gêné pour parler par ailleurs des questions d'emploi et de RH de cette commune dont je suis toujours bien qu'en détachement, un agent, je voudrais vous dire quand même que la préparation de ce conseil a été, on croyait avoir tout vu, mais elle a été particulièrement étonnante et douloureuse on va dire. Je n'ai jamais vu en 35 ans d'engagement politique un tel mépris, une telle arrogance, une telle désinvolture entre élus, entre collègues. Franchement j'ai côtoyé des pas très sympas à la Région mais il y a quelque chose là qui est vraiment de l'ordre de, c'est plus de la politique là, c'est vraiment on est dans quelque chose qui dépasse ça. Et ça se voit en fait ça commence à se voir beaucoup des gens nous le disent, les gens qui sont pas forcément d'accord avec nous, des gens qui comprennent d'ailleurs qui puissent y avoir des désaccords dans une assemblée délibérante mais qui ne comprennent pas la façon dont vous vous comportez en séance notamment vos rires goguenards quand vous avez trouvé un nouveau truc pour nous empêcher de poser une question. Le quorum qui est plus là, le « Philippe le ... [inaudible] » Anne-Marie HEUGAS la dernière fois tout ça et ça vous fait marrer quoi voilà alors qu'on est en conseil municipal, qu'on essaie juste de faire notre job d'élus. Vous ne supportez ostensiblement pas la moindre expression, de critique, d'interpellation, de désaccord. Ce que ça révèle de votre conception en fait de la démocratie, du pluralisme mais aussi et c'est plus grave de la société et du rapport aux autres est presque effrayant. Puisque ce n'est clairement pas en comptant sur votre sens du respect et de l'humanisme qu'il y a le moindre espoir de voir les choses se calmer et s'améliorer. Je vais essayer, juste de me permettre, un conseil en m'appuyant sur ce qui pourrait vous parler davantage, sur un calcul

cynique et intéressé. Souvenez-vous quand même que la vie est longue, que les choses changent vite surtout en politique après tout certains dans votre majorité étaient il n'y a pas si longtemps au Modem, à LREM, d'autres venaient pleurer sur mon épaule quand ils s'étaient fait convoquer par le maire dans son bureau avec un avocat et qu'ils étaient plus près de la sortie que de la promotion j'en passe et des meilleurs. Donc un petit conseil gardez en tête qu'insulter l'avenir ça n'est jamais très bon et puis pour certains l'avenir commence tôt puisque je pense qu'en septembre on va se croiser. Il y a quand même au final quelque chose de sidérant dans votre attitude. On est 2, vous êtes 51 et c'est encore trop mais de quoi bon sang avez-vous peur ? Qu'est-ce qui vous défrise dans le fait qu'on pose des questions ? Qu'on travaille nos dossiers, que quand on a 1600 pages à lire, on n'a pas de collaborateurs, on n'a pas les services et bien on travaille quand même. On pose des questions, on fait des remarques, on soulève des dossiers, on demande des documents. On fait même des propositions et ça c'est un scandale et donc vous ingéniez quitte à nous mentir on est dans oui oui ton voeu il sera la prochaine fois et puis en fait donc du coup on pense qu'on a un voeu la prochaine fois et la veille au soir on dira ah finalement dommage c'est le bonneteau. Quand j'étais vice-président à la Région, d'ailleurs à une époque où Patrice Bessac était très charmant avec moi c'est vrai qu'il y avait 1 milliard 800 000 de budget à distribuer donc probablement ça devait aider. Quand j'étais à la Région j'ai toujours eu du respect pour mes adversaires et mes opposants qui bossaient, qui travaillent les dossiers, qui posaient des questions, je leur répondais systématiquement et demandaient des infos je leur donnais ça me paraissait juste être une conception démocratique et républicaine du fonctionnement d'une assemblée et de la politique et de la démocratie locale. La façon dont vous vous comportez elle est extrêmement dure, elle est violente. Je cache pas que Choukri et moi quand on rentre chez nous après ces heures de conseil où vous nous avez traité vraiment plus bas que terre, vous vous êtes foutu de notre gueule, vraiment on est vidé, on n'est pas très en forme mais on restera là. Vous nous aurez pas et de plus en plus de gens qui nous disent de tenir et donc c'est vain ce que vous êtes en train de faire. Vous nous empêcherez pas de parler, vous nous empêcherez pas de bosser, vous nous empêcherez pas de poser des questions et de mettre le doigt sur un certain nombre de trucs pas reluisant. On va en avoir l'exemple aujourd'hui je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Monsieur SERNE. Madame YONIS vous avez la parole sur la délibération numéro 1. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

Une analyse rapide du tableau des effectifs de décembre 2021, décembre 2022, et mars 2023 montre une augmentation des effectifs budgétaires sur toute cette période ce qui témoigne d'une volonté de recruter de la Ville. Dans le même temps, on constate une difficulté à pourvoir les postes ouverts au budget. Si en décembre 2021 le solde entre effectif budgétaire et effectif réel était de moins 227 postes en décembre 2022 ce même solde s'est abaissé à moins 291 postes. Au 29 mars 2023, l'écart entre les effectifs ouverts au budget et ce réellement pourvu s'établit à moins 285 postes. Cette tendance qui semble s'installer durablement interroge car il n'y a pas de service public sans agent pour le rendre, cet écart entre les postes ouverts au niveau du budget et ce réellement pourvu, cet écart qui est important et qui s'installe dans le temps doit interroger. Pourquoi la ville de Montreuil a-t-elle autant de mal à recruter ? Le rapport social unique 2021 qui nous est présenté ce soir, semble ouvrir des pistes de réponses en effet malgré les apparences, la politique de ressources humaines de la Ville interpelle sur un certain nombre de points. Ainsi, on note dans ce rapport qu'en 2021 aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle. En 2021, toujours aucun agent titulaire ou contractuel permanent n'a bénéficié d'un départ en formation et il n'y a eu aucun jour de formation suivi par des agents permanents non plus. S'agissant de la prévention et des risques professionnels en 2021, la collectivité ne disposait pas d'assistant de prévention. La situation sur le plan de la médecine du travail semble également préoccupante et malheureusement à ce stade aucune solution pérenne n'a été trouvée pour remédier à cette difficulté. En 2022, la situation au niveau du personnel s'est un peu plus dégradée puisque cette fois-ci donc on va parler des effectifs pourvus, des postes occupés, on compte en 2022, 193 sorties des effectifs contre seulement 157 entrées. La Ville invoque les tensions sur le marché de l'emploi pour expliquer ces difficultés de recrutement. Il me semble qu'à ces données il faudrait aussi rajouter que les conditions d'emploi au sein de la collectivité ne permettent peut-être pas non plus d'attirer les agents. Pour conclure, je souhaiterais m'arrêter quelques instants sur le taux de vacances de poste qui en décembre 2022 dépassait les 11% et qui semble aussi être quelque part une des pistes d'économie que vous développez. Cette situation d'autant plus préoccupante que de nombreux services fonctionnent en flux tendu au niveau des écoles, notamment voire parfois, sont en situation de sous-effectif. Politiquement Monsieur le Maire vous pouvez avec votre majorité en disant que malgré les difficultés financières la municipalité n'a pas réduit formellement le périmètre du service public. Vous pouvez l'affirmer il y a pas de souci malheureusement quand on demande à un seul agent de remplir les missions qu'ils étaient plusieurs à porter hier malheureusement il n'y a pas de secret. C'est dans les faits le périmètre du service public qui est réduit et parallèlement, cela donc, provoque une dégradation des conditions de travail. Je conclurai donc mon propos en soulignant que manifestement en matière de ressources humaines aussi l'écart est grand entre les intentions affichées par cette majorité et les actes qu'elle pose au quotidien. Je vous remercie.

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Madame YONIS. Monsieur MOLOSSI. »

#### Intervention de Monsieur Frédéric MOLOSSI – adjoint au maire délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

« Monsieur Le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs.

Nous examinons ce soir pour la première fois dans notre assemblée, le rapport social unique qui comme ça a été rappelé par notre collègue Bélaïde BEDREDDINE, résulte de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique. Cette première constitution de ce document rend difficile toute analyse pertinente et toute mise en perspective du document et ainsi que la multitude des indicateurs qui y figurent.

Toutefois deux remarques :

- Sur la question de l'égalité femmes-hommes, même si nous y reviendrons nous constatons les uns et les autres qu'ils nous restent beaucoup de travail et de chemin à parcourir pour améliorer encore cette égalité entre les femmes et les hommes, mais je voudrais pour avoir exercé quelque temps les responsabilités qui sont désormais celles de Bélaïde au sein de notre exécutif me réjouir de voir malgré tout des progrès notables par rapport à un certains nombres d'indicateurs que nous avions à l'époque mise en perspective et notamment je me félicite que par exemple à fonction identique l'écart salarial soit pratiquement réduit à zéro et c'est quelque chose sur lequel naturellement comme sur d'autres points à la fois se féliciter et ne pas relâcher notre mobilisation. J'attire l'attention en revanche sur le fait que s'agissant de la grille salariale et la place des femmes, sur les plus hautes marches de la dite grille salariale il nous reste incontestablement d'éléments sur lesquels il faudra veiller à faire porter nos efforts à l'avenir pour permettre à un plus grand nombre de femmes d'accéder aux plus hautes marches de la grille salariale au sein de notre collectivité par des recrutements sans doute sur les postes à responsabilité, d'encadrement plus nombreux, et un déroulement de carrière et des promotions sur lesquelles il faudra que nous soyons particulièrement vigilant. L'autre remarque elle porte sur un constat que vient de faire d'ailleurs assez justement notre collègue Choukri YONIS, sur les difficultés que rencontre la Ville et j'insiste, je pense que notre collègue ne peut pas l'ignorer, de manière générale, l'ensemble des collectivités locales, à aujourd'hui recruté dans la fonction publique territoriale. J'ai pour expérience dans une autre collectivité qui n'est pas Montreuil, d'avoir constaté, depuis maintenant quelques années déjà, les premiers services et emplois qui

ont été particulièrement impactés par la difficulté au recrutement ont été ceux des salariés de services sociaux au sens large du terme avec à la fois un nombre de personnes s'engageant dans ces voies, qui se réduit, des recrutements qui sont liés également à la difficulté de recrutement de certains métiers et de prises en charges de certains publics. Mais on constate les années passant que malheureusement de ces secteurs, aujourd'hui ce sont des situations que nous rencontrons dans l'ensemble des domaines d'activités qui constituent les différents métiers des collectivités territoriales. Et il suffit d'observer notamment un certains nombres de publications sur ce sujet, qui ne peut donc pas être un sujet qui se limite aux contours de la ville de Montreuil et à des circonstances qui seraient particulières. Ce qui n'empêche naturellement pas de se plonger et de travailler sur toutes les pistes d'amélioration relevant directement de la responsabilité de la collectivité. Mais si vous le permettez, je pense, ces difficultés, à aujourd'hui recruter, sont sans doute liées aussi à de multitudes d'autres facteurs, de manière générale le manque d'attractivité de la fonction publique territoriale sur le plan salarial, les perspectives de carrières, d'une diminution drastique du nombre de concours, et au sein de ces concours de la diminution tout aussi drastique du nombre de postes à pourvoir. Parfois même, c'est le cas dans la dernière session du concours d'attaché administratif, vous avez un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes ouverts. Ce qui témoigne encore une fois des difficultés qui ne sont pas celles propres à la collectivité dans laquelle nous siégeons. Cela complexifie les recrutements on le constate notamment en direction des catégories B et doit me semble-t-il, être pour nous tous à la fois un pôle d'attention et une mobilisation de chacune et chacun d'entre nous aux côtés des organisations syndicales à l'échelle nationale pour rendre son attractivité à la fonction publique, maintenir le statut et limiter le recours aux emplois contractuels auxquels nous sommes parfois contraints. Je finirai juste, Monsieur le Maire si vous le permettez, par un remerciement chaleureux et sincère pour les équipes de la DRH, qui ont eu à conduire l'élaboration de ce document parfois complexe.

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, merci pour eux. Monsieur VIGNERON. »

#### Intervention de Monsieur Florian VIGNERON – adjoint au maire délégué aux affaires sociales, aux solidarités et au cimetière

« Je remercie mon collègue Belaïde BEDREDDINE pour la qualité, la présentation du rapport social avec le concours des services généraux qui ont su recueillir et synthétiser les grands indicateurs qui nous permettent de mieux comprendre les enjeux de nos ressources humaines. Il s'agit bien de ressources et d'humains dont il est question quand certains préfèrent considérer les personnes comme des données statistiques, des variables d'ajustement et conditionner la vie des travailleurs et des travailleuses aux exigences du capital. Depuis l'année dernière le quotidien des agents de la Ville a changé. La loi du 6 août 2019 a porté la durée de leur travail à 1607 heures annuels et ce malgré notre mobilisation. Notre recours devant le tribunal administratif, après avoir soulevé la question prioritaire de constitutionnalité et malgré surtout l'intrusion manifeste de la loi dans la libre administration des collectivités territoriales. Les agents se sont adaptés à ce nouveau cadre. Un travail très important a collectivement été mené service par service pour tenter de donner du sens à ce nouveau cadre de travail notamment pour les agents travaillant en horaires décalés ou en service continu. A titre d'exemple, ces heures de travail supplémentaires ont été employées pour effectuer des temps de partage des connaissances et des bonnes pratiques ou encore un temps de renforcement musculaire pour les policiers municipaux. Cette année c'est l'âge de départ à la retraite qui est encore reporté de deux ans exigé par le Président de la République et sous-traité à son gouvernement exigé car rien ne démontre la nécessité budgétaire d'une telle réforme, exigé car toutes les propositions des partenaires sociaux notamment sur la pénibilité ont été balayées d'un revers de la main tout en refusant le vote des députés, la Première Ministre engageant la responsabilité de son gouvernement par l'article 49-3. Ce que ne veut pas voir le gouvernement entre autres choses c'est que l'allongement de la durée de travail va augmenter le nombre d'accidents et de décès au travail. À Montreuil comme l'indique le rapport social, ce sont 154 accidents du travail qui ont été déclarés en 2021. Derrière ce chiffre c'est la vie des femmes et des hommes dont nous parlons qui ressentent la pénibilité au travail. Nous sommes et seront attentifs pour suivre l'évolution de ces chiffres sachant que l'inspection du travail est comme d'autres en sous-effectif depuis des années. Enfin, la réforme des retraites aura pour conséquences directes sur l'ensemble de nos agents si toutes et tous devront travailler deux ans de plus. Les femmes seront celles qui seront le plus impactées. Le rapport social rappelle la répartition par genre des agents fonctionnaires et contractuels 61% de nos agents sont des femmes si besoin en était nous rappelons qu'en moyenne les femmes perçoivent une retraite inférieure de 40% par rapport aux hommes et selon les statistiques nationales, lorsqu'elles font plus d'études les femmes sont aujourd'hui pénalisées par rapport aux hommes à la fois sur les salaires de plus de 22% inférieur aux hommes, sur leur promotion, sur leur déroulement de carrière. C'est à nous qu'il appartient de maintenir la pression sur le gouvernement après avoir notamment été saisi par l'opposition à l'Assemblée nationale. Le Conseil constitutionnel rendra ses décisions le 14 avril. C'est pour défendre les travailleuses et les travailleurs que nous soutenons l'appel à la grève reconductible et la mise à l'arrêt du pays de l'économie par tout moyen non-violent ici à Montreuil comme d'innombrables autres collectivités et communes, nous devons faire des choix politiques pour conserver une offre de service public à la hauteur des agents, des attentes des Montreuilloises et des Montreuillois. Comme l'évoque le rapport d'orientation budgétaire et comme l'évoquera l'adjoint délégué aux finances, tout à l'heure, nous savons que notre marge de manœuvre est contrainte par l'inflation et les coupes drastiques sur les budgets des collectivités territoriales. Ce budget est clair précis et nous engage pour la collectivité quand, il s'agit de vie, les élus engagent leur responsabilité. Nous les élus des collectivités territoriales prenons nos responsabilités au service de l'intérêt général. Ce Président de la République et ses gouvernements successifs manquent définitivement à l'appel pour en faire de même merci. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc prenons acte de la présentation du rapport et nous passons la parole à Mama DOUCOURE pour la présentation du rapport. Une petite réponse pardonnez-moi juste une seconde Monsieur BEDREDDINE. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article unique : Prend acte de la présentation du Rapport Social Unique (RSU) au titre de l'année 2021 annexé à la présente délibération.

#### Éléments de réponse de Monsieur Belaïde BEDREDDINE – adjoint au maire, délégué au personnel, dialogue social, affaires générales, état civil, élections

« Oui c'était par rapport à la formation. En fait les données ne sont pas consolidées dans le tableau ce que j'ai indiqué tout à l'heure dans la présentation du rapport donc faut pas prendre en compte les données en tous les cas qui sont pas renseignées parce que les services avaient du

retard. Donc là-dessus il faut qu'on se rassure il s'est passé des choses en formation on aura le temps d'y revenir plus tard. Et sur les postes vacants, faire attention il y a pas 220 postes vacants à la mairie de Montreuil ça se verrait sur le budget de la Ville.

Globalement donc voilà c'est vraiment des photographies à l'instant T donc ça dépend des recrutements, des départs ainsi de suite et des postes qui sont vacants par contre des fois depuis des années puisque la fonction a carrément disparu. Donc voilà donc ne prenons pas les chiffres aussi bruts et ça demande une analyse bien plus complète je vous remercie.

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Excusez-moi mais si on peut même plus se fier aux documents qui nous sont transmis pour travailler nos dossiers c'est inquiétant quand même au niveau de la ville et de la façon que vous avez de la gérer et si à un moment donné des postes ne sont plus utiles, il faut les enlever des effectifs budgétaires justement pour que nous puissions nous baser sur de la réalité du concret. Merci »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Personnellement j'entendais plutôt le propos de Monsieur BEDREDDINE comme le fait qu'il y a les chiffres bruts comme cela est de droit et qu'il faut évidemment les mettre dans un contexte plus large. Je passe la parole à Mama DOUCOURE pour la présentation du rapport de situation comparée femmes hommes. »

## **DEL20230329\_2 : Présentation du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes à Montreuil - 2022**

### Présentation par Madame Mama DOUCOURE – conseillère municipale déléguée au droit des femmes, à la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Je remercie au nom de la municipalité la mission des droits des femmes et le service des ressources humaines pour ce rapport, ce travail minutieux est d'autant plus difficile et il est rendu d'autant plus difficile par le départ de plusieurs agents dans les services des ressources humaines et au sein de la mission des droits des femmes. Je présente donc pour la troisième fois le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes de la ville de Montreuil. La politique des ressources humaines et les politiques publiques menées sur le territoire. Ces deux dernières années les femmes ont vécu de plein fouet la crise sanitaire du covid puis la crise socio-économique déjà très désavantagées dans le système de retraite actuel, la loi qui est en train d'être mise en place va creuser les inégalités et accroître leur précarité. L'ONU évalue à 300 ans le temps nécessaire pour établir l'égalité. Elle reste les plus touchées par les guerres, leur corps reste les champs de bataille des conflits armés en outre l'actualité comme la remise en cause de l'IVG par exemple nous montre que les acquis sociétaux sont aussi très fragiles. En matière de ressources humaines, la situation de Montreuil n'est pas exceptionnelle, elle reste à l'image de la fonction publique territoriale et d'État. Les femmes occupent majoritairement les emplois les plus précaires. On observe une persistance des représentations genrées des métiers. Les hommes ont une meilleure rémunération du fait des heures supplémentaires et les femmes sont plus nombreuses à être à temps partiel. Les femmes continuent à être plus âgées que les hommes, conséquence directe des carrières hachées, en termes d'articulation entre activités professionnelles et l'exercice de la responsabilité familiale, l'utilisation des journées enfants malades, les congés et absences liées à la parentalité restent l'apanage des femmes et montrent la persistance de la répartition des tâches parentales entre les hommes et les femmes. En 2022, les femmes fonctionnaires gagnent 11,1% de moins que les hommes selon une étude de la DGAFP, publiée le 17 mars 2023. Montreuil a mis cependant en œuvre le plan d'égalité professionnelle pour travailler efficacement autour de 6 axes. Premier axe, renforcer la gouvernance des politiques d'égalité. Deuxième axe, créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles. Le troisième axe, évaluer, prévenir et supprimer les situations d'écart de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes. Le quatrième axe, mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et favoriser les conditions d'une meilleure articulation entre la vie professionnelle et personnelle. Une attention est portée sur le télétravail qui pourrait être source d'autres inégalités. Un guide est prévu sur l'étude menée à ce sujet et sera mis à disposition des agents volontaires. Lutter contre, le 5<sup>e</sup> axe, c'est lutter contre les discriminations ainsi que les différentes formes d'agissements et violence sexuelles et sexistes en créant un dispositif de signalement et en formant des agents autour du dispositif et le dernier axe améliorer la prévention de l'usure professionnelle notamment chez les femmes. En termes de politique d'égalité, intégrée de la ville et je ne peux citer toutes les actions menées par les différentes directions elles sont de plus en plus nombreuses à jouer le jeu. Par exemple, la mission droits des femmes. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion le 8 mars de présenter directement au service donc autour d'activités ludiques les différentes actions qui sont menées au niveau de la municipalité sur l'égalité hommes – femmes, donc cette présentation j'ai l'ai faite auprès des agents et des collégiens du collège de Lenain de Tillemont. Donc la mission droits des femmes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes coordonnent les dispositifs d'accueil et d'orientation, d'accompagnement des femmes victimes de violence. Elle distribue par exemple un guide annuel sur les violences faites aux femmes destinées aux professionnels donc en soutien entre autres la plateforme d'écoute de la Maison des Femmes Thérèse Clerc auquel s'ajoute la permanence d'accueil des femmes victimes de violence et la possibilité de porter plainte au CHU, au centre hospitalier intercommunal André Grégoire. Dans cet hôpital, il existe une prise en charge complète donc médicale, sexuelle et chirurgicale, des mutilations sexuelles. À ces dispositifs s'ajoutent aussi la permanence d'accompagnement par la maison des quartiers du Bel-Air donc par l'association Femmes Solidaires et cette permanence permet aussi de décentraliser la prise en charge des femmes victimes de violence vers les quartiers. J'en profite aussi pour parler d'un dispositif que j'aimerais qu'on mette en place donc à l'instar des PIJ point information jeunesse mettre en place des points informations femmes un peu partout dans la ville. Je développerai plus tard. Donc la mission de droit des femmes coordonne aussi le réseau local contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles pour soutenir les actrices et les acteurs locaux qui interviennent sur la problématique des violences faites aux femmes. Un groupe de travail puis un réseau s'est constitué sur le territoire montreuillois. Initié en 2009, ce réseau local animé par la chargée de mission des droits des femmes sous l'impulsion et la responsabilité de l'élu regroupe les professionnels des divers structures associations et services de la Ville de Montreuil parmi lesquels la Maison des femmes Thérèse CLERC, le CIDFF 93, SOS FEMME 93, le service social départemental, le commissariat de Montreuil, le Centre Communal d'Action Sociale, le service médico-social de l'éducation nationale, les centres de PMI, la direction de la santé ou encore la direction de l'urbanisme et de l'habitat de la ville, la direction de la tranquillité publique, l'Institut de victimologie, l'observatoire départemental des violences faites aux femmes. Alors, j'ai fait toute cette citation pour vous montrer la diversité des professionnels, diversité des institutions en charge des femmes victimes de violence à Montreuil et ce réseau organise donc pour la journée du 25 novembre une rencontre professionnelle à destination des professionnels du territoire. Ces rencontres ont, au fil des années, permis d'aborder plusieurs thématiques. Cette année une matinée a été consacrée à un travail en atelier autour de la représentation du parcours des femmes victimes de violence, des étapes auxquelles interviennent chacune des membres du chacun et chacune des membres du réseau, les principaux obstacles, les freins constatés. Et les possibilités de travailler en réseau pour les contourner. La matinée s'est déroulée à la Maison des associations de la ville de Montreuil et a rassemblé 40 professionnels du territoire membre du réseau. En plus des actions de sensibilisation ont été menées auprès des habitants des habitantes et des agents des agentes. Donc comme je vous disais je ne peux pas citer toutes les actions menées mais la politique intégrée va du berceau à la retraite. Je vais prendre quelques exemples comme la direction de la petite enfance qui a

conclu un partenariat pour accueillir dans les crèches les enfants des femmes qui participent aux permanences de la Maison des femmes « Thérèse CLERC », les professionnels de la petite enfance vont être formés à accueillir et accompagner les enfants sans distinction de genre. Je citerai aussi le service du développement culturel avec les journées du matrimoine, la direction de la prévention sécurité et tranquillité publique avec le travail mené avec le commissariat, la santé, la direction des citoyennes et la vie des quartiers, le service de la coopération décentralisée et de solidarité internationale, la direction des solidarités et du CCAS pour la mise en place des distributeurs de protections menstruelles gratuites. Enfin je salue au passage le maire de Saint-Ouen qui a mis en place un congé menstruel et j'espère vivement que Montreuil et d'autres villes suivront ce modèle. La ville de Montreuil a toujours placé l'égalité entre les femmes et les hommes et a été pionnière sur beaucoup d'éléments et elle a toujours placé l'égalité au cœur de sa politique et aujourd'hui plus que jamais ainsi que le montre le présent rapport elle doit rester une priorité politique. Je vous remercie. »

### Intervention de Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Comme l'écrivait et le déplorait Hannah Arendt, je la cite, « la ville est une mémoire organisée et les femmes sont les oubliées de l'histoire. » Mais à Montreuil nous avons fait le choix de ne pas faire de cette citation une triste réalité. Nous souhaitons le dire aucune politique publique n'est neutre du point de vue du genre et toute politique publique peut avoir un impact ou non sur la réduction des inégalités. Si les progrès et initiatives féministes se sont multipliés sur nos territoires ces dernières années, c'est notamment grâce à une plus grande présence des femmes dans nos collectivités. En 20 ans et grâce aux lois sur la parité, nous voyons un changement dans toutes les assemblées de France et à Montreuil nous sommes fiers d'avoir une directrice générale des services dont nous saluons par la même occasion le travail. Nous disons aussi notre fierté d'avoir une élue déléguée à l'égalité femmes / hommes et prochainement une chargée de mission déléguée à l'attribution d'un budget spécifique à ces questions. Ces 3 points constituent ce que le centre Hubertine Auclert a nommé « le triptyque magique » et qui est le moyen de mettre en place de réelles politiques d'inclusion féministe favorisant l'égalité femmes / hommes. Le combat en faveur d'une approche féministe, au-delà de la participation des femmes à la prise de décision est d'avoir à la fois des actions dédiées aux droits des femmes et de favoriser des mesures de transversalité à l'ensemble de l'action publique. Par ailleurs, nous saluons les efforts de Montreuil pour penser l'inclusion et mettre en place des solutions. Création de places en crèches, rénovation des cours d'écoles en cours Oasis, adaptation des équipements urbains, mise en place de moyens pour former la police, programme de sensibilisation dès le plus jeune âge contre le sexisme et pour une culture de l'égalité. Autant de chantiers qui attestent de notre volontarisme politique et c'est avec fierté là encore que nous avons vu se concrétiser les premiers « logements passerelles » de Montreuil, la possibilité aussi de mettre de permettre aux femmes qui le souhaitent de déposer plainte à l'hôpital est également une décision politique que nous devons saluer, car elles permettent de lever les freins quant au dépôt de plainte des femmes victimes de violence. Je me permets donc de reprendre vos mots Monsieur le Maire, à Montreuil en effet nous assumons un bon nombre de parties pris et nous sommes une nouvelle fois fiers de ces engagements. Dans le domaine des violences faites aux femmes, alors que des événements tragiques et d'une grande violence viennent de se dérouler dans nos cités, il est bon de rappeler que la vie s'engage au côté des femmes, pour l'égalité et contre les violences sous toutes leurs formes. En 2021, en France je suis désolée de le rappeler 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une femme tous les trois jours. A notre échelle, il nous faut donc établir des politiques publiques locales au regard des questions de genre et ce dans tous nos domaines de gestion tels que la vie scolaire, la petite enfance, l'urbanisme, les transports, l'action sociale, la sûreté, la culture ou même le sport afin d'endiguer le système des violences patriarcales. En parlant de sport, vous connaissez notre attachement aux politiques sportives et spécifiquement celui de ma collègue Anne-Marie HEUGAS, hélas souffrante ce soir, je me permettrai donc d'en dire quelques mots. Le constat est connu les femmes font moins de sport, s'arrêtent plus jeunes, les préjugés sexistes sont particulièrement présents dans les milieux sportifs et découragent bien des femmes. Mais à Montreuil ainsi qu'à Est Ensemble, nous prenons des initiatives pour promouvoir le sport au féminin. Mais nous pouvons être encore davantage exemplaire, certains de mes collègues l'ont dit, et sur le volet RH nous devons tendre vers du mieux. En effet, à Montreuil il subsiste encore des écarts significatifs de salaire, une répartition genrée des professions, ça n'est pas uniquement le fait de notre ville mais c'est une réalité sociétale, les femmes sont toujours davantage concernées par les temps partiels et les congés parentaux. De plus, au sein de la collectivité l'écart du salaire brut est de 15 % en moyenne pour les catégories A et le salaire brut moyen annuel pour les agents permanentes est de 12,5 % plus faible que pour les hommes. Gardons en tête qu'une progression est donc encore souhaitable et atteignable afin de prévenir et supprimer les écarts de rémunération et de déroulement de carrière. Au niveau de l'État même constat beaucoup reste à faire. On nous a longuement ressassé que l'égalité entre les femmes et les hommes était désignée comme grande cause du quinquennat mais force est de constater qu'il n'y a pas suffisamment de moyens mis sur la table c'est un euphémisme. Et pour terminer puisque vous l'aurez compris ma collègue Anne-Marie HEUGAS devait porter cette délibération, le monde sportif vecteur de valeurs humanistes mais également véritable miroir de la société ne déroge pas aux inégalités relevées entre les hommes et les femmes. Je vous remercie. »

### Intervention de Madame Dominique GLEMAS – conseillère municipale

« Merci Monsieur Le Maire, Cher-es collègues, Mesdames et Messieurs,

Mon propos se concentrera essentiellement sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Malgré la valse des textes, les déclarations de bonnes intentions, et les annonces douteuses telles que l'index femmes-hommes du Gouvernement, des inégalités criantes entre femmes et hommes subsistent, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Il est utile de rappeler quelques chiffres qui illustrent cette triste réalité. En France, les femmes perçoivent en moyenne une rémunération inférieure de 28,5 % à celle des hommes. Dans le secteur privé, elles gagnent en moyenne 16,8 % de moins en équivalent temps plein. En outre, l'écart salarial entre femmes et hommes – à poste équivalent et compétences égales – est toujours de 9 %. À cet écart de salaire, s'ajoutent les inégalités de volume de travail : 78 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Elles ne représentent que 30 % des dirigeants d'entreprise. Elles perçoivent des retraites inférieures de 42 % à celles des hommes et la réforme des retraites du Gouvernement fera des femmes les grandes perdantes par la perte du bénéfice des trimestres par enfants, et l'allongement de leur temps de travail qui en découle. Enfin, la crise sanitaire a mis en avant la féminisation des « métiers en première ligne » : les femmes représentent 86,6 % du personnel infirmier, 66,2 % des professeurs des écoles, 77,7 % des professions intermédiaires de la santé et du médical et 70 % des agents d'entretien. De tels chiffres ne sont pas tolérables en République. À l'instar de tant d'autres domaines, ces inégalités sont un angle mort du Gouvernement. Il y a 5 ans, Muriel Pénicaud, alors ministre du Travail, annonçait en fanfares une « obligation de résultat en matière d'égalité femmes-hommes prenant la forme d'un index. Cinq ans plus tard, une étude réalisée par l'Institut des politiques publiques dresse un constat sans appel : plus de la moitié des entreprises de 50 salarié-e-s échappent à toute contrainte et sous estiment les inégalités salariales. Dans notre collectivité, les mêmes constats s'appliquent sur l'année 2021, et sont décrits par le rapport. La persistance des représentations genrées des métiers reste une problématique. Par exemple, dans l'administration, l'animation, le technique et le médico-social, le pourcentage de femmes est très élevé. Aussi, les femmes restent majoritaires à hauteur de 65,43 % chez les contractuel-le-s non permanents, catégorie qui compte un effectif total de 729 agents.

Quant aux rémunérations, les données restent très succinctes dans le rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes. Si elles sont bien genrées, elles ne concernent que les personnels permanents, présents à temps complet sur 12 mois, sur une base de salaire net médian. Par ailleurs, on constate que 60,6 % de femmes, concernées dans ces données, sont en dessous du salaire net médian de 1 890 €. Alors que dans le

RSU, la rémunération moyenne par équivalent temps plein des agents permanents est donnée mais uniquement par catégorie et non genrée. Il nous semblerait plus pertinent et indispensable que, d'une part, les indicateurs soient harmonisés entre le RSU et le rapport comparé, et, d'autre part, qu'ils soient plus précis sur les rémunérations entre titulaires et contractuels par catégorie et genre. Nous notons aussi que la part du régime indemnitaire sur les rémunérations est de 20,13 % chez les fonctionnaires territoriaux, or on sait que les indemnités ne seront pas prises en compte pour le calcul de la retraite avec toutes les conséquences que cela entraîne pour vivre dignement. Ceci dit, soulignons aussi le fait que les filières où les femmes sont les plus représentées sont aussi celle qui ont le plus de pénibilité de travail et qui usent les personnes, provoquant des arrêts maladie longue durée sur les fins de carrière. Aussi, le recours au temps partiel majoritairement féminin, à hauteur de 86,9 %, montre que dans l'immense majorité des cas, les femmes continuent de prendre en charge les enfants. Dans le même ordre d'idée, les absences pour enfants malades restent le fait majoritaire des femmes. Tout cela démontre que des facteurs d'iniquité persistent, et que les correctifs ou les pistes de réflexion pour les réduire doivent s'enrichir et se poursuivre. La mise en œuvre du plan d'action 2021 a permis à de nombreuses femmes de bénéficier d'un avancement de grade et qu'elles soient sur des postes de catégorie A en responsabilité. Pour finir, le plan d'action 2021 prévoyait l'élaboration d'un guide de recrutement pour lutter contre les stéréotypes et à l'égalité femmes-hommes, la consolidation des indicateurs pour prévenir et supprimer les écarts de rémunération et de déroulement de carrière, un guide de la parentalité ainsi qu'un travail sur la prévention des métiers à usure précoce, pour 2022-2023. Pour nous, ces outils paraissent nécessaires et indispensables et devraient permettre de mieux corriger les situations. En ce qui concerne la politique de notre municipalité en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui intègre aussi en transverse l'égalité femmes-hommes, un travail énorme et remarquable avec les différents réseaux locaux a été mis en place. Nous nous en félicitons et hélas l'actualité de ces derniers mois nous rappelle la nécessité de ce maillage de tous les collectifs locaux luttant contre les violences faites aux femmes et jeunes filles et qu'il ne faut rien lâcher. Sur tous ces points, le recrutement de la personne chargée des questions droits des femmes, lutte contre les violences et discrimination, sera essentiel et nous avons hâte qu'il soit effectif. Que ce soit sur cet enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes, les rémunérations des agents, les conditions de travail et la lutte contre les violences faites aux femmes nous avons une responsabilité vis-à-vis du personnel. Notre groupe est bien conscient que les charges de personnel représentent à peu près la moitié des dépenses de fonctionnement, que notre budget est de plus en plus contraint et que l'on ne peut rien espérer des aides de l'État. Cependant, nous sommes toutes et tous très attaché-e-s au service public qui ne peut fonctionner que par les agents qui le font vivre au quotidien et nous les en remercions. »

### Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Ce rapport constitue comme chaque année pour notre majorité féministe une occasion de rendre compte des avancées conquises sur le front de l'égalité femmes / hommes au sein de notre institution, contre le sexisme et contre les violences faites aux femmes, et comme chaque année le groupe socialiste se félicite du chemin parcouru en 2021 et 2022. Je tiens tout d'abord à inviter les Montreuilloises et Montreuillois qui nous écoutent à lire le rapport dans son intégralité car il pose des constats précieux et témoigne de la diversité des actions qui sont menées en montrant qu'on agit sur tous les fronts : les ressources humaines de la collectivité, politiques publiques du sport, de la culture, la santé, la lutte contre les violences, la lutte contre la précarité menstruelle, la coopération décentralisée, la sensibilisation des publics. Je souhaite pour ma part insister sur quelques éléments. Je serai brève. D'un point de vue interne à la collectivité tout d'abord, s'agissant de nos propres personnels :

– Le rapport est assez instructif et nous invite à poursuivre nos plans d'actions en faveur de l'égalité. Il permet notamment d'alerter à mon sens sur au moins trois constats, qui hélas sont le reflet du monde du travail et de notre société dans son ensemble, et qui doivent continuer d'orienter notre politique RH :

– Un maintien et surtout une aggravation légère de la répartition genrée des salaires comme en témoigne le tableau de répartition des salaires net par quartile, comparé à celui du rapport 2022 ;

– 2 fois moins de congés paternité que de congés maternité au sein de notre collectivité ;

– Le rapport montre comme l'a soulevé ma collègue Dominique GLEMAS que les femmes par leur sur représentation dans certains secteurs sont de fait surexposées à la pénibilité (propreté des bâtiments, petite enfance) : elles sont d'ailleurs plus nombreuses à bénéficier du dispositif du maintien dans l'emploi. Cela nous appelle à poursuivre notre politique visant à anticiper l'usure plutôt qu'à simplement la constater en fin de carrière, mais aussi à continuer au niveau national notre combat en faveur d'un système de retraites juste.

D'un point de vue des politiques publiques que nous menons et notamment s'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes :

– Je ne répéterai pas les chiffres dramatiques que nous connaissons toutes et tous et dont plusieurs ont été rappelés par mes prédécesseurs ;

– Je tiens néanmoins à témoigner que nous constatons un maintien voire une hausse des violences, notamment au sein du couple ;

– La Ville, cette année, a largement continué de prendre sa part dans cette lutte contre ces violences. Des actions ont été rappelées par ma collègue Mama DOUCOURÉ je me contenterais de citer comme l'a fait avant moi Mireille ALHPONSE la signature d'une convention avec l'OPHM pour les logements passerelles, engagement de campagne tenu et c'est un dispositif ô combien clé pour permettre aux femmes de quitter leur foyer lorsqu'elles y sont victimes de violences qu'importe leur forme. Je souhaite citer également la création cette année d'un groupe de travail pluriprofessionnel de prévention de la prostitution des mineurs qui s'inscrit dans la poursuite des travaux de notre Ville sur cette problématique depuis des années et vise à mieux appréhender le phénomène, et à mieux orienter et accompagner les familles et les jeunes filles, faciliter l'accès aux soins des jeunes filles, de développer les échanges de pratiques professionnelles et développer des actions de prévention.

Mais au-delà de l'action de la Ville, nous ne répétons jamais assez que la lutte contre les violences a besoin d'un renfort conséquent de moyens des services de l'État : cela veut dire plus de personnel hospitalier pour mieux détecter les violences et orienter les victimes, plus de policières et policiers pour intervenir et enquêter plus rapidement, plus de magistrats pour raccourcir les procédures et protéger les victimes, plus d'hébergements d'urgence pour leur permettre de quitter leur foyer, plus d'accompagnement médico-social et psychologique pour leur reconstruction et celles de leurs enfants. Et au-delà de cette demande d'un effort massif que nous porterons inlassablement, je voudrais conclure en rappelant également que nous ne sortirons définitivement de la spirale des violences faites aux femmes qu'à la condition d'un changement culturel profond et sérieux. Cela signifie prévenir la violence en agissant, comme le Maire a eu l'occasion de le rappeler publiquement la semaine dernière, dès le plus jeune âge, via une éducation non sexiste, non genrée, de façon à ce que les petits garçons ne conçoivent pas le monde comme un terrain de domination susceptible de conduire à la violence. Et cela signifie, lorsqu'il y a survenue de violences, de prendre en charge les auteurs. C'est un sujet encore relativement tabou aujourd'hui, sur laquelle la recherche académique a pourtant des choses à dire. C'est un sujet qui nécessite une prise de conscience et une action collective, des services de l'État en premier lieu, et des collectivités qui s'y tiennent prêtes. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Chers collègues,

Comme tous les ans ce rapport est extrêmement détaillé, fouillé, j'ai même l'impression qu'il s'étoffe en fait d'année en année et enfin voilà je l'ai déjà dit je pense l'an dernier, l'année d'avant mais c'est un rapport de très grande qualité avec énormément de choses dedans, des choses intéressantes mais qui du coup c'est pas la faute de la Ville mais mettent en creux du coup, on voit les manques d'autres institutions et d'autres

structures. Je sais qu'on est un certain nombre à être assez d'accord sur le, enfin, c'est pas un hasard si les femmes c'est bien que les femmes puissent aller porter plainte à l'hôpital mais ça dit en creux qu'il y a quand même un problème avec d'autres lieux où normalement on va porter plainte et je pense qu'il y a un vrai travail à faire avec le commissariat qui, c'est pas forcément la Ville qui est qui est fautive dans le fait que ça avance pas forcément. Il semblerait qu'on n'ait pas le commissariat en plus le plus proactif on va dire sur ces questions-là. En tout cas, il y a toujours des témoignages de femmes qui ont été fort mal reçues, fort mal accueillies. Il n'y a pas qu'à Montreuil, mais on va dire que c'est perfectible. Alors j'ai découvert un truc vachement bien dans ce rapport c'est « le D) » truc que je connaissais pas. Ça s'appelle l'écriture inclusive et épïcène. Alors je sais pas d'où ça vous est venu mais je trouve ça vachement bien et puis manifestement ça avance alors sans moi mais c'est pas grave ça avance, ça a avancé jusqu'au 30 mai 2022 donc si on pouvait éviter de fêter les 1 an de la seule réunion qui a eu pour... essayer que le rapport 2023 puisse continuer à en parler ce serait pas mal. Mais bon c'est déjà bien de l'avoir mis dedans et puis d'avoir y compris et d'être allé jusqu'à mettre une charte de l'écriture inclusive et épïcène, j'avais cru comprendre que c'était une super mauvaise idée, mais c'est pas grave en tout cas j'aimerais bien que ça avance et donc s'il vaut mieux que je m'en mêle pas pour que ça avance eh ben je m'en mêlerai pas. Sur ce que je trouve étonnant c'est la façon dont un certain nombre d'interventions disent des choses très justes mais sans se rendre compte à quel point en fait elles décrivent en miroir complètement l'inverse de ce qui se passe dans cette ville. Alors vous êtes plusieurs à avoir souligné le lien quand même entre ces questions d'égalité femmes / hommes et ce qui est en train de se passer au niveau de la lutte contre la réforme des retraites et sur ce en gros dans le monde de la lutte sociale. Je sais pas si vous avez remarqué, votre vœu ne dit pas un mot sur la question quand même un peu spécifique des femmes. Voilà mais bon ça doit être un hasard et puis il y a quand même une chose c'est que je vous rappelle que le chiffre d'écart entre les indemnités des élus femmes et des élus hommes dans cette ville c'est 15 %. C'est-à-dire ce qu'on dénonce à l'échelle nationale et encore 15 % c'est vraiment en prenant, en enlevant le maire parce qu'on se dit bon le maire c'est évidemment ça écraserait un peu en termes de chiffres évidemment les choses donc même en enlevant le maire on a 15 % d'écart entre les indemnités des élus femmes et des élus hommes et pendant le procès qui a abouti à ce que vous savez, le mémoire en défense de la Ville expliquait que c'était normal que les femmes aient moins d'indemnités puisqu'elles avaient je vous le donne en mille moins de responsabilités et donc évidemment ce qui est exactement la réponse que font les patrons, les « stals » et dans le monde du travail on dit bah oui c'est normal elles font des métiers moins voilà bon et donc mesdames il semblerait que vous ayez moins de responsabilités donc dans ce conseil municipal j'avais pas spécialement remarqué mais en tout cas le fait que vous ayez moins d'indemnités c'est sûr. Donc voilà peut-être qu'un jour ça changera mais du coup ça devrait rendre un peu plus humble quand on dit que ici c'est vachement bien et puis que ailleurs il y a du progrès à faire voilà en tout cas. Je voudrais quand même terminer sur un point positif enfin c'est vraiment enfin on voit une multitude d'actions et qui sont cohérentes en plus entre elles enfin voilà je trouve qu'il y a un continuum contrairement aux rapports suivants entre les actions menées et que ça progresse quoi. Voilà et donc c'est plutôt enfin ça progresse en tout cas les actions progressent et on sent qu'il y a une politique qui est portée voilà et ça fait envie ça fait du bien voilà. Donc merci à l'élue voilà et au service qui travaille avec elle. Ce serait vachement bien, alors j'avais une idée comme on crée un poste d'administrateur hors-classe il vous faut pour faire de la plantation peut-être qu'on pourrait d'abord créer un poste d'administratrice hors classe pour travailler sur ces questions-là merci. »

### Intervention de Monsieur Olivier CHARLES – adjoint au maire délégué aux sports

« Oui en termes d'égalité hommes-femmes bien évidemment dans le domaine sportif on est aussi très loin d'une égalité parfaite on constate qu'au niveau des instances dirigeantes dans le sport en France il y a 62 % d'hommes pour 38 % de femmes. On a juste deux femmes qui sont présidentes de fédération sportive pour 114 fédérations. Ça montre un peu quand même l'évolution de ce milieu. Par contre en pratique vous pouvez constater que la pratique sportive des femmes rejoint celles des hommes mais pas en termes de compétition. Puisqu'il y a deux fois plus d'hommes qui en font que de femmes.

Les « sportifs » se saisissent peu de ces problèmes et l'on constate que chaque modification intervient toujours de l'extérieur : 3 exemples :

- la féminisation du sport n'a été possible que grâce aux combats des mouvements féministes ;
- L'obligation de parité dans les fédérations par des interventions de l'État (Lois du 4 août 2014 et 2 mars 2022)
- Les nouvelles pratiques sportives ont toujours été imposées aux fédérations par les pratiquants eux-mêmes.

Dans les politiques sportives municipales, il est important de prendre en compte les besoins et les intérêts des femmes et des hommes de manière égale. Actuellement, les femmes sont souvent sous-représentées dans les activités sportives municipales. Le rapport de situation comparée participera à évaluer l'action de la Ville pour guider son action politique. En examinant les données relatives à la participation des femmes et des hommes aux activités sportives, la municipalité identifie les domaines où des améliorations seront apportées pour garantir l'égalité entre les sexes. L'égalité de genre dans le sport permet de garantir les mêmes droits et opportunités aux femmes- et aux hommes, qu'il s'agisse de la participation à des activités sportives, de la formation ou de la participation à des compétitions. L'égalité de genre dans le sport permet de lutter contre les stéréotypes de genre qui peuvent limiter la participation des femmes et des hommes à certaines disciplines sportives ou rôles spécifiques dans le domaine sportif. En éliminant ces stéréotypes, le sport devient plus inclusif et accessible à toutes et à tous, il permet également à toutes et à tous de réaliser leur plein potentiel dans leurs disciplines. L'égalité de genre dans le sport a des effets positifs sur la santé des femmes et des hommes en encourageant une participation active à des activités physiques et sportives. Le sport doit contribuer à réduire les risques de maladies chroniques telles que l'obésité, les maladies cardiovasculaires, le diabète, etc. L'égalité de genre dans le sport a également des effets bénéfiques sur la société dans son ensemble, car elle peut aider à promouvoir les valeurs d'égalité, de respect et de coopération. Le sport est un moyen efficace de sensibiliser le public aux questions d'égalité et de contribuer à la promotion de la diversité, de l'inclusion et de la non-discrimination, A Montreuil, la municipalité est sensible à la féminisation dans le sport puisqu'on essaye de prendre certaines mesures comme par exemple en imposant dans les demandes de subventions des critères de développement du sport féminin, en réfléchissant à des créneaux horaires spécifiquement féminins, en développant une meilleure répartition dans le partage des vestiaires, en créant des activités comme « Sport dans les Parcs » où 65 % des utilisateurs sont des femmes. Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat de long haleine qu'il ne faut pas lâcher, qu'il ne faut pas laisser tomber et qui ne passera que par la promotion systématique du sport féminin. Pour terminer, je voudrais quand même faire une courte parenthèse pour évoquer les futurs jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ; pour la première fois, à ces JOP il y aura une parité complète, autant d'athlètes femmes que d'athlètes hommes, il me paraissait important de le souligner... Nous formulons l'espoir que les retombées tant en emploi, en infrastructure de transport, de logement et de bien être. Que l'héritage des Jeux permettra enfin à plus d'un enfant sur 2 en Seine Saint Denis de savoir nager à son entrée en collège. Je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport de situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la Ville de Montreuil – 2022.

### **DEL20230329\_3 : Rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable**

#### Présentation par Madame Mireille ALPHONSE – adjointe au maire déléguée de la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Conformément à la loi de juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, nous vous proposons ici de prendre acte du rapport développement durable de notre ville pour l'année 2022. S'il me revient la tâche de vous présenter ce rapport je souhaite insister sur le fait que son contenu repose sur l'engagement d'une majorité de mes collègues, à travers leur délégation et donc aussi d'un grand nombre de nos services. Je tiens à les remercier toutes et tous pour leurs actions continues. Selon la loi, en effet les rapports développement durable reposent sur le 17 objectifs internationaux en matière de développement durable et concernent à ce titre aussi bien les enjeux strictement environnementaux que sociaux économiques et démocratiques. Nos actions 2022 s'inscrivent dans la continuité de nos engagements pour l'ensemble de ce mandat et dans la mise en place nécessaire de réponse aux évolutions rapides que nous avons connues au cours du printemps / été 2022, l'extrême sécheresse de l'année dernière, les périodes caniculaires qui se sont étendues sur plusieurs semaines nous ont incités en effet à accélérer la mise en œuvre de plan d'action pour adapter notre ville au changement en cours. C'est par exemple avec ce souci que nous avons adhéré à l'association France Ville Durable afin de bénéficier de l'expertise de villes paires en matière de résilience. C'est avec cette volonté que ma collègue Catherine DEHAY développe dans les rues de Montreuil le plan arbre d'Est Ensemble, 122 nouveaux arbres d'espèces différentes résistantes au stress hydrique ont ainsi été plantés au cours du seul mois de décembre et en tout 5000 seront plantés d'ici la fin du mandat. C'est encore au regard de cet engagement que nous avons pu préserver 93 nouveaux espaces paysagers protégés sur la commune. En 2022, ils représentent 17 hectares d'espaces non bâtis, cultivés ou réservés pour de nouvelles plantations au cœur d'îlot et ceci grâce aux évolutions du PLUI portée par notre premier adjoint Gaylord LE CHEQUER. C'est enfin avec cette ambition que mes collègues Olivier STERN et Anne-Marie HEUGAS ont poursuivi leurs actions d'encouragement à la pratique du vélo parvenant à un résultat très encourageant. Entre 2021 et 2022, nous avons comptabilisé 26% d'augmentation de passage de vélo au niveau de la Croix de Chavaux. Concernant le volet social, je souhaite souligner les actions développées par nos trois collègues respectivement Olivier MADAULE, Méline LE GOURIERREC dans le domaine de la santé des jeunes et Mama DOUCOURE dans celui des de l'accompagnement des femmes victimes de violences. Grâce à l'action de notre majorité le nouveau dispositif décliné santé propose aux jeunes de 18 ans une première consultation médicale entièrement gratuite dans l'un de nos différents centres de santé, l'occasion de faire un bilan complet et de mettre en place si besoin des suivis médicaux nécessaires dans les domaines de la nutrition, de la sexualité ou des addictions par exemple. Réserver aux femmes victimes de violences, nous avons eu l'occasion d'en parler mais nous pouvons rappeler. Deux projets d'hébergement sont nés en 2022 l'un en coopération avec le CCAS et l'association la Main Tendue au sein de la maison Montreuil pour la période de janvier à juin 2022 et l'autre dans le cas d'un hébergement d'urgence avec cité Caritas de janvier à août 2023. Ces deux dispositifs sont complétés par la mise à disposition de trois nouveaux logements passerelles en lien une fois de plus avec l'association la Main Tendue et le 115 pour accueillir les femmes et enfants victimes de violences familiales. En complément de cette présentation qui n'est évidemment pas exhaustive je souhaite attirer votre attention sur un événement majeur qui ne figure pas dans notre rapport je veux parler de la création par Est Ensemble de la régie publique de l'eau alors que nous parlons déjà du très faible taux de pluviométrie de cet hiver et des risques de pénurie d'eau cet été. Nous nous réjouissons qu'Est Ensemble ait voté la création de la régie publique de l'eau le 8 février 2022 grâce à l'engagement de la majorité d'Est Ensemble et sous la présidence de notre collègue désormais Jean-Claude OLIVA collègue de Bagnolet. Cette nouvelle régie travaille actuellement à la mise en place d'une tarification juste et solidaire de l'eau et à la mise en place d'une gouvernance incluant la participation citoyenne. Vous le voyez nos actions pour construire une ville adaptée au changement climatique et soucieuse de conférer une bonne qualité de vie en toute justice sociale à ses habitants se poursuivent, mais nous savons bien qu'il y aurait beaucoup plus à faire sans dévoiler le débat suivant sur le budget, notre groupe souhaite insister sur la nécessité d'employer de nouveaux moyens pour engager un changement d'échelle de nos actions dans les domaines de la rénovation du bâti, de l'alimentation ou de la production locale, d'énergie renouvelable par exemple nous continuerons à être force de proposition pour rechercher avec les services les moyens d'être à la hauteur de nos ambitions collectives. Je vous remercie. »

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs, Le sixième rapport du GIEC paru le 20 mars dernier rappelle que du fait des émissions de gaz à effet de serre dû aux activités humaines la température s'est élevée de 1,1 degrés par rapport à la période pré-industrielle. Quels que soient les scénarios d'émissions, le réchauffement de la planète atteindra 1,5° dans la décennie à venir. Dès maintenant, il nous faut donc non seulement accélérer la lutte contre les causes du réchauffement mais parallèlement il nous faut aussi engager de manière déterminée des mesures d'adaptation pour réduire les risques pour les populations et les écosystèmes. 2030 c'est demain et ce rapport 2022 sur la situation du développement durable revêt donc une importance toute particulière. A l'aube des enjeux rappelés précédemment, le rapport développement durable 2022 qui nous est présenté ce soir est de mon point de vue décevant. Ce rapport est décevant tout d'abord parce qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux. En effet plutôt que de se concentrer sur les actions mises en place en 2022 pour adapter Montreuil au réchauffement annoncé on trouve de longs développements hors sujet. En disant cela, je pense par exemple au paragraphe consacré à la relocalisation de la Maison Populaire sur le site EIF qui au mieux se fera à l'horizon de 2026. Ce rapport est décevant ensuite parce qu'il semble poser en équivalence en matière de lutte contre le réchauffement climatique l'apport des arbres matures et celui des jeunes pousses. C'est dans cette perspective que de longs développements sont consacrés à l'avenue Gabriel Péri. S'il est indéniable qu'il faut planter de nouveaux arbres, plantés partout où on le peut, on ne peut pas faire comme si ces jeunes arbres allaient stocker autant de carbone que des arbres matures ou rafraîchir autant qu'eux. Au-delà de ces considérations je dois reconnaître que les développements consacrés à ce qui s'est passé en 2022 sur l'avenue Gabriel Péri dépasse l'entendement en nous faisant passer dans un style proprement orwellien l'abattage d'arbres matures et sains pour une action écologique. Ce rapport est décevant enfin parce que même si la question de la pollution des sols fait enfin son entrée dans le rapport sur le développement durable de la ville on ne peut que regretter le fait que nulle mention ne soit faite à ce qui a été l'actualité je dirais en matière de pollution des sols durant l'été 2022. Je fais référence bien entendu en disant cela à la démolition sans précaution de l'usine SNEM, à la mobilisation citoyenne qui s'en est suivie et au fait que les riverains mobilisés aient fini par obtenir un accompagnement par l'Institut éco-citoyen de Fos-sur-Mer. C'est un beau partenariat qui aurait mérité d'être mis en valeur ici je le crois. Ce rapport consacre aussi de longs développements à l'épanouissement de tous les êtres humains et je souhaiterais profiter de ce passage pour parler des logements insalubres mis en location par l'office HLM de la ville je prendrai l'exemple de logements situés dans un quartier qui sort d'une longue opération de renouvellement urbain. Je veux parler par exemple du quartier Bel-Air Grand Pêcheur. Certes les immeubles sont beaux, ils ont été refaits de l'extérieur devrais-je rajouter, car à l'intérieur c'est une autre histoire qui se joue. Les appartements auxquels je pense sont des appartements qui rendent leurs occupants malades, ce sont des appartements tellement humides que les locataires développent des problèmes

respiratoires et ces locataires ont en face d'eux un office HLM aux abonnés absents. On parle ici de logement insalubre et si le propriétaire avait été une personne privée on le qualifierait de marchand de sommeil et des poursuites auraient même pu être diligentées par la puissance publique autrement dit par la ville. Mais voilà il s'agit d'un opérateur public, il s'agit de l'office HLM et tout le monde est aux abonnés absents laissant les locataires de ces logements livrés à eux-mêmes. Aussi la question que je me pose et que je pose est celle de savoir combien de temps encore ces situations auront-elles cours dans une ville comme la nôtre qui prône l'épanouissement de tous les êtres humains, je vous remercie. »

### Intervention de Madame Halima MENOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs

La présentation du rapport développement durable permet de mettre en lumière les actions engagées par la ville, les habitants et les acteurs locaux pour la transition écologique et ce dans un contexte d'urgence climatique de dégradation de notre environnement et d'effondrement de la biodiversité. Dans cette actualité que personne aujourd'hui ne peut ignorer notre responsabilité à tous est de faire évoluer notre apport aux gestes du quotidien en agissant sur nos pratiques. La ville consciente des enjeux a fait le choix de franchir une nouvelle étape avec son adhésion à France Ville Durable que notre groupe salue. L'adaptation de changement climatique, la réduction des pollutions ou encore la solidarité envers les populations fragiles restent des sujets prioritaires pour la ville de Montreuil. Nous saluons donc toutes les directions et les services de la ville, les divers acteurs qui mènent des actions structurantes pour lutter et s'adapter aux changements en cours et qui rendent l'écologie désirable et positive. Par ailleurs notre groupe Génération Montreuil Ecologie Solidarité demande à ce que l'appel à projet développement durable soit renforcé pour soutenir davantage des initiatives sociales impactant positivement l'environnement et la santé des habitants et des usagers du territoire compte tenu de l'urgence climatique et de l'engagement de ces nombreux acteurs. Le rapport de développement durable doit amener le budget de la ville à encore plus d'ambition en termes d'écologie, d'environnement. Chacun de nos choix politiques doit être analysé à l'aube de son impact sur le climat et enfin il nous semble qu'il faut réenclencher l'Agenda 21. L'agenda 21 est une démarche permettant une structuration de toutes ces politiques, de les évaluer, d'en dégager le sens on y associant la société civile. Il s'agit aussi de vérifier qu'au-delà des intentions, nous répondons réellement à des besoins sociaux et que nous sommes bien dans une démarche plus responsable pour l'environnement. Pour conclure notre groupe encourage la poursuite des alternatives pour vivre au mieux à Montreuil. Nous militons pour que l'écologie devienne aux yeux d'un plus grand nombre une solution réaliste contre les crises vers un mode de vie plus harmonieux, plus sobre et plus confortable en Seine-Saint-Denis plus encore qu'ailleurs en France. Les enjeux sociaux et climatiques sont liés. Nous nous soutenons par tous les moyens viables, la rénovation des logements mal isolés qui occasionnent des coûts élevés de chauffage, nous nous battons pour les transports en commun abondants et propres qui desserviront les quartiers les plus excentrés et luttons concrètement contre l'habitat insalubre. Nous remercions l'ensemble des élus engagés sur ces gros chantiers. Relever le défi de l'environnement c'est aussi montrer loin des clichés que la banlieue contribue activement aux changements vertueux du territoire, nous évoluons et innovons dans nos habitudes de vie. Voilà donc le groupe Génération Montreuil Écologie et Solidarité vote pour cette délibération. Je vous en remercie. »

### Intervention de Madame Catherine DEHAY – conseillère municipale déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens

« Bonsoir à toutes et tous,

Le rapport de la collectivité en matière de développement durable intervient dans un temps où l'actualité soutient les enjeux pour notre collectivité quant à sa contribution pour l'avenir de la planète.

D'abord la crise sociale et l'opposition longue, déterminée et profonde au projet de réforme des retraites. Réforme injuste qui pénalise les plus fragiles. Ensuite le rapport de synthèse des travaux du GIEC rendu public il y a quelques jours. Ce rapport réaffirme que la vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît, confirme que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter (45 % de ces émissions sont liées à la consommation des 10 % des foyers aux plus hauts revenus, et la part attribuée aux zones urbaines est de 70 % en 2020. Sans réduction des inégalités sociales mondiales, les objectifs climatiques fixés ne sont pas atteignables. Le GIEC en appelle à un développement résilient au changement climatique. Le bénéfice que nous faisons aujourd'hui est valable pour les années à venir. J'insiste sur le fait que les efforts demandés aujourd'hui sont bien moindres que les difficultés que rencontreront les générations suivantes si nous ne faisons rien ou pas assez. Montreuil prend sa part : activement, concrètement, immédiatement. En témoigne le rapport annuel en matière de développement durable. Le rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année écoulée est un exercice qui nous oblige à un regard critique sur les actions que nous avons menées. Nous pouvons dire que nous sommes pleinement inscrits dans les objectifs de développement durable prescrits par l'ONU. C'est le fruit d'un héritage long des politiques publiques conduites ici depuis plusieurs décennies. C'est aussi les premiers résultats de notre mandat. Notre action est volontariste, concrète au service des Montreuillois et pour l'avenir de la planète. Jean Jouzel, ancien président du Giec, nous dit « qu'il est encore possible d'agir, et qu'une grande partie de la solution se trouve dans les territoires. ». Vérifions :

- Renaturation avec le programme de 5000 arbres plantés d'ici la fin du mandat et l'objectif d'atteindre les 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitants en corrigeant les disparités sur notre territoire

-La débétonisation des pieds d'arbres et des places de stationnement,

-la préservation de l'eau,

- potentiel de la géothermie,

- encadrement des loyers,

- Déclivité Santé pour les plus de 18 ans,

- Sports pour tous et Sport Santé,

- ou encore le travail quotidien mené avec Est Ensemble pour la réduction des déchets ou le PLUi permettant la préservation et la reconquête d'espaces de biodiversité et de pleine terre.

Tous ces exemples, la liste est beaucoup plus longue, illustrent la responsabilité que nous prenons pour l'avenir. Et je veux mettre en exergue notre action féministe contre toutes les violences faites aux femmes. Parce que c'est un axe majeur de notre développement durable. Je profite de cette intervention pour remercier tous les agents municipaux. Ils agissent et ils inventent les solutions pour les Montreuillois. Nous avons déjà fait beaucoup au regard des engagements que nous avons pris en début de mandat. Je le redis : Tout ce que nous faisons aujourd'hui aura demain des bénéfices bien supérieurs aux efforts qui nous sont demandés actuellement. Je constate personnellement les avancées concrètes dans mes délégations : nature en ville et animal en ville. Nous sommes à la manœuvre à Montreuil et au sein d'Est Ensemble, et nous savons qu'il nous faut aller plus loin, plus vite. Notre action s'inscrit dans les perspectives dessinées par les travaux du GIEC : nous pouvons contenir le réchauffement de la planète à condition de réduire drastiquement et rapidement nos émissions de CO<sub>2</sub>, de préserver nos ressources en eau, et de lutter contre les inégalités mondiales. Il reste beaucoup à faire et il nous faut garder beaucoup d'humilité face aux enjeux pour l'avenir. Notre groupe votera ce rapport parce qu'il nous donne confiance dans notre capacité à agir. Merci. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui ce qui est bien avec le développement durable c'est qu'on peut en gros tout mettre dedans. Mais à un moment il faut quand même faire des

choix parce que là on se demande quelle politique municipale ne rentre pas dans cet inventaire à la Prévert qui par ailleurs il a dû se passer un truc je pense que les pages ont pas forcément été mises dans le bon ordre, car il y a des choses étonnantes et même limite choquantes parce que trouver le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie entre la lutte contre l'habitat indigne et le budget participatif j'avoue que je cherche encore la cohérence et la logique et c'est un peu limite je trouve. Par ailleurs, faire plus de la moitié de la partie sur les circulations douces, les mobilités douces, sur le skate parc voilà il y a des trucs on doit pas avoir tout à fait la même conception des mots et des choses. Comme le disait ma collègue il y a un côté très orwellien là-dedans, parler de faits alternatifs il y a limite de la provoc' quand même avec ce rapport parce que réussir à mettre comme quasiment « fleuron du boulot 2022 » en matière de développement durable l'abattage de 45 arbres sur l'avenue Gabriel Péri on aura beau tourner dans tous les sens je ne sais pas comment vous osez raconter ça. On parlera pas de l'animal en ville parce que je rappelle juste que l'année 2022 c'est le record d'arbres abattus à Montreuil, si on ajoute ceux qui sont abattus par le Département on est à 150 arbres abattus, 4 ans plus tôt il y en avait 13 sur l'année mais on progresse Madame DEHAY on progresse donc je enfin on sait pas par quel bout le prendre parce que enfin il pourrait y avoir effectivement comme c'était dit un peu d'humilité et raconter que l'avenue Gabriel Péri c'est un grand progrès pour le développement durable franchement j'espère que pas grand monde le lira ce rapport parce que ça risque de faire énerver pas mal de gens. Réussir à faire 10 lignes sur la pollution des sols sans écrire ni SNEM, ni EIF, ni Berthollet c'est du foutage de gueule excusez-moi l'expression c'est vraiment prendre les habitants pour des imbéciles parce que si lutter contre la pollution des sols à Montreuil c'est regarder comment la pollution passe du sol aux légumes dans trois micro parcelles des Murs à Pêches effectivement il va falloir attendre longtemps Madame Dehay effectivement avant d'avoir de l'espoir quand on ajoute que vous osez parler des EPP qui vont être créés par un PLUI qui n'est pas encore révisé, quand ces EPP donc voilà protection des paysages le premier adjoint, qui se vante qu'un de ces EPP qui va arriver un jour rue Nungesser, a signé un permis de construire pour 11 logements et la destruction de tous les arbres fruitiers de cette parcelle, là encore enfin il y a quand même des limites dans la façon dont on raconte l'histoire et dont on transforme l'histoire. Le sommet atteint pratiquement je parlerai pas de l'animal en ville parce que quand on a abattu autant d'arbres on a détruit autant de gîtes potentiels pour des espèces protégées à Montreuil alors c'est vrai on s'occupe des chiens mais les chauves-souris et les mésanges je pense qu'on peut leur dire au-revoir mais oser écrire qu'on compense l'avenue Gabriel Péri avec trois arbres pour un quand justement quand on relie on sait lire le PLUI le nombre d'arbres de base qu'on prend pour les compensations c'est le nombre d'arbres qu'il y avait à la date de l'adoption du PLUI c'est-à-dire le 4 février 2020. Le 4 février 2020 sur l'avenue Gabriel Péri il y avait 66 arbres matures de grandes hauteur et vous nous expliquez qu'une compensation de 75 arbres pour 66 c'est 3 pour 1 bon why not sachant qu'il y en aura pas 75 quand vous lisez les documents du département il y aura 60 arbres au mieux replantés sur l'avenue Gabriel Péri. Donc 60 pour 66 je sais pas. Réussir à écrire dans le rapport que ça fait 3, une compensation de 3 pour 1, voilà je pense qu'on parle pas la même langue et qu'on n'a pas la même conception du développement durable de l'écologie. Mireille je ne sais pas qui t'a forcé à signer cet édito mais franchement à un moment fais nous des signes si tu as besoin qu'on te sorte de là parce que franchement c'est à ne plus rien y comprendre. Voilà alors par charité je vais m'arrêter là. »

### Intervention de Madame Michelle BONNEAU – adjointe au maire déléguée aux personnes âgées et aux relations intergénérationnelles

« Monsieur le Maire, Chères et Chers Collègues, Chères Montreuilloises et Chers Montreuillois.

Ce rapport sur la situation en matière de développement durable à Montreuil en 2022 est le résultat d'un travail impressionnant en transversalité sur la ville. Il prouve à quel point chaque élu-e assisté-e de tous les services de la ville mesurent l'importance d'un dérèglement climatique pour lequel nous devons absolument apporter les idées, les compétences, les actions, les décisions collectives afin de corriger et améliorer notre quotidien et notre avenir. 2022, année de la guerre en Ukraine, année de température caniculaire et son corollaire, la sécheresse. Les hausses des énergies fossiles, de l'électricité qui impactent le quotidien de nos concitoyen-ne-s Montreuillois et Montreuilloises par des augmentations d'essence, d'électricité, du prix des denrées alimentaires...une inflation dont on ne voit pas le bout, sont autant d'éléments qui nous obligent à une réaction rapide. La nature en ville est un axe sur lequel une priorité a été portée avec 5000 arbres de plus d'ici à la fin du mandat et sans attendre, car de l'annonce à la plantation il n'y a qu'à regarder autour de nous et vérifier dans tous les quartiers de la ville que de nouveaux arbres sont en place. La pratique du vélo s'intensifie et il suffit de côtoyer les pistes régulièrement pour constater que le nombre de cyclistes à l'heure de rejoindre la ligne 9 du métro pour aller jusqu'à son lieu de travail est de plus en plus important. D'ailleurs les arceaux occupés à proximité de la mairie en sont pour preuve. La demande d'arceaux émane également de nos groupes scolaires pour qu'enfants et professeurs puissent se rendre dans les écoles à vélos. Et c'est une excellente nouvelle ! Les transports lourds qui vont arriver, Tramway, Ligne 11 du métro permettront une aide essentielle à la diminution de la pollution et réduiront l'utilisation des véhicules à essence.

Végétaliser la ville, renforcer les îlots de fraîcheur et la biodiversité, lutter contre les pollutions développer les EPP (Espaces, Paysages, Protégés), avec les agent-e-s de la ville mobilisé-e-s et convaincu-e-s de cet indispensable besoin pour notre quotidien et notre avenir sur cette planète, nous le faisons nous avançons. Venir en aide aux publics les plus en difficultés à travers une foison d'actions contribue à améliorer la vie de nos concitoyen-ne-s. L'aide alimentaire en est un axe majeur. Il est absolument incroyable de se dire que dans notre pays certain-e-s habitant-e-s manquent de moyens pour se nourrir mais c'est une réalité ! L'aide aux plus précaires existe et à travers les commissions qui permettent ces aides on touche du doigt des réalités. Recevoir des chèques alimentaires pour des familles, des aides à payer les dettes de loyer, d'énergie mais aussi des conseils et orientation vers les organismes comme l'agence locale de l'énergie et du climat, ou des syndicats comme le Sipperec. C'est ensemble que nous réussissons. Les agent-e-s des services solidarités et du CCAS de Montreuil sont en première ligne sur ces sujets et elles et ils sont exemplaires dans leurs actions faites de convictions. Des dispositifs santé pour un accès aux soins et sports pour toutes et tous, de luttes contre les violences faites aux femmes et le handicap, d'accès à la culture...évidemment l'exhaustivité de l'offre montreuilloise est impossible ici mais la richesse de cette offre est une évidence. Alors, continuons ensemble à faire de Montreuil une ville pour un développement durable au quotidien.

Le groupe Montreuil socialiste votera cette délibération. Je vous remercie. »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

DÉCIDE

Article Unique : Prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2022, joint en annexe.

**DEL20230329\_4 : Compte de gestion du comptable des finances publiques - Exercice 2022**

## **Présentation de la délibération par Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances**

« Monsieur le Maire, chers collègues, chers téléspectateurs,

Cette délibération n° 4 nous demande d'approuver le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2022 et de constater la concordance des résultats de clôture avec ceux exprimés dans le compte administratif établi par la commune.

Le comptable des finances publiques fait apparaître les résultats suivants :

– Résultats de clôture en fonctionnement 15 699 218,81 euros, en investissement – 3 891 286,86 euros pour un total d'opérations s'élevant donc à 11 807 931,95 euros.

Ces chiffres sont identiques à ceux produits à la page 36 du compte administratif 2022 établis par la commune.

En conséquence, je vous demande d'approuver la présentation du compte de gestion du comptable des finances publiques pour l'exercice 2022. Je vous remercie. »

## **Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil**

« Je n'ai pas de demande d'intervention, si Madame YONIS vous avez la parole. »

## **Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO**

« Ah non pardon. »

## **Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil**

« On est sur le compte de gestion du comptable public non d'accord je le mets...Monsieur SERNE vous avez la parole. »

## **Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO**

« Comme vous avez alloué du temps dessus on prend là où il est. Donc comme le compte de gestion a priori traite toutes les politiques de la ville ça va me permettre quand même de signaler que certes il y a eu un effort de réponse aux questions qui ont été posées sur l'ensemble des documents budgétaires, mais il manque encore énormément d'éléments qui ont été demandés en amont, demander dimanche, qui ont été demandés lundi en commission technique permanente, qui ont été redemandés ensuite. Il y a eu des échanges, parce que certaines réponses montraient que les questions avaient probablement été mal posées, mais il y a surtout des demandes de documents en fait. Les documents qui nous avaient d'ailleurs été indiqués comme nous qu'ils nous seraient communiqués pour pouvoir préparer en fait le travail enfin l'analyse et la discussion sur ces éléments budgétaires surtout quand on a à la fois le compte administratif et le budget primitif dans la même séance c'est à la fois roboratif mais en même temps ça permet effectivement une comparaison plus directe des choses. Le compte de gestion étant normalement le miroir du compte administratif. En l'occurrence il y a des questions qui restent en suspens, qui sont ennuyeuses. Le fait de ne pas avoir de réponse c'est ennuyeux autant il y a des choses sur lesquelles les réponses qui ont été apportées permettent de clore le sujet voilà, ça a répondu. Autant sur d'autres les réponses ont, quand elles sont arrivées, ont même plutôt eu tendance à faire poser d'autres questions et aggraver même le sentiment qu'il y avait anguille sous roche voire plus. Moi je voudrais revenir sur un élément notamment »

## **Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil**

« Il vous faut conclure Monsieur SERNE. »

## **Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO**

« Ah bon. Alors là c'est conclu qu'est-ce que vous voulez que je vous dise. C'est bien c'est juste une discussion budgétaire. »

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

A la majorité par  
52 voix pour

1 abstention : Pierre SERNE

## **DÉCIDE**

Article 1 : Adopte le compte de gestion du comptable public de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville dont les résultats s'établissent ainsi :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	227 184 003,04	56 929 414,85	284 113 417,89
Recettes	237 131 104,21	62 062 464,24	299 193 568,45
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>9 947 101,17</b>	<b>5 133 049,39</b>	<b>15 080 150,56</b>
Résultat n-1 reporté	5 752 117,64	-9 024 336,25	-3 272 218,61
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>15 699 218,81</b>	<b>-3 891 286,86</b>	<b>11 807 931,95</b>

**DEL20230329\_5 : Approbation du compte administratif - exercice 2022 et affectation des résultats au Budget Primitif 2023**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons... cela a été noté au PV. Nous passons à présent au compte administratif conformément au code je vais proposer de désigner un autre président de séance en la personne de Monsieur LE CHEQUER. Oui Monsieur, oui je propose donc Gaylord LE CHEQUER comme président de notre séance. Y a-t-il un autre candidat ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? Deux abstentions. Proposition adoptée. Je vous remercie et Monsieur LE CHEQUER vous avez la présidence. »

### Prise de parole de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci Monsieur le Maire. Sans plus attendre je passe la parole à Philippe LAMARCHE pour la présentation de cette délibération l'approbation du compte administratif. »

### Présentation de la délibération par Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Cher Gaylord, chers collègues, chers téléspectateurs,

Cette délibération concerne la présentation du compte administratif pour l'année 2022 et l'affectation de ces résultats au budget primitif 2023. Lors du rapport d'orientation budgétaire, nous avons eu l'occasion de débattre du contexte économique et social qui a impacté l'exercice 2022. Je rappellerai succinctement quelques éléments de ce contexte pour ne pas trop alourdir cette présentation. L'inflation grève de façon significative tous nos budgets de toutes nos actions. Le prix des matières premières est de plus en plus élevé. Ce que vivent nos concitoyens s'applique aussi à notre collectivité. S'ajoutent à cela les mesures gouvernementales de revalorisation du SMIC ainsi que l'augmentation du point indiciaire qui elles aussi augmentent nos dépenses de fonctionnement. Nous avons pris la décision d'augmenter le taux de taxe foncière afin d'augmenter notre capacité d'investissement. Cette augmentation de nos ressources aura été en grande partie absorbée par cette situation économique nouvelle. Si nos recettes de fonctionnement ont peu ou prou été maintenues, nos dépenses de fonctionnement auront, elles, enregistrées une forte augmentation. Le résultat net de cet exercice fait apparaître un maintien des grands équilibres financiers. J'en veux pour exemple l'épargne en section de fonctionnement de 21,21 millions d'euros qui nous permet de rembourser le capital de la dette, celui-ci s'élevant à 17,03 millions d'euros et de maintenir notre capacité d'autofinancement à 4,19 millions d'euros. Celle-ci sera versée au budget 2023. Nous avons pu réaliser sur cette année 2022, 34,4 millions d'euros d'investissement en nous appuyant notamment sur des sessions foncières de 4,53 millions d'euros, ainsi que sur un niveau de subvention important de 7,31 millions d'euros. Notre dette, quant à elle, bien qu'en constante diminution depuis 2015 s'élève à 206,12 millions d'euros et pèse de façon importante sur notre budget. En effet, c'est près de 18 millions d'euros par an que nous devons rembourser en frais financiers. Il est à noter que les taux d'intérêt sont repartis à la hausse (après 3 années de taux nul voire négatif), cela aura pour conséquence d'augmenter nos échéances de remboursement pour les années à venir. En conclusion, si notre situation financière est saine, elle reste fragile. Elle va nous obliger à faire des choix pour le budget 2023, nous allons en parler lors de la délibération suivante, mais surtout anticiper la dégradation de nos ressources pour les années 2024 et suivantes. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'un examen approfondi des périmètres de l'action publique communale et faire des choix de priorisation à la fois en fonctionnement mais aussi en investissement. Je vous remercie de votre attention. »

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Premier Adjoint, Mesdames et Messieurs,

Le budget primitif 2022 avait été construit sur une hypothèse de double augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties. L'utilisation du levier fiscal a permis à la ville de récupérer 5,95 millions d'euros de recettes supplémentaires en 2022. Au moment du vote de l'augmentation du taux de la taxe foncière vous vous étiez engagés, Monsieur le Maire, avec votre majorité, à affecter le produit de cette augmentation à l'investissement et vous fixiez un montant de 40 millions d'euros d'investissement. Malheureusement donc le compte d'administratif qui nous est soumis ce soir montre qu'il n'en a rien été. L'intégralité des sommes issues de la hausse des impôts ayant été absorbée par le fonctionnement courant de la collectivité et l'inflation, cette augmentation des impôts que vous aviez destiné en 2022 a eu un autre effet négatif puisqu'elle a privé la ville des aides gouvernementales qui ont été mises en place pour faire face à l'inflation. Il fallait remplir trois critères pour bénéficier de ce soutien. Avec l'augmentation des impôts, notre ville ne remplissait pas les critères pour bénéficier d'une compensation des effets de l'inflation. Par vos décisions, les Montreuilloises et les Montreuillois ont ainsi subi la double peine, celle de voir leur taxe foncière augmentée mais aussi celle de voir leurs contributions financières supplémentaires utilisées intégralement pour faire face à la gestion courante et non pour préparer l'avenir de notre ville. Montreuil est une grande ville, une ville qui dispose de nombreux atouts et contrairement à l'idée reçue elle est loin d'être une ville pauvre. Montreuil peut faire face à de nombreux aléas, le compte administratif 2022 montre bien qu'elle a su faire face toute seule à l'inflation. Montreuil peut faire face à de nombreuses situations, la seule question c'est à quel prix ? Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui, alors je vais continuer en fait à traiter compte de gestion/compte administratif/budget puisque finalement on parle finalement des mêmes choses. C'est une sorte de continuum. Sur les grands équilibres, il y a pas de grandes, enfin il y a pas de surprise, il y a effectivement y compris même un taux d'exécution qui est plutôt bon. On a, en fonctionnement, qui est assez logique en investissement il est autour de deux tiers ce qui est plutôt un chiffre correct. Il y a quand même des gros restes à réaliser même s'ils sont, ils ont tendance à diminuer tendancielle. La question qui se pose c'est qu'on est sur finalement une tendance un peu en palier enfin correct mais face aux risques qui seront finalement devant nous comme d'ailleurs devant les autres collectivités je trouve qu'il y a une sorte d'optimisme, de sérénité un peu étonnante. J'en veux pour preuve le fait que vous trouviez tout à fait logique et tout à fait normal d'avoir choisi de privilégier des emprunts à taux variable pour les deux derniers emprunts que vous avez levés, on peut s'interroger quand même franchement il y avait plutôt une tendance à sortir des emprunts à taux variable y compris quand les taux étaient au plus bas et plutôt stables. Au moment où les taux remontent, aller sur du ribord plus voilà même si c'est pas du plus énorme je trouve que c'est en terme prudentiel assez étonnant, je vous trouve d'un optimisme à saluer. Je dirai aussi que face aux questions qui ont été posées il y a eu des réponses étonnantes j'aimerais juste en avoir le cœur net. J'avais demandé quelle était la durée de vie moyenne des emprunts puisque c'est quand même avec le ratio des annuités des endettements, c'est quand même une chose intéressante et généralement il vaut mieux pouvoir rembourser la dette enfin avoir des annuités de désendettement qui rentrent en fait qui sont inférieurs à la durée de vie moyenne des emprunts. Or, ce qui m'a été répondu c'est qu'on avait 7,7 ou 7,11 en fonction de ce qu'on compte dans les emprunts levés ou pas encore levés en tout cas moins de huit années de durée de vie moyenne d'emprunt ce qui paraît étonnant et comme il a été dit que c'était pour le remboursement de la moitié de la dette j'avoue que ça c'est une définition de la durée moyenne de vie des emprunts assez étonnantes donc j'aimerais être sûr qu'on parle de la même chose si on prend la durée de vie complète des emprunts est-ce qu'on est toujours à 7,7 ou 7,11 et 7 mois et 7 ans et 11 mois ou est-ce qu'on est sur plus logiquement une durée nettement plus importante. Donc ce serait bien parce que ça donne pas tout à fait le même tableau et je pense qu'on est sur quelque chose de plus rassurant que ce qui m'a été répondu. Sur d'autres sujets on sait ça avait été pointé par la chambre régionale des comptes dans son dernier rapport il y a quelque chose qui pèse quand même sur les finances de la ville de façon très lourde et qui est un héritage, qui est même pas de votre prédécesseur mais de celui d'avant qui est l'installation des services de la ville un peu

contraint et forcé dans une tour dont au final le coût global sur l'amortissement dépassera les 150 millions d'euros comme coût pour la ville alors qu'elle avait été vendue 10 ans plus tôt 11 millions d'euros à l'acheteur privé qui fait donc manifestement une très très bonne affaire dans cette histoire mais qui en tout cas pèse lourd sur les finances de la ville et on voit que au compte administratif on a du plus 500 000 et au BP 2023 on va à nouveau avoir plus 500 000 de coûts juste du fait d'être dans la tour Altaïs. Et est-ce que vous pourriez nous dire si c'est quelque chose qui va finir par s'absorber ou en tout cas si c'est effectivement que les choses qui continuent à peser un peu douloureusement parce que finalement, en gros pour rien c'est ça, c'est pas de l'investissement pour le futur, c'est juste payer les locaux qu'on loue pour que les services puissent fonctionner. De ce point de vue là, je me redis que l'absence d'un vrai PPI, il y en a enfin c'est sûr, qu'il y en a un mais en tout cas nous on l'a pas sachant que un vrai PPI maintenant depuis la loi NOTRe doit inclure le coût induit des investissements en fonctionnement c'est-à-dire comment tous les investissements qui sont prévus par exemple les nouvelles écoles voilà les nouveaux équipements induisent forcément des coûts de fonctionnement pour les années qui viennent. On a ça nulle part. Il y a aucune prospective là-dessus dans les documents qui nous ont été fournis ni au débat d'orientation sur les orientations budgétaires ni dans le budget, j'anticipe un peu mais qui n'est pas visible non plus finalement dans ce qui est récapitulé dans le compte administratif, ce qui est. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Il faut conclure s'il vous plaît vous avez dépassé votre temps finissez votre phrase je vous en prie. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Non, non ben je m'arrête puisque c'est comme ça. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

«Merci beaucoup. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Maintenant si on pouvait avoir un temps globalisé à un moment ça serait peut-être pas plus. Enfin. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« La parole est à Olivier STERN. »

#### Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

Merci. Très brièvement, l'année 2022 comme ça a été rappelé a été marquée par une augmentation des recettes fiscales dont l'ambition était la préservation des capacités d'investissement de la ville. Pour tenir nos objectifs, notamment liés à la prospective scolaire mais également le cadre de vie dans un contexte où l'inflation était soutenue tant sur les prix de l'énergie que sur les matériaux et les travaux publics. A cela, c'était ajouté la bonne nécessaire revalorisation du point et le renchérissement moins nécessaire évidemment du coût de l'argent résultant de la hausse des taux. Face à cette hausse significative des dépenses de fonctionnement et pour tenir l'objectif de préservation de l'investissement et d'une bonne exécution budgétaire, notre municipalité a dû redoubler d'efforts. Nous saluons le travail accompli par toutes les directions et en particulier par la direction des finances. Conformément aux priorités municipales, les dépenses d'équipements réalisées ont principalement concerné les espaces publics et le cadre de vie, 13,62 millions d'euros et les équipements scolaires, 7 millions d'euros le groupe scolaire Guy Moquet Estienne d'Orves, le groupe scolaire Diderot, l'école maternelle Henri Wallon et la fin du groupe scolaire Odru. A cela s'étant ajoutés les petits travaux dans les écoles et les réfections des cours d'école. Voilà je serai pas plus long simplement pour vous dire que le groupe Socialiste salue ce travail sérieux et nous voterons bien entendu le compte administratif de la Ville. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup la parole est à Philippe LAMARCHE pour apporter des réponses complémentaires à celles qui ont été apportées en commission technique préparatoire notamment sur la question de l'emprunt. »

#### Eléments de réponse de Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Merci Gaylord. Oui effectivement comme l'a souligné Monsieur SERNE, un certain nombre de réponses lui ont été apportées notamment lors de la commission technique permanente mais sous forme écrite, en réponse orale évidemment les services ont fourni un énorme travail puisque c'est presque une vingtaine de questions, à des horaires variés, des dates variées, qui seront arrivées et donc à ce titre d'ailleurs je voudrais saluer vraiment le travail de l'ensemble de l'administration, DGS comprise, pour l'excellente réactivité des services mais aussi je crois la patience dont ils ont fait preuve parce que répéter y compris même si ça ne plaît pas, répéter des réponses à des questions qui sont quasi systématique c'est vrai que ça devient pesant. Mais au-delà de cette de cette remarque, Choukri YONIS a raison de faire remarquer comme je l'ai dit moi-même dans ma présentation, que nous avons été contraints d'utiliser la part qui a été dégagée sur l'augmentation de la TH pour le fonctionnement mais pas pour le fonctionnement pour faire la fête mais pour le fonctionnement tout simplement je dirais banal que peuvent constater tous les ménages de Montreuil et de la région parisienne et plus largement de notre pays pour compenser l'augmentation des fluides, de l'électricité, du gaz mais aussi de l'augmentation d'un certain nombre de matières premières et donc de prix qui nous ont été opposés par les entreprises c'est cela dont on parle c'est-à-dire que nous avons fait ce que nous pouvions avec les moyens dont nous disposons et nous avons maintenu un niveau qui est sensiblement celui des années précédentes à 35 millions et si nous n'avions pas eu cette augmentation de TH évidemment que notre plan d'investissement aurait été encore amputé et on peut le penser de à peu près 5 millions d'euros. Donc cette situation n'est pas celle que nous voulons, nous la subissons comme tout un chacun, mais nous faisons face effectivement à nos responsabilités et nous payons nos factures comme n'importe quel citoyen. Pour ce qui est du PPI, je vais répéter mais pas tant évidemment pour Pierre SERNE mais pour les gens qui nous regardent et les téléspectateurs que le PPI ne peut aujourd'hui décemment pas être un document qui soit publié puisque, et on le verra dans la construction budgétaire 2023, nous sommes absolument sur nos ressources et nos recettes et pour une partie y compris de nos dépenses qui dépendent de cofinancements de l'État, de la Région et des autres partenaires institutionnels aujourd'hui en grande difficulté pour savoir à quoi nous devons nous attendre. Donc la question n'est pas la volonté de ne pas produire un PPI, la question est simplement la possibilité de le faire.

Alors effectivement Pierre SERNE et quand il dit qu'il n'a pas le PPI, je l'entends et bien sûr je le crois mais notre travail, ce que nous faisons avec la commission PPI c'est d'essayer de voir quelles sont nos possibilités et d'adapter je dirai presque tous les mois notre capacité d'investissement à nos moyens. Donc je pense raisonnable de répéter à Pierre SERNE et à Choukri YONIS que nous sommes en incapacité de produire ce document et que donc ils ne l'auront pas et pour le restant des questions je suis sûr qu'on a déjà répondu aux questions par écrit, ils seront versés d'ailleurs à ceux qui nous le demanderont, nous pourrions produire nos réponses mais en tout état de cause concernant les emprunts, là on est un peu hors sujet puisque on va l'aborder sur la délibération suivante, mais je voudrais dire à Pierre SERNE qu'il confond un certain nombre de données. Alors je sais bien il est expert en finances, en finances locales, ce que je ne suis pas et donc en tant qu'élus responsable de la politique financière de cette ville, je m'en remets à des experts qui sont le cabinet Klopfer, d'autres je dirais conseil en finances locales qui eux travaillent avec la ville pour certains depuis plus de 30 ans et qui nous conseillent sur la façon de prendre ou de ne pas prendre telle ou telle option notamment en termes d'emprunt et que évidemment après discussion avec la direction des finances locales nous prenons nos décisions en fonction de ce que nous jugeons bon pour la ville et non pas en mélangeant telle ou telle donnée. Dans les réponses qui ont été faites à Pierre SERNE, qui évidemment seront à disposition on peut noter qu'il confond deux notions qui sont la durée moyenne et la durée résiduelle moyenne qui peuvent s'expliquer, c'est qu'on n'est pas tous des experts, mais, donc on a effectivement la réponse qui lui a été donnée et la réponse à la question qu'il a posée donc quand on peut dire non bien sûr Pierre SERNE, il n'y a aucun problème là-dessus, mais on vous fournira l'ensemble y compris l'équation et d'ailleurs si l'équation qu'on va vous donner vous la comprenez soyez assez gentil pour m'expliquer ce que vous avez compris. »

#### Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Franchement c'est une attitude qui est absolument... enfin bon les gens se rendent compte de votre attitude et de, vous, vous vous rendez compte quand même que vous venez dire que vous n'avez pas de PPI mais que vous avez une commission PPI qui suit ça de très près et que vous avez un cabinet qui est très bon et que vous avez depuis 30 ans et chacun sait que les cabinets en question il y a 30 ans ils ont pas du tout fait prendre des emprunts toxiques à toutes les collectivités de France. Continuez comme ça vous êtes vraiment parfait. Juste une explication de vote quoi que vous en disiez je n'ai pas eu de réponse sur toute une série de choses notamment sur les associations, vous dites les emprunts c'est pas le sujet, je vous rappelle juste que la plus grosse annexe du compte administratif c'est justement la liste de toutes les dettes et de tous les emprunts y compris hors bilan de la Ville. On est pas revenu sur cette question du hors bilan mais c'est quand même un gros risque pour la collectivité vous savez il y a un débat normalement séparé qui doit avoir lieu sur les questions de formation des élus ça viendra plus tard, mais vous y couperez pas, faudra que vous expliquiez le CIDEFE, comment vous refaites des trucs qui ont conduit l'ancien maire de Givors à être quand même condamné à je sais plus combien d'années d'inéligibilité, continuez comme ça, ne répondez pas sur ces questions-là mais très bien donc moi personnellement je voterai contre ce compte administratif pour la simple et bonne raison que s'il y a eu des réponses et effectivement les services ont bossé, mais il y a manifestement des réponses que le politique n'a pas voulu donner et c'est pas la faute des services voilà mais en l'état actuel des choses vous n'avez pas répondu. Désolé de poser des questions sur 1600 pages de dossier et de demander des éclaircissements. C'est probablement ce que ne devrait pas faire des élus on devrait voter les yeux fermés sans question sans prise de parole dans votre monde ça doit être mieux comme ça. »

#### Explication de vote de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Juste donc moi aussi effectivement je voterai contre bien entendu, mais je voulais revenir sur le PPI enfin le plan pluriannuel d'investissement de la ville. Je pense que depuis le début du mandat nous travaillons sans y avoir eu accès une seule fois. Nous votons des budgets sans avoir eu accès une seule fois à ce PPI et je trouve que c'est quelque part manqué de respect aux élus que nous sommes de dire qu'il y a une commission PPI, que le PPI existe, mais que vous, élus d'opposition ben vous n'y aurez pas accès. Je sais pas comment vous justifiez ça, on est suffisamment grand, on a été élu, on est toujours élu, on peut comprendre effectivement que les choses évoluent, que ce qui était prévu hier ne soit pas forcément ce qui est réalisé et que voilà enfin des projets puissent être remis en cause c'est la vie d'un projet d'ailleurs je dirais et c'est l'objet d'ailleurs d'un plan pluriannuel d'investissement et nous ça nous permet d'avoir une vision globale sur les besoins que vous recensez sur la ville d'une part et sur la priorisation que vous faites de ces besoins et je trouve ça dommage que la réponse qui soit faite depuis l'installation de ce conseil municipal en 2020 soit de dire, circulez il n'y a rien à voir. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci beaucoup. Conformément à l'article L.2121-14 CGCT, Patrice BESSAC ne prend pas part au vote et a quitté la salle. Je vais donc mettre aux voix l'approbation du compte administratif pour l'exercice 2022 et l'affectation des résultats au budget primitif 2023. Qui est contre ? Qui est contre ? Merci, qui s'abstient ? Il est adopté je vous remercie. Si quelqu'un pouvait aller chercher le maire merci beaucoup. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

49 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

1 ne participe pas au vote (art L.2121-14 du CGCT) : Patrice BESSAC

#### DÉCIDE

Article 1 : Acte de la présentation du compte administratif 2022 par Monsieur Patrice Bessac, maire.

Article 2 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2022 et acte les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	227 184 003,04	56 929 414,85	284 113 417,89
Recettes	237 131 104,21	62 062 464,24	299 193 568,45
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>9 947 101,17</b>	<b>5 133 049,39</b>	<b>15 080 150,56</b>
Résultat n-1 reporté	5 752 117,64	- 9 024 336,25	- 3 272 218,61

<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>15 699 218,81</b>	<b>- 3 891 286,86</b>	<b>11 807 931,95</b>
---------------------------------	----------------------	-----------------------	----------------------

Article 3 : Constate la stricte concordance entre le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le comptable des finances publiques.

Article 4 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses (12.067.774,53 €) et en recettes (6 000 000,00 €).

Article 5 : Affecte le résultat de fonctionnement 2022 (15 699 218,81 €) au budget primitif 2023 comme suit :

- 13.782.179,52 € en recettes d'investissement, au compte 1068.
- 1.917.039,29 € en recettes de fonctionnement, au chapitre 002.

Article 6 : Affecte le résultat d'investissement 2022 (-3.891.286,86 €) au budget primitif 2023 comme suit :

- 3.891.286,86 € en dépenses d'investissement au chapitre 001.

## **DEL20230329\_6 : Adoption du budget primitif 2023**

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Mesdames et Messieurs les élus,

Dans quelques instants je laisserai le soin à Philippe LAMARCHE, mon adjoint aux finances de vous détailler la situation financière de notre collectivité ainsi que les grandes masses chiffrées de notre budget 2023. Pour ma part, je souhaitais à cet instant exprimer au nom de la municipalité une fois de plus la fierté de la municipalité de servir et d'accomplir la mission que lui ont confié les Montreuilloises et les Montreuillois. Le vote du budget est chaque année le moment le plus important dans la vie de notre institution, de notre conseil municipal. Il porte le témoignage de notre action pour Montreuil et de notre vision aux côtés des plus de 2400 femmes et hommes qui font le service public communal. Nous orientons nos efforts vers ce qui me semble juste et dans l'intérêt des Montreuilloises et les Montreuillois. Ce budget consacre une nouvelle fois ce qui soutient en profondeur Montreuil, les services publics, nombre de ces services n'ont pas de caractère obligatoire au sens de la loi, je pense aux centres municipaux de santé, centres sociaux, aux antennes de quartiers, aux antennes jeunesse, aux centres de loisirs ou encore aux crèches. Leurs présences partout sur notre territoire découlent bel et bien de choix politiques que nous faisons chaque année et que nous construisons génération après génération à Montreuil. Je veux profiter de cet instant pour saluer et remercier l'ensemble des agents du service public qu'ils travaillent pour l'éducation, la culture, les sports, la jeunesse, l'enfance, la petite enfance, l'urbanisme et l'habitat, les ressources humaines, les finances, les affaires générales, des services informatiques, la communication, la citoyenneté, les solidarités, la santé, l'intégration, l'environnement et le cadre de vie et les espaces publics et les mobilités, la prévention et la tranquillité publique et les bâtiments. Remercier l'ensemble des élus, des directeurs et des directrices, des directeurs, des directrices, généraux, des membres de cabinet, des cadres de notre collectivité pour leur investissement. Voilà toute l'énergie que donne à voir le processus qui conduit aujourd'hui à l'examen de la proposition de budget de la municipalité. Ce que nous déployons chaque jour au service des Montreuilloises et des Montreuillois. Parmi l'ensemble des politiques publiques proposées à travers ce budget j'aimerais mettre en avant deux d'entre elles qui concernent l'émancipation de nos enfants et l'adaptation de notre espace public aux enjeux climatiques. En votant ce budget, le conseil municipal validera le recrutement de 15 ATSEM supplémentaires à la rentrée de septembre portant à 45 le nombre de postes créés depuis le début de mandat. Nous avançons rapidement vers l'objectif que nous nous étions fixés lors de nos engagements de campagne de doter d'une ATSEM chaque classe de moyenne section de maternelle. C'est un effort important et nous en sommes fiers. Je ne me lasserai jamais de dire à quel point ces femmes, car ce sont en quasi totalité des femmes et nous pouvons regretter la manière dont à l'échelle de tous le pays un certain nombre de métier notamment les métiers du soin et de l'accompagnement sont extrêmement genrés. Ces femmes disais-je, jouent un rôle précieux dans l'accompagnement des enfants à l'école dès le plus jeune âge je signale d'ailleurs que nous avons recruté ce mois-ci un atsem et que nous entendons comme nous le faisons d'ailleurs dans les métiers techniques à plus forte dominance masculine augmenter le nombre de femmes travaillant dans les ateliers ou dans les services de mécanique. J'ai eu l'occasion de le dire et Mama DOUCOURE ainsi que certains nombres d'entre vous l'ont rappelé l'éducation non sexiste doit commencer dès la crèche, ce que nous tentons de faire notamment avec les processus inaugurés de formation des intervenantes et des intervenants dans nos crèches maintenant depuis plus de 8 ans. Nous assurons ainsi aux petites montreuilloises et aux petits montreuillois de meilleures conditions pour apprendre, grandir, s'épanouir. Côté investissement, 16 millions d'euros seront consacrés à la rénovation de notre patrimoine scolaire et à l'agrandissement ou à la construction de nouvelles écoles. Je pense à l'opération pour le groupe scolaire Guy Moquet Etienne d'Orves de plus de 8,5 millions d'euros mais aussi au lancement de la construction d'une nouvelle école dans le haut Montreuil. C'est aussi une part importante des écoles de notre ville qui bénéficieront de travaux d'isolation thermique pour réduire notre consommation énergétique, de réparation et de travaux d'embellissement par les agents de l'atelier municipal. En votant ce budget, le conseil municipal validera également plus de 15 millions d'euros consacrés à la rénovation et à l'aménagement de nos espaces publics. Nous sommes déterminés à entamer les transformations nécessaires afin de faire de Montreuil une ville adaptée pour ses habitants et ses habitants au réchauffement climatique. Nous élaborons une stratégie en termes de végétalisation, de création d'espace de fraîcheur, de désimperméabilisation des sols partout où cela est possible et de création de nouveaux espaces verts dans le bas et dans le haut Montreuil. Nous poursuivons disais-je la désimperméabilisation de places de stationnement et nous poursuivons avec Est Ensemble la plantation de nombreux arbres partout dans la ville, partout à la fois sur les grandes artères mais aussi sur les artères moyennes et sur les petites artères. Ce sont je pense près de 1000 arbres qui seront plantés lors de la prochaine saison allant de novembre 2023 à mars 2024. Je signale pour les habitantes et les habitants qui comme moi il y a quelque temps ne le savaient pas, mais il y a bien une saison de plantation des arbres au moment où il fait un peu plus frais et où donc la sève est descendue et c'est donc pour cela que vous verrez des espaces destinés aux plantations des fosses qui ne seront pas remplies alors qu'elles seront creusées peut-être en juin ou en juillet pendant les travaux d'été, mais elles seront bien plantées lors de la saison qui commencera en octobre prochain. Nous voulons ainsi créer les conditions qui permettent aux Montreuilloises et aux Montreuillois de bien vivre dans 10, 20 ou 30 ans malgré la hausse importante des températures. Par ailleurs, nous reconstruirons le dispositif de proximité allouant la somme de 1 million d'euros aux antennes de quartiers permettant de régler les problèmes récurrents et quotidiens rencontrés dans l'espace public par les habitantes et les habitants de notre ville. Voici quelques aspects, quelques aspects seulement du budget que je souhaitais mettre en avant et je veux remercier la direction des finances pour l'élaboration de ce document budgétaire, l'ensemble des directions et des élus mobilisés dans le cadre de la préparation qui nous permet aujourd'hui d'avoir ce document et singulièrement l'adjoint aux finances pour son effort et ses travaux dans les nombreuses commissions et travail préparatoires. Je le dis pour des gens qui peut-être découvrent la matière budgétaire mais c'est à chaque fois plusieurs mois de travail à la fois des équipes politiques et des équipes administratives qui conduisent à la présentation de ce document. Cher Philippe c'est à toi pour la présentation du budget primitif 2023. »

### Présentation de la délibération par Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Monsieur Le Maire, Chers collègues, chers téléspectateurs,

Nous allons donc examiner maintenant la présentation du budget primitif pour l'exercice 2023. Une fois encore, je vais revenir sur le contexte économique qui a un impact majeur sur cette préparation budgétaire. L'inflation qui sévit en France a pour origine une tension sur l'approvisionnement en énergie de l'ensemble de la zone euro dû à la guerre en Ukraine mais aussi à des comportements spéculatifs qui accentuent cette difficulté d'approvisionnement en énergie fossile. L'indice des prix à la consommation produit par l'INSEE montre que c'est l'ensemble de notre économie qui est touchée par cette inflation, avec une augmentation sur les prix de l'alimentation de 14,8 %, 3 % pour les services, 4,7 % pour les produits manufacturés et 14,1 % sur les prix de l'énergie. Cette inflation que nous avons constatée en 2022 va donc perdurer cette année mais avec une différence d'importance car elle s'appliquera en année pleine. S'ajoute à cela l'augmentation du SMIC et du point d'indice mais aussi une inflation importante du prix des matières premières ainsi que le relèvement des taux d'intérêts par la Banque Centrale Européenne. Cette crise économique touche donc tous les secteurs, ce qui démultiplie ses effets sur nos finances locales. Quelques mots sur les différents dispositifs de la loi de finances 2023. Nous sommes de fait exclus de la plupart des dispositifs de soutien énoncés dans cette loi de finances au motif que notre situation financière est saine. Et pas seulement parce que nous avons augmenté la taxe d'habitation. Dans le même temps, la suppression de la contribution de la valeur ajoutée des entreprises va une fois de plus exempter les entreprises de toutes contributions à l'investissement local même si cela se fera de façon indirecte puisque cette CVAE était perçue par la Métropole du Grand Paris. L'ensemble de nos partenaires institutionnels subit, comme nous, les décisions gouvernementales, cela crée un effet domino dommageable pour notre investissement. Sur cette question, le libéralisme qui prévaut dans les décisions gouvernementales affaiblit toujours plus la part du tissu économique aux finances publiques. J'avais exprimé lors de la préparation du rapport d'orientation budgétaire des inquiétudes quant à l'actualisation forfaitaire des valeurs locatives. Cette actualisation sera de 7,1 % pour 2023 et s'appliquera sur la taxe foncière. Elle aura donc pour effet d'alourdir le niveau d'imposition de l'ensemble des contribuables. D'autres choix politiques étaient possibles : taxation des supers-profits des entreprises du CAC40, des entreprises du secteur pétrolier. Une application pour l'ensemble des communes d'un bouclier tarifaire sur l'énergie ou encore un encadrement des hausses des prix de l'alimentation et du marché des matières premières. Une fois de plus, le dogme libéral met à contribution la population déjà trop impactée. Dans le cadre des autres mesures concernant les collectivités locales, nous devrions enregistrer une légère augmentation de nos diverses dotations que ce soit DGF, DSU et une stagnation des fonds de péréquations tant nationaux que régionaux. L'autre élément que je voulais souligner issu de cette loi de finances est la création d'un fonds vert de 2 milliards d'euros. La ville a déjà déposé différents dossiers pour capter une partie de ces subventions pour appuyer ses dépenses d'investissements notamment concernant la rénovation énergétique de nos bâtiments. Enfin, le passage à la nomenclature M57, si elle peut apparaître comme une énième réforme administrative comptable, n'en a pas moins une répercussion sur nos finances puisque c'est 3 823 118,13 euros qui devront être inscrits en dépenses d'investissement afin de respecter cette nouvelle nomenclature. Cette écriture diminuera le résultat comptable en fin d'exercice. On le voit, l'ensemble de ces éléments rend difficile cette construction budgétaire, mais il faut encore ajouter à cela, l'absence de visibilité sur les recettes. Les bases fiscales prévisionnelles n'ont été notifiées à la ville que le 13 mars 2023 et se révèlent, de plus, inférieures à nos prévisions avec une baisse de 700 000 euros dont nous attendons encore l'explication. L'ensemble des dotations qu'il s'agisse de la DGF, DSU, DUP ou encore les divers fonds de péréquation FSRIF (Fonds de solidarité de la région Île-de-France), FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) n'ont toujours pas été notifiés à la ville. Le budget 2023 s'appuie donc sur des prévisions tant en dépenses qu'en recettes. De nombreuses incertitudes : les taux d'intérêt, la conjoncture économique mais aussi les décisions gouvernementales à venir concernant l'hypothétique augmentation du point d'indice rendent incertaine l'exécution de ce budget. Nous devrions très certainement avoir recours à une décision modificative importante à la fin de l'exercice. Au total, nos recettes de fonctionnement devraient augmenter de 6 millions d'euros. Cette évolution est due essentiellement à la fiscalité locale, j'en ai parlé, 7,1 % qui seront prélevés dans les poches des contribuables, les autres recettes tant en dotation qu'en péréquation restant quant à elles à peu près stables. Les droits de mutation, ces droits que nous touchons à chaque vente de bien de notre ville, ont marqué le pas en 2022, nous avons inscrit une stabilité de ces recettes à hauteur de 3,8 millions d'euros, dans notre budget même si nous sommes inquiets du marché de l'immobilier sur notre ville. Si la crise économique et sociale perdurait ou s'aggravait alors l'ensemble de nos recettes ne pourrait pas couvrir ses effets. Malgré ce contexte fortement dépressif, nous avons le souhait de maintenir un service public et non pas parce que nous serions béatement optimistes mais parce que ce que nous mettons à la disposition des citoyens de cette ville, c'est de répondre aux besoins qui sont exprimés et donc nous avons un programme d'investissement répondant aux besoins exprimés par notre population. Dans ce cadre, permettez-moi de souligner que les grandes orientations politiques décidées au début de ce mandat fondent notre investissement, ce n'est pas une gestion qui serait hors sol, ça répond à des besoins exprimés, à l'augmentation de la démographie, ça répond aux besoins en termes d'écoles, ou encore en termes de places dans nos crèches, c'est ainsi que nous poursuivons l'entretien de la voirie et du patrimoine communal. Nous apporterons une attention particulière sur la rénovation énergétique de nos bâtiments pour créer les conditions des économies d'énergies à venir. Le budget d'investissement consacre 11,14 millions d'euros au « plan école », citons notamment la réfection du groupe scolaire Guy Moquet Estienne d'Orves pour 8,68 millions d'euros, nouvelle école dans le Haut Montreuil pour 580 000 euros, la création de classes à Nanteuil pour 440 000 euros ou encore la création de classe à Voltaire pour 600 000 euros. Dans le même temps, nous poursuivons la rénovation du groupe scolaire Diderot pour 750 000 euros et nous paierons le solde de l'école Louis et Madeleine Odru pour 230 000 euros. Nous continuerons l'aménagement de l'espace public : l'aménagement de la Croix de Chavaux pour 700 000 euros, l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage pour 280 000 euros, l'aménagement des espaces publics pour 1 480 000 euros ou encore l'aménagement des Murs à pêches pour 1 410 000 euros. Les nouveaux projets seront le réaménagement de l'hôtel de ville pour accueillir tout le monde y compris les personnes souffrant de handicaps pour 1 million d'euros, la saison 3 des BUPA dont on sait que dans les quartiers elle est attendue, pour 1 million d'euros ou encore la réalisation des Chemins de la Glisse pour 940 000 euros. Cette liste non exhaustive se veut l'illustration du niveau d'investissement dans tous les secteurs de notre ville que nous prévoyons pour cette année. L'ensemble de notre investissement s'établira à 54 millions d'euros, un peu plus de 12 millions d'euros seront consacrés aux restes à réaliser sur l'exercice 2022 et 42 millions d'euros seront consacrés aux nouveaux crédits. Quelques éléments concernant le remboursement de la dette. Grâce aux opérations de refinancement menées entre 2018 et 2020, les échéances annuelles ont nettement diminué mais compte tenu de l'augmentation des taux, notre ville devra rembourser sur l'année 2023 18 millions d'euros sur cette année. L'apurement du compte 1069 dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57 nous oblige à inscrire des crédits à hauteur de 3 823 118,13 euros afin de neutraliser ce compte. Cela aura pour effet de minorer le résultat comptable en fin d'exercice et pèsera peut-être sur notre capacité d'investissement. Compte tenu du temps qui m'est imparti pour la présentation de ce budget primitif, je vous renvoie pour plus de précisions au document de séance qui je le rappelle sera mis à disposition de tous les citoyens de Montreuil sur le site internet de la ville dans les deux semaines à venir. Je voudrais remercier ici l'énorme travail qui aura été fourni à la fois par les services mais aussi par les élus tant sur le plan budgétaire propre que sur le travail qui a été fait sur les RH et je voudrais saluer personnellement le travail qui est fait par Véronique TARTIE-LOMBARD et Wilfried DELCOURT ainsi que l'ensemble des équipes des finances de la ville qui elles aussi dans des conditions difficiles ne ménagent pas son temps, ne ménagent pas ses efforts pour toujours plus et toujours mieux répondre aux besoins qui sont exprimés par la population. Je vous remercie de votre attention. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« En fait, on a un budget, en vous écoutant, on a un budget qui pourrait se chanter c'est « je voudrais bien mais je peux point, c'est pas commode » voilà mais vous auriez pu dire à peu près la même chose sur un budget que vous auriez présenté, allez on va dire sous Raymond BARRE quoi, oui il y a de l'inflation mais en gros enfin on n'est pas dans l'époque quoi enfin c'est, vous êtes prudent, on y va doucement, on sait pas se projeter dans l'avenir donc bah voilà quoi on fait comme on peut et puis ça donne un budget finalement sans aucune ambition, rabougri où

on gère la godille quoi, la petite semaine vous le dites vous-même vous pouvez pas faire de projections donc vous faites avec ce que vous avez dans l'année et puis on verra bien pour la suite. En tout cas, c'est clairement pas un budget climat et je sais pas si vous vous êtes rendus compte, il se passe quand même des trucs rapport du GIEC de toute façon maintenant on le voit voilà il y a des villes, il y a des collectivités qui se sont mises à faire des budgets climat. Je sais pas si vous voyez ce que c'est mais je suis sûr dans votre équipe et dans vos élus il y en a qui doivent savoir, qui permet de reprendre toutes les politiques et toutes les dépenses budgétaires sous l'angle de l'impact positif ou négatif en termes de climat et d'adaptation. Moi dans enfin franchement dans cette lecture budgétaire, de toute façon vous essayez même pas de prétendre parce que votre note de présentation vous êtes honnête là vous dites « cette ville tente modestement » je confirme très modestement de faire face aux enjeux climatiques » mais en gros vous dites voilà on va mettre un peu d'arbres mais c'est tout. De questions de pollution, de questions de nature en ville, de biodiversité, d'adaptation au climat il y en a pas. Peut-être ça viendra peut-être que quand il n'y aura plus d'inflation et que vous aurez une visibilité à 10 ans on aura des choses un peu écologiques, un peu environnementales et puis qui s'adapteront au climat. J'espère que ce sera pas trop tard donc voilà clairement on n'est pas dans ... et ça mériterait en fait une sorte de contre-budget qu'on ne peut pas faire donc je me suis limité à un certain nombre de sujets. J'ai 7 amendements sur ce budget, donc je sais pas comment vous voudrez qu'on procède mais j'ai 7 amendements à proposer sur un certain nombre de lignes de ce budget. Mais avant ça j'aimerais vraiment revenir sur ma question qui n'est pas une question pour vous embêter, vous savez j'ai d'autres trucs à faire dans la vie, qui est de savoir vraiment et là j'espère que vous avez quand même une vision à moyen terme ce que le coût en fait d'Altais fait peser sur le budget 2023 et en tendancier sur les années qui viennent et dans quelle mesure ça pèse sur les marges de manœuvre dont vous expliquez que là elles pourraient être de 6 millions supplémentaires sous réserve de ce qu'effectivement nous réserve l'avenir mais c'est une vraie question. La chambre régionale des comptes avait pointé le fait que cette collectivité avait tendance à peu provisionner pour risques et on sent que c'est encore quand même beaucoup le cas. Cette ville provisionne peu c'est une obligation légale. En 2018, la chambre avec compté 88 contentieux en cours pour la ville et des condamnations à payer latentes qui étaient de mémoire de plus d'un million un million et demi d'euros. Ma question c'est où on en est aujourd'hui et pourquoi vous ne provisionnez pas davantage. Je sais qu'il y a quelques procès j'en connais quelques-uns mais je sais pas combien ça fait en tout parce que j'espère ne pas être le seul donc comment ça pèse sur les risques encourus par la ville et comment vous provisionnez et donc j'aimerais savoir combien d'instances sont en cours sachant que et c'est quand même assez curieux alors que la ville est en justice en défense ou en attaque via le maire qui en a eu la délégation par le conseil municipal le 28 mai 2020 curieusement j'ai repris l'ensemble des décisions du maire depuis notre installation il y a qu'une décision du maire qui parle vaguement d'un contrat d'honoraires avec un avocat à la cour donc comment il est possible que ça n'apparaisse pas dans les décisions, donc je suis obligé de vous demander puisque là où les décisions où il devrait y avoir, le maire devrait rendre compte à l'assemblée délibérante sur ces instances. On ne les a pas donc peut-être un jour il faudrait nous les donner parce que c'est quand même un peu curieux. Il y a d'autres choses qui n'apparaissent pas dans les décisions du maire et qui devrait apparaître en prenant les délégations on y reviendra peut-être. Vous parlez dans les questions (inaudible) que la ville a déjà candidaté enfin concouru déjà pour le fonds vert qui est effectivement une des nouveautés qui pourrait permettre de gratter un peu de financement externe extérieur pour l'investissement. Est-ce que vous pouvez nous dire parce que ça reste assez allusif donc quels sont les projets en fait sur lesquels vous espérez recevoir, - c'est 2 milliards d'euros à l'échelle nationale donc on peut espérer quand même effectivement obtenir du financement et sur quoi vous avez essayé de candidater. Sur la question finalement des effectifs bon on y reviendra sur d'autres sujets parce que ce sera plus simple mais en tout cas ce qui est très pénible c'est que ce budget il a un certain nombre de lignes qui sont quand même très très globalisées, très agrégées. Ma collègue Choukri YONIS a eu la bonne idée de demander ce qui se cachait derrière un certain nombre de lignes autres ou divers. Je pense qu'elle va en parler donc je ne vais pas déflorer mais très sincèrement on comprend mieux pourquoi on a du mal à trouver vos dépenses de communication habituellement en prenant le budget ou d'ailleurs le compte administratif eh ben voilà dans toutes ces lignes divers on trouve des dépenses de quelques dizaines de milliers, quelques centaines de milliers d'euros parfois de communications diverses et variées. On imagine quel prestataire il y a derrière parce que c'est à peu près toujours le même et puis qu'il faut bien quand même aider le parti mais globalement pourquoi mettre ces dépenses comme ça, ça donne l'impression que vous les cachez un peu c'est peut-être une impression, mais il y a des lignes prévues pour ça dans le budget pourquoi les mettre cachées dans des trucs divers au milieu de ticket restaurant, de cars, de voilà et un peu de communication par ci, un peu d'événementiel par là, tout ça au bout du compte finit par faire beaucoup mais c'est bien dispatché un peu partout en fait ça caractérise bien. C'est comme pour les associations on a eu beau demander c'est omerta total, pas de dossier on n'a pas le droit d'avoir les dossiers manifestation alors que certaines ont quand même des montants pas neutres et que systématiquement vous refusez de mettre que ce soit dans le compte administratif ou dans le budget la valorisation des avantages en nature et notamment en termes de locaux de terrain, etc. C'est une obligation mais apparemment pas ici. Au passage je vous invite à regarder un peu de près les obligations qu'il y a sur les plafonds d'aides d'État. Il n'y a pas une seule délibération de cette collectivité qui donne le cadre légal par rapport aux règles européennes en matière d'être d'État. Il y a jamais de règles de minimis, jamais de régime d'exemption du TFUE jamais. Si jamais un jour ça nous tombe dessus ça va faire très mal et ça va faire mal, le problème c'est que ça va faire mal aux associations parce qu'elles devront rendre en fait les subventions qui auront été données en dehors de toutes les règles qui sont imposées sur ce genre de choses mais comme vous voulez pas en plus donner les dossiers qui vont avec évidemment on est dans un truc qui ressemble quand même curieusement à de l'opacité organisée avec beaucoup de clientélisme derrière, ne nous voilons pas la face et tout ça derrière des grands discours sur la façon dont vous allez tout bien faire malgré les contraintes de l'inflation etc, etc... C'est pour ça que ce serait mieux si au lieu de dire c'est pas bien de poser des questions quand on est un élu vous répondiez vous donniez les documents qu'on vous demande parce que finalement ça enlèverait des doutes ça permettrait de travailler dans une sérénité plus grande. Je suis sûr que vous vous énerveriez moins comme ça quand vous oubliez de fermer votre micro vous diriez pas des horreurs et voilà je pense que tout le monde en profiterait. Vous savez que les questions sur lesquelles j'ai eu des réponses, la moitié du coup, je ne les pose plus parce que j'ai eu des réponses satisfaisantes c'est terminé c'est bon. Mais quand vous voulez pas répondre et que vous voulez pas donner les documents, pas donner les dossiers que vous allez nous obliger à passer par la CADA pour le faire on se dit qu'il y a peut-être des trucs à cacher quoi peut être anguille sous roche et quand c'est flou il y a un loup voilà comme disait une certaine dame. Voilà je vais m'arrêter là juste en signalant quand même pour terminer. j'ai dépassé ? Ah bah non il me restait trois secondes vous me les avez volées tant pis. »

### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs,

En 2022, c'était l'augmentation des impôts qui avait permis d'équilibrer le budget. En 2023, ce sera au tour de la dette d'être mobilisée. En effet, le budget 2023 est équilibré avec un recours à l'emprunt de 33 millions d'euros dont 27 millions d'euros d'emprunts nouveau. De l'aveu même du rapport qui nous est soumis ce soir si le contexte reste le même, la situation budgétaire de la ville se compliquera dans un tel contexte de tension financière. Il est d'autant plus incompréhensible Monsieur le Maire que vous et votre majorité vous continuez à naviguer à vue. Je vais illustrer mon propos en prenant ce qui se passe avec la relocalisation provisoire de la déchetterie au 120-124 rue Pierre de Montreuil. Tant cet exemple me semble-t-il est assez méthodique de votre méthode de travail. En vous interrogeant en décembre dernier sur le sort de la subvention régionale de plus de 350 000 euros obtenue en vue de la relocalisation de cette déchetterie, la création d'une recyclerie au 18 rue Paul Doumer, j'apprenais que le projet de relocalisation était abandonné mais que du fait des travaux du prolongement du tram la déchetterie devait déménager pour libérer le foncier du coup elle va être relocalisée en face de son emplacement actuel accolée à des habitations. Il n'y a pas d'argent mais près de 2 millions d'euros vont être dépensés pour cette opération provisoire. Monsieur le Maire, voilà bientôt 10 ans que vous êtes maire de Montreuil, près de 10

ans que vous savez que la déchetterie ne pouvait pas rester à cette place, ça fait donc presque 10 ans que vous savez qu'il fallait trouver un nouvel emplacement pour cet équipement. Venir en toute hâte construire un projet temporaire de près de 2 millions d'euros quand on a eu 10 ans pour se préparer et bâtir un projet définitif ce n'est pas sérieux. Cette navigation à vue a pour corollaire une grande opacité dans la conduite des affaires de la ville. Depuis le début du mandat en 2020, vous vous refusez toujours à mettre sur la table un plan d'investissement du mandat permettant de donner à tous, permettant de donner à voir le recensement des besoins et la priorisation que vous faites entre les différents besoins recensés. Les habitants tout comme les élus que nous sommes avons du mal à voir ce qui est prioritaire de votre point de vue et qui va donc être financé par rapport à ce qui ne le sera pas. La démocratie ce n'est pas juste organiser des élections tous les 6 ans c'est aussi pouvoir interroger celui ou celle qui est en position de gestion sur ses choix quand les choix ne sont pas faits dans le cadre d'un processus clair et que le conseil municipal consiste juste à venir voter ce que quelques-uns ont décidé entre eux. Il n'y a non seulement un manque de transparence mais au-delà il y a même un déni de démocratie. On découvre souvent des projets pourtant structurant pour la ville au dernier moment. Le budget 2023 ne coupe pas à cette règle malheureusement pour illustrer mon propos je prendrai le cas de l'école dite du Haut-Montreuil l'an dernier au moment du vote du budget 2022 vous nous demandiez de voter 500 000 euros pour cette école dans le haut Montreuil nous n'avions pas plus de précisions sur cette école, ni sur son calendrier, nous n'avions même pas sa localisation pour dire vrai. En décembre dernier, vous avez retiré sans plus d'explications 400 000 euros sur les 500 000 qui avaient été fléchés en mars. Ce soir, nous apprenons que cette école du haut Montreuil c'est en fait un groupe scolaire de 24 classes, 9 classes de maternelle et 15 classes d'élémentaires pour un coût de 17 millions d'euros hors taxes qui doit être livré impérativement pour la rentrée scolaire 2025 et nous apprenons que ce groupe scolaire sera construit sur l'emplacement de l'actuel maternelle Méliès à la Boissière. Avec la construction pardon de cette école nous voilà indirectement, vous voilà indirectement bien entendu rattrapé par la question de la construction des délaissés du tram et vous donnez sans le dire l'indication sur la densification que va connaître ce quartier de Branly Boissière. Pour donner un ordre d'idée aux Montreuilloises et aux Montreuillois, un groupe scolaire de 24 classes c'est ce qu'il a fallu construire pour accueillir les 1200 logements de la ZAC Boissière Acacia. Toujours dans le budget 2023 et toujours dans le quartier Branly Boissière on apprend qui va falloir rajouter la création de classes à l'école Nanteuil pour plus de 400 000 €. La construction des écoles, de par la loi, est une obligation pour la commune. Vous êtes donc obligé de tenir compte des arrivées de nouveaux habitants pour dimensionner les équipements scolaires mais bien vivre la ville ne saurait se réduire à cela. Où sont les places en crèche ? Je rappelle qu'à Montreuil les crèches municipales en 2022 c'est seulement 550 places. Où sont les équipements sportifs ? Enfin la liste est longue. Cette méthode qui consiste à avancer sans poser les véritables enjeux est dangereuse. Combien de temps encore allez-vous avancer masquer ? Combien de temps encore allez-vous d'une main bétonner encore plus et de l'autre écrire des récits écologiques en prenant la mesure de l'urgence climatique. C'est avancer masqué et dangereux sur le plan démocratique reconnaissant lui au moins une vertu, un avantage à cette méthode elle vous permet de dérouler une communication et des slogans comme planter d'abord construire ensuite alors que dans les faits ce que montre le budget que vous présentez ce soir c'est une densification importante et construire encore. Ce soir on va voter le quatrième budget du nouveau mandat et on aurait aimé vous entendre sur les investissements, pour l'entretien de la voirie, sur la ville marchable par certains endroits les marquages au sol s'effacent, les feux de signalisation sont en piteux état, de nombreux chantiers débordent de manière anarchique et les trottoirs sont supprimés sans qu'aucun aménagement temporaire ne soit mis en place pour assurer la sécurité des piétons. Les piétons sont obligés de marcher sur la route. Cette dégradation montre votre manque d'investissement dans la prise en compte du quotidien de vos administrés. Comme je le disais l'an dernier déjà il s'agit là d'un investissement ingrat, un investissement indispensable pour le quotidien mais malheureusement il ne permet pas de grands plans de communication. Déjà l'an dernier je soulignais que dans une ville en chantier permanent on aurait aimé débattre par exemple des investissements nécessaires pour adapter la ville aux personnes en situation de handicap. La loi oblige à s'adapter pour rendre la ville accessible. À Montreuil, on déclare la ville inclusive, plusieurs diagnostics sont faits mais malheureusement on attend toujours le plan d'envergure permettant de rendre la ville praticable pour toutes et tous. Comme l'an dernier déjà, s'agissant de l'état de malpropreté de la ville et malgré votre engagement de diviser par deux les déchets, au-delà de la communication on a du mal à voir les actions concrètes engagées pour atteindre ce résultat. Vous affirmez l'éducation comme une priorité, on a du mal à le croire quand on voit l'état de certaines écoles dont les cours de récréation par manque d'investissement chronique deviennent dangereuses pour les enfants. Je pense par exemple aux deux cours du groupe scolaire Jean Jaurès. Les parents vous interpellent depuis 2021 sur l'état de dangerosité des cours et malheureusement la situation n'a pas été prise en compte à temps et ce sont les enfants qui en ont payé le prix. En demandant le détail des travaux prévus sur les cours d'école il m'a été répondu que des travaux auraient lieu sur la cour de l'école Jean Jaurès sans préciser d'ailleurs s'il s'agissait de la cour de l'école maternelle, de celle de l'élémentaire ou des deux puisqu'il s'agit effectivement de deux cours qui communiquent. Je rappelle juste que ces deux cours donc non seulement communiquent mais qu'en 2022, 3 enfants ont été gravement blessés suite à des chutes dans cette cour. Un enfant de 8 ans, en élémentaire a eu un visage tuméfié pendant une semaine et un enfant de maternelle donc lui a eu un plâtre pendant trois mois. C'est dire l'état de dégradation de ces deux cours. Je conclurai mon propos en disant que ce budget primitif 2023 comme les précédents s'inscrit dans une forme de fuite en avant qui augure de réveils douloureux pour les Montreuilloises et les Montreuillois qui en plus de l'augmentation de leurs impôts vont se retrouver avec une ville encore plus endettée. Pour rappel en 2014 lorsque vous êtes arrivé aux responsabilités, Monsieur le Maire, l'encours de la dette de la ville était de 178 millions d'euros, en 2023 si les 33 millions d'euros de dettes prévues au budget sont mobilisés au 31 décembre 2023 l'encours de la dette de la ville s'établira à 239 millions d'euros. 10 ans de votre gestion au-delà de l'augmentation des impôts ce sera aussi une augmentation de la dette de la ville de plus de 61 millions d'euros pour les résultats qu'on connaît. Je vous remercie. »

## Intervention de Mr Olivier STERN – adjoint au maire, délégué aux Relations usagers au numérique, mobilités, ville cyclable, stationnement

«Monsieur le Maire,

Les incertitudes liées à la hausse des prix et aux conséquences tant pour notre budget municipal que pour nos concitoyens persistent. Par ailleurs la hausse des taux a pour conséquence d'augmenter la charge de la dette dans le budget de notre commune. Dans ce contexte également de visibilité dégradée sur les recettes en particulier, des dotations et fonds de péréquation c'est un véritable défi de construire un budget que l'on souhaite le plus fondé possible sur des prévisions solides. Dès lors nous serons probablement amenés à modifier le budget en cours d'année suivant l'évolution de la situation ainsi que l'a évoqué mon collègue Philippe LAMARCHE. Ce que nous souhaitons souligner, c'est qu'en dépit de ces incertitudes nombreuses nous avons construit des équilibres avec un double objectif celui de préserver le périmètre du service public en particulier le service public de proximité ou de quotidienneté d'une part et celui de soutenir un effort d'investissement moyen à 35 millions d'euros d'autre part. Et parmi les grands efforts qu'il me semble incontournable d'évoquer c'est celui de l'adaptation de notre ville au changement climatique alors que nous entamons une deuxième année consécutive frappée par la sécheresse, l'année 2023 est marquée par une accélération très notable de nos politiques en matière d'adaptation aux effets déléteres du changement climatique, débitumisation, cour oasis, lutte contre les îlots de chaleur, plantation d'arbres, de très nombreux arbres 5000 dans les trois prochaines années. D'ailleurs permettez-moi de dire que je suis atterré par la quantité de contre-vérités sur ce sujet venant de personnes dont on attend qu'elles soient expertes sur ces sujets et qui au lieu de cela répètent des bêtises comme par exemple sur le stockage du carbone il faut lire les études, il faut les comprendre ou se les faire expliquer par des experts.

Ce sont des sujets sérieux et je trouve assez regrettable ce « cherry picking » et cette instrumentalisation qui cache en fait assez maladroitement un conservatisme inavoué qui ne rend pas service à l'immense défi que nous avons devant nous non pas seulement pour réduire les émissions de CO2 c'est le gros morceau ou la concentration de particules fines dans l'atmosphère, mais pour préparer notre ville à s'adapter aux nouvelles

conditions climatiques. Donc permettez-nous pendant que vous inventez des faits alternatifs nous de travailler en changeant de braquet pour planter, planter, planter, permettre à l'eau de pénétrer les sols et être à la hauteur de ce défi générationnel qui se passe bien de caricatures, d'incantation ou de sophisme mais qui s'appuie sur le travail, l'engagement, la constance, l'assiduité et beaucoup de conviction pour dépasser les conservatismes, les blocages ou les nombreuses oppositions. Je souligne à cet égard également les politiques de mobilité. En 2022, le quartier pilote Solidarité Carnot a bénéficié d'un plan de circulation protecteur qui a permis la restitution d'espaces auparavant dévolus au trafic routier pour les piétons et la revégétalisation. Le premier espace a été aménagé il y a quelques semaines. La place Carnot elle a vu son espace piéton et végétal augmenter de 70 %. Dès qu'il fera beau, je le souhaite, nous pourrions, j'imagine, inaugurer cet espace identitaire d'une politique d'apaisement et de la réduction de la place de la voiture en ville. Nous avons d'ailleurs, pour le clin d'œil reçu des élus du conseil municipal de Buenos Aires à l'autre bout du monde, des élus de France entière venus voir de leurs propres yeux les politiques ambitieuses qui se mettent en œuvre à Montreuil. En 2023, la ville conduit de nouvelles études de circulation dans plusieurs quartiers de notre ville pour étendre cette politique à d'autres quartiers et préparer l'arrivée désormais imminente de la mise en exploitation de ligne 11 du métro et le boulevard paysagé le long du tram T1. Je voudrais souligner également notre mobilisation pour plus de bus et des transports du quotidien dignes. La livraison prochaine du tram T1, aux abords du tram T1, une nouvelle ville se pense et va se construire. Elle devra être résiliente, écologique, solidaire, culturelle, éducative, vivante et permettre aux Montreuilloises et aux Montreuillois de trouver des logements à des prix accessibles. Par ailleurs la ville s'engage cette année. Les études préalables au réaménagement de la Croix de Chavaux et nous avons hâte également, sous le pilotage de mon collègue Gaylord LE CHEQUER mais également en lien avec Catherine DEHAY ou Mireille ALPHONSE et d'autres élus de présenter aux habitants le grand chemin, la boucle verte de l'est parisien, un projet essentiel de renaturation qui va se construire dans les prochaines années à Montreuil et au-delà. Nous y reviendrons bientôt. Ce budget et vous savez que les socialistes sont constants sur le sujet poursuit son effort sur l'école qui demeure le premier budget de la ville. Plus de 50 millions d'euros seront investis également dans les prochaines années avec notamment la reconstruction de l'école maternelle Guy Moquet, la rénovation des écoles Estienne d'Orves et Diderot et la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le haut Montreuil. Vous pouvez compter sur vos élus socialistes pour poursuivre ce travail dans cette majorité et nous appelons bien sûr à voter ce budget primitif, sérieux et qui prépare l'avenir de notre commune. »

### Intervention de Monsieur Luc DI GALLO, adjoint au maire, délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs

«Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

A travers son budget primitif 2023, la ville de Montreuil confirme ses engagements en faveur de la solidarité et de la transition écologique. La ville fait son maximum pour mettre en avant les valeurs qui protègent la solidarité, l'écologie, la justice sociale et le progrès. Agissons avec responsabilité. Nous optimisons là où c'est possible, sans dégradation de la qualité du service public et nous innovons là où c'est nécessaire pour parfois même améliorer la qualité du service public. Nous avons démontré à travers les budgets précédents nos efforts de gestion, des efforts que nous maintenons et qui concerne l'ensemble de nos politiques publiques. Notre budget repose sur trois impératifs fondamentaux : préserver la santé financière de notre collectivité, conjuguer l'ambition et le pragmatisme dans les investissements, organiser la maîtrise des dépenses de fonctionnement. D'ailleurs, le contexte de crise sanitaire qui a débuté il y a trois ans maintenant a rappelé à celles et ceux qui l'avaient peut-être encore oublié à quel point il est important que les collectivités locales soient solides pour pouvoir prendre en soin des habitantes et des habitants les plus fragiles. Le contexte est à l'incertitude renforcée par une guerre en Ukraine qui s'enlise et par ses effets collatéraux qui accentuent notamment l'augmentation du prix du prix de l'énergie. L'inflation est galopante, toutes les communes de France éprouvent des difficultés à boucler leur budget. Pourtant cette année la ville de Montreuil réussit à affirmer, à travers son budget primitif encore une fois son soutien permanent aux acteurs, aux actrices du territoire et de ses habitantes et de ses habitants. Notre groupe se réjouit de la bonne tenue des finances de la ville nous permettant d'avoir les marges de manœuvre pour continuer de répondre aux besoins liés à son développement démographique mais aussi améliorer le quotidien de nos concitoyens. Nous rappelons notre soutien aux orientations budgétaires présentées au dernier conseil municipal. Notre interrogation se situe davantage au niveau des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement sur notre capacité à mobiliser le personnel nécessaire à nos ambitions pour répondre aux besoins sociaux et écologiques. La baisse des dotations de l'État continue et nous sommes soumis plus que jamais au plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Nous réaffirmons notre position sur ce point, nous craignons les effets pervers que peut avoir cette contrainte sur notre soutien aux associations et structures, du domaine de l'environnement, de la culture et de la solidarité. Nous soulignons que ce budget fait le choix de limiter notre recours à l'emprunt et donc notre endettement préservant ainsi l'avenir de notre jeunesse. Les décisions d'aujourd'hui sont l'héritage des générations futures. Malgré ces incertitudes liées à la crise sanitaire, à la politique de l'État vis-à-vis des collectivités et aux effets de la crise ukrainienne sur le coup de l'énergie et des matériaux, nous maintenons un bon niveau d'investissement sur le territoire. Il est prévu d'engager plus de 50 millions d'euros notamment sur la rénovation et l'agrandissement des groupes scolaires Estienne d'Orves et Guy Moquet, la rénovation de l'école Diderot et la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le haut Montreuil. En collaboration avec Est Ensemble, 5000 arbres seront plantés dans les rues et les cours d'école de Montreuil et même dans des parcelles privées d'après ce que j'ai compris. Nous devons planter partout où c'est possible et comme dirait mon collègue Gaylord construire parfois il en va de l'avenir de notre ville si ce n'est de l'humanité, il en va du bien vivre ensemble dans notre ville pour ne pas dire du vivre tout court. Bien que financer par Est Ensemble la participation active de notre ville à ce projet de plantation, en particulier dans l'entretien à long terme de ces arbres, à des conséquences dans notre budget et nous allons agir en responsabilité. Des nouveaux espaces verts seront créés dans le bas Montreuil et dans les délaissés du tramway, les sols seront progressivement débitumés, dégoudronnés pour laisser l'eau s'infiltrer, la vie souterraine se développer et à terme laisser la place à plus de végétation. Ces investissements correspondent aux besoins des usagers et usagères de notre territoire. La très forte hausse des coups de l'énergie qui représente une augmentation estimée de 1,6 millions d'euros pour notre ville cette année confirme par ailleurs la nécessité de doubler nos efforts en matière de transition énergétique. L'objectif est clair nous devons accélérer la rénovation des bâtiments communaux dans un effort commun avec nos concitoyens et co-citoyennes, nous devons lutter contre la consommation énergétique excessive qui creuse les budgets et sont une catastrophe pour le climat et notre environnement. Pour les écologistes l'investissement ne se résume pas à la performance énergétique des bâtiments existants ou à des nouveaux aménagements. Nous devons également continuer l'électrification et la rationalisation de notre flotte automobile puisque c'est un sujet qui me tient à cœur et qui est révélateur notamment des limites de l'exercice dans un cadre d'un budget restreint puisque nous sommes pas encore en l'état de respecter les contraintes de la ZFE mais qui ont permis malgré tout avec tous les efforts depuis ces dernières années de réduire de 15 % nos émissions de CO2 liées à la consommation de carburant depuis le début du mandat. Investir pour un territoire c'est aussi investir dans l'humain et cela passe par des services publics forts qui innovent, grandissent et se consolident. Le développement de l'offre des soins à Montreuil en 2023, le renforcement des services à la petite enfance et le soutien aux parents, les parents isolés en matière de restauration et d'activités périscolaires trouvent leur place dans ce budget. Pour les écologistes que nous sommes les enjeux sociaux écologiques vont de pair pour paraphraser ce slogan que nous voyons régulièrement en manifestation « fin du mois fin du monde même combat ». En même temps que nous investissons pour préserver notre climat nous devons agir pour que personne ne reste au bord du chemin. C'est pourquoi cette année encore nous voterons une légère augmentation du CCAS à hauteur de 1,8 millions d'euros afin de répondre aux besoins de nos concitoyennes et nos concitoyens dans une période éprouvante qui voit la pauvreté s'étendre et les inégalités se creuser. Une période dans laquelle les services publics de proximité sont essentiels au maintien du lien social. Je me permettrai d'ailleurs un petit écart avec ce sujet sur le CCAS dans cette délibération pour parler de la réforme actuelle sur la

réforme des retraites voulue par Macron contre la majorité des concitoyennes et des concitoyens, contre leurs représentants si cette réforme n'était pas retirée elle multiplierait puisque je parlais du CCAS les demandes d'aide auprès des CCAS de France. Le coeur de notre combat actuel c'est bien la lutte contre les inégalités, contre la précarité qui atteint de plus en plus de foyers les mettant sous une pression insupportable. Cette réforme ferait peser un effort considérable sur les plus fragiles et ce, tout en laissant les revenus du capital exploser et enrichir encore ceux qui sont déjà les plus riches et dont la participation à notre socle social n'est en rien comparable à l'effort demandé à la majorité de ceux dont les situations se précarisent. Notre volonté est de mener ensemble la transition écologique et politique de solidarité cela pourrait se traduire dans le cadre de ce budget par la mise en place d'indicateurs permettant de distinguer les lignes budgétaires favorables à l'égalité femmes/hommes ou au climat. Ces indicateurs seraient un moyen supplémentaire pour mesurer et développer l'engagement de notre collectivité dans ces domaines, il permettrait aussi de garantir qu'un euro dépensé pour notre collectivité est un euro utile pour le climat et l'égalité. Le budget primitif 2023 présenté ce soir annonce les poursuites de la politique volontariste de notre ville pour faire de Montreuil une ville écologique et solidaire. Ce budget prouve que le rôle d'une collectivité ne se résume pas un simple exercice de ses missions mais aussi dans sa capacité à expérimenter des solutions nouvelles pour répondre aux besoins de ses concitoyens. Le groupe Générations Montreuil Écologie et Solidarité votera en faveur de ce budget primitif 2023 qui comme j'ai envie de reprendre notre collègue Catherine DEHAY respecte notre capacité d'avenir. Voilà je vous remercie. »

### Intervention de Madame Nathalie LANA, adjointe au maire, déléguée à la vie associative

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Cette année encore, l'exercice du vote du budget primitif 2023 se fait dans un nouveau cycle de turbulences dont nous croyons important d'en dire un mot sur leurs effets et conséquences. Avec près de 7 % ce mois-ci, la flambée des prix atteint son plus haut niveau depuis 1985. Les classes populaires deviennent les premières cibles sur le front de l'inflation alors que les salaires réels ont baissé de 2 % sur un an. Tous les indicateurs sociaux sont déjà au rouge et tous les compartiments de notre société, hôpitaux, transports, écoles, industrie sont saccagés méthodiquement comme en témoigne l'offensive actuelle contre notre système des retraites. Le bilan est connu près de 8 millions de personnes sont contraintes de recourir à l'aide alimentaire, 12 millions rencontrent des difficultés pour se chauffer et 10 millions vivent sous le seuil de pauvreté. De plus en plus d'entre eux, Montreuilloises et Montreuillois compris, se trouvent entraînés dans une spirale qui les voue à l'impossibilité de vivre. Pour les particuliers, comme pour les professionnels, l'asphyxie est donc bien réelle faite, en particulier, d'une mesure forte comme le blocage des prix, mesure plus que jamais nécessaire. La hausse moyenne des prix dans les rayons va atteindre 13%. Face à cela, le Gouvernement a d'abord sorti du chapeau un hypothétique « panier anti inflation », forme de blocage de prix au rabais et dont les contours restent très flous. Pour les collectivités aussi, le Gouvernement multiplie les usines à gaz en matière d'aides. Filet de sécurité, bouclier, amortisseur, les dispositifs aux noms ronflants se sont multipliés. Ils ont tous comme dénominateur commun la complexité, des conditions d'accès difficiles et techniques, pour finalement aboutir à un résultat médiocre. La conséquence directe est que les élus s'y perdent naturellement, que l'incertitude est de mise, et que l'investissement local s'en trouve ralenti. A cela s'ajoute la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la fameuse CVAE, pour un coût de 8 milliards d'euros soit quasiment le déficit qu'il dit craindre, avec hypocrisie et à coups de mensonges, pour notre système de retraites en 2027.

Alors qu'il assèche durablement les finances des collectivités par sa suppression, le Gouvernement vante une soi-disant hausse de 320 millions € de la dotation globale de fonctionnement. Il ne s'agit là que d'un énième effet d'annonce. Cette hausse de 1 % ne compense en rien les pertes de recettes nettes pour les collectivités avec une inflation à 7 %. Une solution de bon sens aurait été d'indexer la dotation (DGF) sur l'inflation, comme l'ont demandé de nombreux élus locaux. Souvenons-nous que la DGF s'élevait à 41,5 milliards d'euros en 2013, et qu'elle est aujourd'hui de 27 milliards. Pourtant, dix ans plus tard, les besoins se sont accrus et le contexte économique et social s'est considérablement dégradé. Dans le même ordre, le Gouvernement vante désormais son « filet de sécurité énergétique », dont les conditions sont si restrictives qu'il ne concerne qu'entre 5000 et 8000 collectivités. Cela a d'ailleurs été écrit dans la présentation du budget primitif : notre Ville n'a pu en bénéficier faute de satisfaire l'un des trois critères requis. L'une des conditions est la baisse de plus de 25 % de l'épargne brut. En quoi cela constitue-t-il un critère pertinent ? Pourquoi ne pas fonder le soutien sur l'ampleur de la hausse des dépenses d'énergie ? Ce sont là des questions qui restent sans réponses pendant que nos collectivités continuent de payer des factures anormalement élevées qui pèsent sur leurs budgets. Et pourtant...A Montreuil, la population, en première ligne face aux difficultés, a des besoins et des attentes multiples et riches comme sa diversité. Les domaines d'actions de notre municipalité en sont l'expression : santé, logement, éducation, emploi et économie, culture, loisirs, sports...Mais aussi actions pour l'accès à une nourriture de qualité, à une vie de quartier faite de solidarité et d'échanges, à la protection des animaux...À notre niveau local, nos politiques publiques affirmées doivent être un rempart contre la maltraitance gouvernementale et un véritable soutien à la population montreuilloise. Concernant le budget 2022 réalisé que nous avons voté, il faut redire aujourd'hui que 2022 a marqué l'entrée dans une ère nouvelle de difficultés dont nous devons aujourd'hui anticiper les effets pour l'avenir. En premier lieu, il faut noter qu'il montre dans nos dépenses de fonctionnement, un niveau de réalisation de nos politiques satisfaisant qui montre l'efficacité de notre travail de notre municipalité pour les montreuilloises et les montreuillois et, en particulier, de nos agents et agentes. Concernant le taux de réalisation des investissements, il atteint aujourd'hui 68 % et augmente régulièrement depuis 10 ans. À ce sujet, et à ceux qui fustigent dans leurs propos les soi-disant fonctionnaires trop nombreux, rappelons-leur que ce sont ces hommes et ces femmes qui œuvrent pour les travaux d'amélioration et de création d'équipements sur notre ville. C'est donc toute une chaîne économique qui repose sur elles et eux. Ne l'oublions pas. Concernant le budget prévisionnel 2023, les choix opérés qui vont dans le bon sens, celui d'un service public de qualité pour les Montreuilloises et les Montreuillois. En matière de dépenses de fonctionnement, il s'agit tout de même d'un budget contraint qui prend en compte l'impact sur le « panier du maire » de la crise énergétique et de l'inflation. Nos dépenses en charges de personnel restent constantes, ce qui montre notre volonté de maintenir nos services mais, malheureusement, notre impossibilité de les augmenter, à l'exception de la réalisation de la promesse du mandat de recruter des policiers municipaux, des ATSEM pour nos écoles maternelles et des personnels de santé pour nos CMS. Le périmètre de nos politiques publiques sera maintenu également pour 2023 avec l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant. Comme élu.e.s insoumis-es, nous sommes soucieux du maintien du périmètre des services publics. Ces derniers sont les premières matérialisations de la République, et il importe de les préserver, surtout dans le climat que nous connaissons.

Autres points qui méritent notre attention : le maintien du budget du CCAS, mesure au minimum indispensable au regard des besoins qui croissent, et l'augmentation, mesurée, des subventions aux associations. Rappelons que concernant les prestations en recettes, nous avons récemment voté l'abattement des prestations pour les parents isolés. Pour notre groupe, nous sommes aussi attachés à la mise en place de la cantine gratuite pour les plus pauvres. Enfin, une part du budget d'investissement est consacré à la rénovation énergétique des équipements de la ville, et nous nous en félicitons. Les interventions sur l'espace public participent aussi, nous le savons, du bien-être, mais aussi de la lutte contre le réchauffement climatique, avec la végétalisation et la désimperméabilisation. Notre ville dispose d'un linéaire de voirie exceptionnel du fait de sa taille. Le coût d'entretien est phénoménal, nous devons améliorer les pistes de recherche de participation des acteurs publics et privés qui construisent ou réalisent des grands travaux sur notre territoire. Rénover nos écoles, et l'ensemble de nos bâtiments publics est un enjeu écologique de taille en plus d'être une solution économique face à la flambée des prix de l'énergie. Malgré ce contexte, nous avons annoncé la mise en place des projets ambitieux comme la nouvelle Maison Populaire, qui, nous l'espérons, pourra comprendre une salle polyvalente pour les initiatives citoyennes. Nous n'oublions pas le projet de cantine publique à laquelle notre groupe est aussi attaché. Ce sont là des projets qui sont et resteront pour nous des priorités tout au long du mandat. Nous terminerons notre propos en interpellant notre majorité sur le contexte actuel qui ne fait pas espérer des

lendemain qui chantent pour les finances locales. Pour faire face à ces difficultés, l'enjeu est dans la méthode à retenir pour y réfléchir ensemble. Pour ce faire, nous pensons que l'une des clés réside dans la généralisation des outils démocratiques qui permettent l'expression des habitants. Faisons confiance à l'intelligence collective. C'est dans ces conditions que nous parviendrons à porter notre programme et ses mesures utiles aux habitants. En conclusion notre groupe votera ce budget. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Bruno REBELLE

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Nous tenions à remercier les services pour la qualité des documents qui nous ont été transmis. Le vote du budget est l'occasion de souligner le contexte dans lequel l'action publique locale doit se déployer. Si notre ville se trouve aujourd'hui dans une situation financière plutôt saine nous ne disposons malheureusement que de peu de marge de manœuvre. L'inflation, la crise de l'énergie ça a déjà été mentionné, le dégel du point d'indice non compensé sont venus fortement contrarier nos ambitions en absorbant une bonne partie des recettes générées par l'augmentation des impôts. Du côté de l'État le fonds vert, le filet de sécurité présenté comme soutien aux collectivités dans ce contexte difficile ne sont en réalité que des coups de pouce dérisoires. Aujourd'hui, le gouvernement n'apporte que peu de réponses aux collectivités. La loi de finances se révèle particulièrement décevante. De fait, la situation des collectivités locales est de plus en plus compliquée à Montreuil comme dans beaucoup d'autres communes. Nous devons faire face à des arbitrages douloureux entre différents projets tout aussi indispensables les uns que les autres pour les habitantes et les habitants. Ces dégradations financières que subissent nos villes nous interrogent sur les leviers que nous pouvons mobiliser pour préserver la qualité du service public mais aussi pour lutter contre le changement climatique et la dégradation de notre environnement. En effet, ces évolutions pèsent et pèseront de plus en plus lourdement sur la qualité de vie à Montreuil et ailleurs. Néanmoins nous saluons le fait que la ville n'entend pas se résigner. Le budget 2023 reste prudent et ambitieux, il maintient au moins pour cet exercice les moyens alloués au service public de proximité et même si la programmation en matière d'investissement reste en deçà de nos réels besoins nous réussissons à maintenir un niveau d'investissement correct. En cohérence avec les engagements pris devant les Montreuilloises et les Montreuillois nous devons pouvoir préserver notre offre de service public, dans un contexte post covid d'effondrement systémique de l'hôpital il est essentiel de renforcer notre offre de soins. Nous remercions Olivier MADAULE qui avec les services s'attelle à cette lourde tâche. Nous saluons également les efforts engagés pour la rénovation des quartiers de La Noue, du Clos Français, du Morillon. Enfin l'école reste une des priorités demeure donc le premier budget de la ville. Au-delà de ces commentaires positifs qui vous l'aurez compris nous conduira à voter ce budget nous souhaitons que se poursuive une réflexion plus prospective sur l'allocation de nos budgets d'investissement afin de mieux anticiper les difficultés à venir du fait de l'accélération du changement climatique et de ses conséquences sur le quotidien des Montreuilloises et des Montreuillois mais aussi de manière plus prosaïque des conséquences sur le budget de la ville. Le secteur du bâtiment qui intègre le patrimoine public, les résidences et les bâtiments tertiaires est un des principaux postes d'émission de gaz à effet de serre à Montreuil comme dans le reste du pays. Ce secteur est aussi fortement consommateur d'énergie environ 30 % à peu près à égalité avec le secteur des transports. De fait, baisser la consommation énergétique des bâtiments en engageant des programmes ambitieux de rénovation énergétique doit être la priorité de nos investissements. La rénovation des bâtiments permettra d'alléger les dépenses énergétiques de la ville mais aussi de réduire les dépenses contraintes des habitants et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour nous permettre de nous rapprocher de l'impératif fixé par l'accord de Paris. Ces efforts doivent concerner notre patrimoine public pour montrer l'exemple ils doivent aussi permettre de renforcer l'accompagnement des ménages pour accélérer la rénovation thermique des logements avec plus de 50 000 logements à Montreuil. Le challenge est conséquent nous en sommes conscients mais avons-nous d'autres choix, la résorption de l'habitat indigne, l'éradication des passoires énergétiques, l'encouragement des propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs à rénover leur logement doivent être nos priorités et ces priorités devraient être plus visibles dans nos investissements. Ce chantier d'envie est une composante majeure de la transition écologique et socialement juste que nous voulons promouvoir. Nous voulons insister sur ce point le principal levier de réduction à terme des dépenses publiques contraintes qu'elles soient privées ou public aujourd'hui mobilisées pour couvrir les besoins en énergie. Il serait faux de croire que la flambée des prix de l'énergie n'est qu'une donnée contextuelle aggravée notamment par l'agression de la Russie à l'égard de l'Ukraine. Les agences spécialisées, l'ADEME en France, l'Agence internationale de l'énergie dans le monde table toutes sur une augmentation, tendancielle du prix de l'énergie. Cette hausse du prix de l'énergie est aussi en France aggravée par notre dépendance accrue aux importations d'énergies. Nous sommes très en retard sur le développement des énergies renouvelables qui nous permettrait de réduire cette dépendance. Rappelons aussi que notre pays est contraint aujourd'hui d'importer de l'électricité parce que 32 des 56 réacteurs nucléaires que compte le territoire sont à l'arrêt du fait de défaut générique de conception mettant en cause la sécurité de ses installations. Face à ces tendances lourdes, les élus locaux sont une nouvelle fois en première ligne pour développer un service public de l'énergie et un service public local, des économies d'énergie et notre collectivité est contrainte de relever ses défis avec trop peu de soutien de l'État. Malgré cela avec l'ALEC-MVE et nos partenaires d'Est-Ensemble, de la métropole du Grand Paris ou de l'Anah, nous sommes bien décidés à trouver les voies et les moyens pour conduire cet immense chantier de la rénovation et du développement local des énergies renouvelables. Notre groupe s'inquiète des difficultés rencontrées par le bloc communal pour mettre en œuvre de façon suffisamment rapide les changements structurels nécessaires dans ce secteur du bâtiment. Nous souhaiterions également que des efforts soient renforcés pour aller chercher les financements disponibles dans les instances nationales ou européennes qui sont spécifiquement dédiées à la rénovation énergétique. Ainsi, si notre groupe votera l'adoption de ce budget nous souhaitons que les préoccupations exprimées soient non seulement entendues mais effectivement prise en compte en particulier dans la réflexion sur la programmation pluriannuelle des investissements. Je vous remercie. »

### Intervention de Madame Alexie LORCA, adointe au maire, déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Merci Monsieur le Maire. Au nom du groupe Montreuil Rassemblée permettez-moi tout d'abord de remercier notre collègue Philippe Lamarche, ses services et l'ensemble des services de la ville pour cet énorme travail que représente l'élaboration du budget dans la période que nous connaissons. Un budget qui, contrairement à celui de l'État doit être voté à l'équilibre. Or depuis plusieurs années, nos budgets doivent se construire dans un contexte où face aux besoins croissants des habitantes et des habitants victimes de politiques néolibérales violentes, qui induisent des dépenses supplémentaires légitimes, l'État étrangle les collectivités territoriales en coupant à la hache ses dotations et en leur supprimant des ressources. Outre les coupes en règle pratiquées par l'État, notre Ville doit faire face après la crise sanitaire, à une crise sociale, environnementale, et aux conséquences de la guerre en Ukraine. Comme les autres villes certes, mais pas de la même façon que beaucoup d'autres. Malgré le contexte, notre municipalité fait le choix de construire un budget qui ne soit pas de pure gestion comptable, mais qui reflète une ambition politique forte, qui refuse notamment de sacrifier les services publics de proximité ou des pans entiers de politiques publiques non obligatoires. Nous ne nous résignons pas. Ce budget témoigne de notre volonté de continuer à développer : « un service public de proximité riche, fort et varié, qui se concentre autour de 3 grands axes : **protéger les habitant.es, accompagner leur épanouissement et l'émancipation et anticiper le changement climatique pour bâtir une ville résiliente.** »

**PROTÉGER** en refusant que le service public soit une variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire tant pour les habitant.es que pour les agent.es qui y travaillent. Le budget de formation des agents municipaux a continué à augmenter pour être porté à 800 000 euros en 2023.

**PROTÉGER** par l'accès aux soins qui continuera à être développé ;

**PROTÉGER** par la prise en compte de la pluralité des situations familiales et notamment la situation des femmes. Pour prendre en compte les

charges spécifiques des parents isolés, un abattement sur les tarifs de la restauration et des activités périscolaires sera appliqué. Des aides financières sont apportées au centre d'information sur les droits des femmes et à la maison des femmes Thérèse Clerc avec laquelle nous menons nombre d'actions. Nous saluons d'ailleurs le travail de nos collègues Mama DOUCOURÉ et Danièle CREACHCADEC qui portent une convention tripartite pour l'accueil en crèches des enfants dont les mères sont victimes de violences conjugales. Cet accueil leur permettra de suivre leurs rendez-vous à la maison des femmes afin de sortir de ces situations inhumaines ;

**PROTÉGER** la diversité de notre ville et tendre à l'égalité en portant la rénovation des quartiers La Noue-Clos-Français et Le Morillon dans le cadre de l'ANRU ; ou encore en accueillant l'arrivée du tramway et de la ligne 11, fruit d'un long combat ;

**PROTÉGER** contre la précarité et la grande précarité par la négociation pour l'encadrement des loyers et des factures énergétiques ;

**ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE** en végétalisant la ville. Nous avons prévu de planter 1000 arbres. Ce sont finalement 5000 arbres qui seront plantés à Montreuil avec l'aide d'Est-Ensemble, accompagnés d'un débitumage et d'un dégoudronnage des sols ;

**ACCOMPAGNER L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION** dès le plus jeune âge. Nous nous sommes engagés en début de mandature à ce que nos écoles maternelles comptent 60 agents ATSEM. 30 ont d'ores et déjà été recrutées. Nous maintenons notre engagement de 60 agents à la fin du mandat. L'éducation demeure notre priorité, et nous investirons conséquemment dans la rénovation thermique des écoles et la création de classes à Montreuil.

**ACCOMPAGNER L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉMANCIPATION** à travers le budget alloué aux politiques culturelles. Un budget que nous continuons à sanctuariser, et en tant que déléguée à ces politiques, je tiens à remercier le maire et la municipalité pour ce choix qui n'est pas facile à tenir. En France, le financement des politiques culturelles est porté à plus de 70% par les collectivités territoriales. Et plus des 2/3 de ces 70% sont portés par le bloc communal. Dans ce contexte, Montreuil et Est ensemble portent largement leur part. Nos budgets en témoignent. Nous portons largement notre part parce que nous sommes convaincus que l'éducation et la culture sont des vecteurs d'émancipation individuelle et collective, de liberté, de démocratie et de transformation sociale. Que ces politiques ne sont pas un à côté des autres politiques publiques mais bien au cœur de ces politiques. Or, la compétence culture n'est pas une compétence obligatoire. Elle est depuis la Loi NOTRE une compétence partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Or, ici comme ailleurs, l'État s'est spectaculairement désengagé ces dernières années. Un petit exemple parmi d'autres : la participation financière de l'État aux conservatoires d'Est-Ensemble est passée de 330 000 euros en 2013 à 50 000 en 2021. Sachant que les cotisations des familles couvrent moins de 10% des coûts de fonctionnement des conservatoires, on a une idée de la volonté politique nécessaire au maintien de ces établissements. Idem pour nos cinémas publics, nos théâtres publics, nos centres d'art qui au-delà de la simple diffusion sont des outils de création à nulle autre pareil et des leviers essentiels d'actions culturelles, d'ouverture sur les autres et le monde, de sociabilisation, de découvertes et de rencontres. Partout en France, nombre d'établissements publics sont en train de raccourcir leurs saisons, pour pouvoir payer leurs factures de gaz et d'électricité. C'est donc l'emploi culturel, déjà particulièrement mis à mal par les confinements, qui se retrouve de nouveau menacé. Face à cet état de fait, notre ville continue de soutenir à la même hauteur ses politiques culturelles. D'autres ont abandonné et diminué considérablement leurs budgets cultures, au titre que cette compétence n'est pas obligatoire. Je ne les juge pas... Mais si les collectivités territoriales ne peuvent plus partager cette compétence, ces politiques publiques disparaîtront purement et simplement du paysage. Au bénéfice d'opérateurs privés. Dès lors, quid de la création audacieuse et transgressive, quid du renouvellement des esthétiques, quid des innombrables actions culturelles qui maillent nos territoires et nos quartiers et constituent un vrai apport en termes de lien social et d'émancipation ? Il nous semble urgent de faire entrer les politiques culturelles dans le pacte républicain, qui définit et consacre un ensemble de valeurs fondatrices de notre société, en les rendant obligatoires. Ce serait le gage de la mise en oeuvre d'un choix de société réellement progressiste, éclairé et démocratique. La part de budget que nous consacrons cette année encore aux politiques culturelles doit donc être soulignée. Et il convient d'y ajouter les investissements notamment en matière de patrimoine, dans la continuation de la rénovation de l'Église Saint-Pierre-Saint-Paul, celle que nous mettons dans la préparation du nouveau site de la Maison populaire. S'il est rigoureux dans sa gestion, dans l'anticipation et la prudence qui ont conduit à son élaboration, ce budget est également éminemment politique. Il témoigne de vrais choix courageux, assez peu dans l'air du temps, mais plus essentiels que jamais dans une société qui assiégée par un libéralisme économique violent, antichambre des despotismes politiques peut être tentée par le renoncement. Merci pour ce budget et merci d'avoir sanctuarisé les budgets des politiques d'émancipation qui ne sont pas obligatoires. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Alexie LORCA. Pierre SERNE vous avez redemandé la parole, c'est pour les amendements ou c'est pour ? »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Vous faites ce que vous voulez. C'est vous le chef. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« En fait je vous demande si on fait les réponses de l'exécutif maintenant ou si vous comptez présenter les amendements ? »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ah ben je sais pas si c'est plus logique de faire les amendements avant ou je sais pas. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« D'accord donc c'est bien pour les amendements que vous avez demandé la parole ? »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui et après je demanderai pour avoir des explications de vote. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Très bien donc les réponses de l'exécutif. »

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Après je vais demander quand même à Olivier STERN de m'expliquer la différence entre moderne et conservateur sur les arbres mais le modernisme Nexity Cogedim c'est pas effectivement mon truc. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oh ça c'était avant. Les coups ensembles, aller boire un coup ensemble. C'est fini ça. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Donc je vais faire les réponses de l'exécutif et je vous donnerai la parole ensuite pour vos amendements si vous souhaitez les présenter. Monsieur LAMARCHE. »

### Réponses de Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Merci Monsieur le Maire. Voici donc bon les réponses que je peux apporter aux observations qui ont été formulées concernant Altaïs comme le dit Monsieur SERNE, nous ne sommes pas responsables des choix qui ont été faits concernant ces locaux. Il est vrai que le bâtiment Altaïs pèse un poids certain dans nos dépenses de fonctionnement juste à rajouter quand même que pour nos agents le fait de travailler à la tour Altaïs rénovée est évidemment une amélioration de leurs conditions de travail, que vous auriez pu éventuellement souligner. C'est d'ailleurs pourquoi nous allons engager un certain nombre de travaux et essayer autant que faire se peut de sous-louer un étage qui permettrait de baisser les frais qui sont inhérents à cette structure. Concernant les contentieux, vous avez raison de souligner que vous y participez de façon assez significative, il est vrai que nous n'avons pas de provision dédiée à ce sujet cela étant dit vous aurez remarqué que dans notre CA comme dans notre budget parce que nous sommes conséquents en termes de gestion des finances de cette ville, nous avons toujours fait face aux dépenses imprévues. En matière d'écologie, on a parlé d'un budget très modeste pourtant rien qu'au titre du fonds vert puisque c'était une de vos questions, ce sont plus de 7 millions d'euros de dépenses que nous allons engager, réaliser. Ces crédits viendront bien sûr s'ajouter à nos crédits d'investissement courant, le nouveau groupe scolaire Méliès le programme sur lequel nous serons amenés à déléguer tout à l'heure répondra ainsi aux normes environnementales exigeantes, dans chaque programme de construction de bâtiments communaux nouveaux nous nous efforçons de rentrer ce type d'exigence. Pour en revenir au fonds vert, les dossiers que nous avons déposés puisque c'est une de vos questions rénovation énergétique des bâtiments communaux, école, gymnase pour 2,35 millions de dépenses envisagées, 1 177 000 sollicités au titre du fonds vert. Un plan lumière pour réparer, renouveler et améliorer la performance énergétique et embellir la ville 1,7 millions de dépenses, 850 000 euros sollicités sur ce budget-là, vous n'êtes pas sans savoir que cette opération a commencé il y a déjà quelques années. Le plan lumière, donc on vient d'en parler, la renaturation, perméabilisation, végétalisation des stationnements et l'espace public bitumé : 2,5 millions de dépenses pour 1 250 000 sollicités. L'aménagement paysager autour du pumptrack : 220 000 euros de travaux, 110 000 demandés, renaturation de la cour de l'école maternelle Jean Jaurès pour la transformer en cours oasis à hauteur de 200 000 de dépenses pour 60 000 demandées, ce qui répond à la question de Madame YONIS, la cour d'école élémentaire dépend d'études sur le réseau d'assainissement que nous réaliserons en cours d'année. Végétalisation, réaménagement, réaménager le square Beethoven en un îlot de fraîcheur pour les riverains dans un secteur urbanisé, 270 000 euros de dépenses, 135 000 demandés. J'ai aussi entendu parler d'opacité voire de volonté délibérée de camoufler certaines dépenses pourtant comme cela a été indiqué par Monsieur SERNE lui-même le détail demandé sur les différents comptes a été transmis lors de la commission technique permanente du 27 mars et dans le compte-rendu de cette réunion transmis le mardi 28 mars il n'y a donc aucune volonté de notre part et surtout aucun besoin de cacher quoi que ce soit puisqu'il n'y a rien à cacher. Alors évidemment on peut continuer à raconter que nous ne voulons absolument pas donner les éléments mais j'ai là évidemment en ma possession, mais vous avez les mêmes, 22 pages, 22 pages de questions et de réponses à vos demandes et à celle de Madame Choukri. Il est quand même extraordinaire de continuer à dire allez disons n'importe quoi concernant les dépenses de communication qui occupent beaucoup certains de nos collègues je vais ainsi vous préciser que les crédits qu'ils soient au CA 2022 comme au BP 2023 seront répartis entre les lignes 66.32 fournitures de petites équipements, 61.35 locations immobilière, 61.88 autre fait divers, 62.37 publications et si et 62.88 autres services extérieurs en fonction évidemment de la nature des dépenses. Ce que je voudrais souligner sur ces comptes-là c'est qu'ils sont absolument identiques évidemment puisque c'est une nomenclature nationale à l'ensemble des villes de France et de Navarre donc quand on dit on n'est pas capable d'aller chercher ben il suffit de demander voilà mais pas seulement à nous il suffit de demander à n'importe qui qui s'occupe des finances locales pourra répondre à vos interrogations et évidemment il n'y a pas plus d'absence pour trouver les sujets quand on ne souhaite pas aller chercher les réponses. Le total des dépenses de la direction de la communication pour le BP 2023 et c'est inscrit comme cela est 1 630 700 euros, y compris l'événementiel. Je ferai juste remarquer que par exemple le fait d'organiser un événement pour empêcher la venue sur notre ville d'Éric Zemmour peut être compris dans ce type de dépenses. Une question avait été aussi posée par mail sur l'enquête d'opinion réalisée en 2022 alors comme s'il n'y avait qu'à Montreuil qu'on faisait des enquêtes d'opinion, on se moque du monde, l'enquête sur le climat municipal puisque c'était évidemment et elle n'a rien de nouveau hein c'est quelque chose qui se répète non seulement depuis la mandature précédente mais celle d'avant était la même et celle d'avant c'était encore la même donc il n'y a rien de nouveau sous le soleil concernant donc cette question qui a été posée, l'enquête sur le climat municipal a coûté 46 200 euros TTC elle est imputée sur la nature 62.88 aux services extérieurs au compte administratif 2022. Je voudrais juste rassurer ceux qui sont inquiets, pour leur dire que sur le budget 2023 il n'est pas prévu d'enquête d'opinion. Concernant les associations, la demande de Monsieur SERNE porte sur 16 associations dont il a précisé donc que c'était nos clients dans son propos et il sera noté comme cela et il sera noté je l'espère comme cela et il sera noté comme cela dans le procès-verbal puisque c'était du clientélisme. C'est exactement ce que vous venez de dire. Je voudrais juste dire que ce n'est pas insultant pour nous parce que quelque part ma foi, allez, on a non seulement l'habitude mais ça fait partie du jeu mais c'est un peu insultant pour ces associations parce que évidemment je pourrais lire la liste que nous a demandée, quand vous avez, je sais pas « Vivre la Ville à Vélo » par exemple c'est sûr que c'est des clients, ces gens-là mais bien sûr et que nous souhaitons quelque chose d'eux mais au-delà de ça il y a d'autres associations comme Aurore. Je veux dire des gens qui sont sur le terrain, qui sont sur le terrain depuis des années, depuis des années et qui sont des gens et qui sont des gens qui rendent service, qui rendent service à la population (...) et nous l'avons vu et nous l'avons vu et nous l'avons vu lors du covid, lors de la survenue du covid sur notre ville et donc moi ma question elle est évidemment de dire que quand nous posons une question le 28 mars à 14h29 peut-on espérer sincèrement, sincèrement que les services aient le temps de faire, de répondre à la demande ça n'est pas évidemment sérieux. Cependant je note avec satisfaction que vous dites Monsieur SERNE avoir reçu plusieurs réponses complètes je vous confirme que notre volonté est bien de travailler en ce sens. Je pense que cela a largement été démontré avec les éléments transmis dans le cadre de la commission technique permanente où on vous a lu mais aussi envoyé les réponses aux questions que vous posiez c'est une question de temps qui nous a matériellement rendu impossible le fait de répondre à la totalité je le répète 22 pages de questions émanant de vous et Madame Choukri sur le niveau de la dette, bon moi je veux bien, je vais relire simplement sur le niveau de la dette. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardonnez-moi. Je me dois de vous arrêter Philippe LAMARCHE. Je voulais en avoir la confirmation formelle et donc sur la base de l'article 28 je fais un rappel ferme au règlement. L'article 28 indique que le maire peut retirer la parole à tout conseiller qui tiendrait des propos à caractère haineux, raciste, négationniste, sexiste, homophobe, injurieux ou diffamatoire ou qui adopterait un comportement contraire aux valeurs de la République. A ma demande cinq conseillers sont venus me confirmer que le conseiller municipal Pierre SERNE avait traité Philippe LAMARCHE de « gros porc » alors qu'il était en train de parler. Ce que j'avais également entendu. Je fais donc un rappel au règlement et j'indique que nous nous ferons diligenter une enquête, des avocats de la ville de manière à envisager les poursuites qu'il convient de donner à cette insulte proférée et je vous appelle Monsieur SERNE à vous en tenir à l'ordre du jour du conseil et à cesser de tenir des propos injurieux dans cette assemblée. Philippe

LAMARCHE je veux te dire, au nom du conseil municipal et de la majorité, que de tels propos nous indignent et que nous sommes solidaires de ta personne et de la dignité qu'en tant que adjoint conseiller municipal tu as droit mais en tant que être humain. Tout simplement merci Philippe LAMARCHE et je veux le redire nous sommes extrêmement désolés pour les gens qui nous regardent qu'une telle situation soit possible. »

### Réponses de Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Merci Monsieur le Maire. Je vais finir pour répondre à la question de Choukri YONIS qui était, je le rappelle, maire adjointe sur l'ancien sur l'ancienne mandature, elle ne peut pas ne pas savoir que notre budget, premier budget était celui de 2015 et que ce qui c'est passé antérieurement à cette date-là étaient les conséquences d'un budget qui avait été voté sous l'ancienne mandature, c'est-à-dire sous la mandature de Dominique Voynet et, donc je prends simplement et c'est ça qui m'intéresse le document qui est à la disposition et pour ceux qui nous regardent encore je voudrais leur dire que c'est page 40. Je vais lire simplement au 31 décembre 2022 l'encours de la dette de la ville atteignait 206,11 millions d'euros durant les 7 derniers exercices donc de 2015 à 2022, donc nous étions responsables, l'encours de la dette aura diminué de 11,74 millions d'euros soit 5,39 %. si le taux d'encours de la dette est effectivement important, 1840 euros par habitant, la ville maîtrise son endettement et veille à sa structure et puisque vous avez eu l'occasion d'évoquer le rapport de la cour des comptes régionale je propose à ceux qui nous regardent encore et ceux qui pourraient se poser des questions d'aller voir ce document et de voir ce que disait effectivement la cour des comptes régionale. Sur le niveau de la dette de notre collectivité, je viens de le dire sur les suppositions, les supputations quant à éventuellement des emprunts toxiques qui seraient dans la ville « blablalbla » nous avons eu l'occasion lors de la dizaine d'années qui vient de s'écouler de dire qu'il n'y a aucun emprunt toxique dans la ville et qu'il n'en sera jamais à moins que vous ne sachiez pas ce que ça veut dire évidemment jamais contracté par la ville, tous nos emprunts sont visés par nos conseillers en finance et sont évidemment validés par notre administration et par l'ensemble des élus. Enfin j'ai entendu parler de densification de la ville bien sûr la pression foncière reste importante c'est le signe et c'est dit partout me semble-t-il y compris dans la presse que nous sommes une ville attractive ce dont on ne peut évidemment pas se plaindre. Mais je peux vous dire que nos efforts pour maîtriser la production de logements engagés depuis la révision du PLU sous la responsabilité de Gaylord de 2016 à 2017 n'ont pas été vains ainsi l'étude récente qui a été menée sur nos besoins en équipements scolaire et notamment sur le bas Montreuil au regard des constructions de logements prévus à montrer que la réduction du nombre de logements a diminué chaque année et a permis d'écarter au moins jusqu'à l'horizon 2030 2031 le besoin d'un nouveau groupe scolaire dans le bas Montreuil. Je voulais juste effectivement Monsieur SERNE m'excuser, j'ai cité « Aurore » vous avez raison ce n'est pas « Aurore » je m'excuse parce qu'il y en avait quand même un bon paquet donc vous demandiez c'est Neptune. C'est pas rien Neptune pour la ville de Montreuil, c'est des gens avec qui on travaille sur l'insertion, c'est des gens avec qui on travaille sur les TIG c'est-à-dire les travaux d'intérêt généraux et c'est des gens qui sont établis bien avant que vous ne soyez conseiller municipal et qui seront là évidemment bien après que vous ayez disparu ».

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup je n'ai pas d'autres demandes d'interventions je mets donc si Monsieur SERNE je vous en prie. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Ah bah non je suis privé d'amendement parfait ! »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Personne ne souhaite donc intervenir alors ? Monsieur SERNE je vous en prie. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'ai 7 amendements donc de toute façon comme c'est vous qui dirigez les débats vous me dites. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oui c'est pour ça que j'ai appelé à votre intervention. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Très bien. J'ai juste précisé que demander à avoir des précisions sur des subventions d'associations ça veut pas dire qu'on soupçonne quoi que ce soit. « VVV » enfin l'association Vélo je les connais enfin voilà. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je vous demande de présenter vos amendements. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Pour celui qui traite le gouvernement ukrainien de fasciste je pense que les excuses, j'attendrai, j'attendrai qu'il y en ait eu dans l'autre sens. Franchement il y a des degrés quand même dans les choses, qui sachant qu'il m'a insulté pendant la commission permanente ça va quoi. J'ai justement un amendement sur les associations, sur les crédits aux associations. Non mais là c'est pas du tout enfin c'est impossible de parler dans cette ambiance vous êtes tous dans la haine, donc je me tais. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Je constate que le conseiller ne souhaite plus présenter ses amendements et les soumettre au vote, je mets donc aux voix l'adoption du budget primitif 2023 qui est contre ? Deux votes contre, qui s'abstient ? pas d'abstention. Qui est pour ? Pardonnez-moi. Merci beaucoup. Merci je veux à nouveau remercier l'ensemble des services. Je veux dire je n'ai pas eu l'occasion de le dire pris dans le débat tel qu'il était je remercie l'ensemble des orateurs de la majorité pour leurs interventions, pour les convictions qui ont été portées, pour les propositions qui ont été faites et à mon sens pour la haute tenue des propos qui ont été tenus et je tiens à remercier Philippe LAMARCHE pour son travail. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

## DÉCIDE

Article 1 : Adopte le budget primitif pour l'exercice 2023, par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, tel que présenté en annexe et équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 239 700 000,00 euros
- Section d'investissement : 111 600 000,00 euros

Article 2 : Autorise le versement des subventions figurant dans l'annexe du document budgétaire (annexe IV B1.7).

Article 3 : Donne délégation au maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la commune ou à la sécurisation de son encours de dette, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions et limites définies ci-après.

Article 4 : Autorise le maire à contracter, au titre de l'exercice 2023 et tel que prévu au budget primitif, des emprunts pour un montant maximum de 26 999 000,00 euros et à signer les contrats de prêts correspondants.

### **DEL20230329\_7 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons au vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023. Est-ce qu'il convient de les présenter brièvement ou est-ce qu'on considère Monsieur LAMARCHE que vous les avez présentés dans votre intervention, les trois taux sont inchangés ? »

#### Réponse de Monsieur Philippe LAMARCHE, adjoint au maire délégué aux finances

« Les trois taux sont inchangés. »

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Voilà les trois taux sont inchangés et cela découle au fond du budget que nous venons de faire. Pas de demande d'intervention, je mets aux voix contre ? Abstention ? deux abstentions. Proposition adoptée je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

2 abstentions : Choukri YONIS, Pierre SERNE

## DÉCIDE

Article 1 : Fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 41,44 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 35,38 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 26,76 %

### **DEL20230329\_8 : Approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec SOS Méditerranée**

#### Présentation de la délibération par Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer. Le droit de la mer prescrit l'obligation de secourir toute personne en détresse, sans délai, sans aucune discrimination et à traiter avec dignité toute personne en détresse en mer dans le respect du droit maritime international. Cette association a été créée au printemps 2015 grâce à la mobilisation de citoyennes et citoyens résolus à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée centrale. SOS Méditerranée est basée dans quatre pays européens en France, en Allemagne, en Italie et en Suisse. Ce sont plus d'un millier de bénévoles qui se mobilisent pour continuer de dénoncer une situation inacceptable en portant le témoignage des rescapés et en organisant des événements pour sensibiliser le public. Depuis 9 ans, nous assistons à l'érosion de principes fondamentaux du droit maritime et du droit international en Méditerranée. L'Union européenne et certains de ces États membres se sont désengagés du sauvetage en mer en Méditerranée centrale. La route migratoire maritime la plus meurtrière au monde. Suite à l'inaction des États, des collectivités territoriales françaises ont lancé une plateforme des collectivités SOS, avec SOS Méditerranée et le sauvetage en mer, la ville de Montreuil est ainsi adhérente depuis 2021. Dans la continuité de notre soutien à SOS Méditerranée, nous allons voter ce soir une convention d'objectifs et financière pluriannuelle qui permettra à l'association d'intervenir de nouveau à Montreuil dans le cadre du dispositif des classes villes, accès solidarités internationales durant les mois de mars et avril dans le cadre de son programme d'éducation à la citoyenneté mondiale et de solidarité internationale autour de clés internationales. Les objectifs étant de sensibiliser et transmettre au plus grand nombre de Montreuillois des valeurs morales universelles autour du devoir d'assistance à personne en danger en mer. Quand certains élus de l'opposition du conseil municipal de Paris ont porté un coup contre l'humanité je veux dire ce soir que j'apporte mon soutien total à la ville de Paris et à SOS Méditerranée je vous propose donc ce soir d'approuver à l'unanimité cette délibération je vous en remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et financière 2023-2025 entre la ville de Montreuil et SOS Méditerranée, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention dès que la présente délibération sera exécutoire ainsi que les actes administratifs en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_9 : Attribution d'une aide d'urgence au Secours Populaire (section de Montreuil) en soutien aux populations turques et syriennes suite au tremblement de terre du 6 février 2023**

#### Présentation de la délibération par Madame Halima MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale

« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le 6 février dernier un séisme de magnitude 7,8 suivi de nombreuses répliques à frapper la Turquie et la Syrie, surpris dans leur sommeil de nombreux habitants se sont retrouvés prisonniers sous les décombres laissant un bilan humain et matériel très lourd avec plus de 50 000 morts d'après l'OMS sans doute beaucoup plus à l'heure où nous délibérons. Le séisme qui a frappé la Turquie et la Syrie est l'un des plus meurtriers du 21<sup>e</sup> siècle à l'échelle mondiale et le pire désastre naturel dans cette région. La Ville est engagée de longue date dans des actions de coopération et d'échanges fondées sur le partage et la solidarité internationale. Elle apporte le soutien aux acteurs associatifs sur notre territoire qui œuvrent au rapprochement des peuples et à la réduction des inégalités mondiales. La Ville apporte régulièrement son soutien financier aux ONG, aux organisations non gouvernementales qui interviennent à l'international sur le terrain lors de catastrophes humanitaires. Le 25 février dernier, la Ville a apporté son soutien aux populations des zones sinistrées en accueillant le Conseil démocratique kurde de France le CDK-F et plusieurs associations dans cette même salle qui a permis une collecte de fonds dont l'intégralité a été reversée par le CDK-F à l'association humanitaire «Soleil rouge ». C'est le sens de cette délibération que nous allons voter. Le secours populaire français a organisé dans les heures qui ont suivi le drame, une mission humanitaire avec son partenaire libanais DPNA (Development for People and Nature Association), association pour le développement de l'homme et de l'environnement. L'association a débloqué 100 000 euros et l'ancienne collecte populaire pour apporter de l'aide dans la durée, dans les départements, les fédérations ont pris le relais. À Montreuil, le secours populaire a lancé le 7 février un appel aux dons et à organiser une collecte les vendredi 10 et samedi 11 février à Montreuil. La mobilisation internationale est indispensable et les collectivités françaises doivent y contribuer. Les populations touchées ont appelé la communauté internationale à l'aide, elle est aussi importante pour les Syriens dont le pays toujours soumis du moins depuis les premières semaines de ce séisme à un embargo de la part de plusieurs pays occidentaux. Avec cette situation politique, les sinistrés n'ont pas pu compter sur l'aide humanitaire des ONG dans certaines régions ravagées. Ce soir, il vous est ainsi proposé de contribuer à l'appel aux dons du secours populaire français en soutien aux victimes du séisme de Turquie et de Syrie en votant pour cette délibération. Je vous remercie. »

#### Intervention de Monsieur Tarek REZIG – conseiller municipal

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Je suis très heureux aujourd'hui de prendre la parole au nom de notre groupe pour saluer une décision importante humanitaire et solidaire prise par notre municipalité en faveur du secours populaire comme l'a très bien rappelé notre collègue Halima MENHOUDJ, le 6 février 2023 restera une date dont malheureusement beaucoup de personnes se souviendront. Des milliers de personnes ont perdu la vie et de nombreuses autres ont été blessées et se retrouvent aujourd'hui sans abri ni ressources. Nous sommes tous plus ou moins conscients de l'ampleur des dégâts causés par ce terrible séisme et des souffrances qu'il a infligé aux populations locales. Les images que nous avons toutes et tous vues à la télévision ou sur les réseaux sociaux témoignent de la détresse et de la désolation qui règne dans ces régions. Face à cette situation dramatique, il était du devoir de Montreuil d'agir rapidement et avec détermination. C'est pourquoi nous sommes très heureux de constater que notre ville a décidé d'apporter son soutien au Secours Populaire qui est en première ligne pour aider les populations locales. Nous tenons à saluer le travail formidable réalisé par les équipes du Secours Populaire qui se sont mobilisées jour et nuit pour venir en aide aux personnes les plus touchées par le séisme. Leurs engagements et leurs déterminations sont un exemple pour nous tous. Dans ce contexte, la décision a été prise d'attribuer une aide financière afin de contribuer à notre niveau à l'effort international. Cette aide a été possible grâce à ce qui constitue l'ADN de cette ville, la solidarité et l'engagement de la même manière que sur la délibération précédente concernant la convention avec SOS Méditerranée que nous saluons également. Montreuil démontre encore une fois qu'elle a toujours été une ville solidaire et engagée en faveur des plus démunis et des citoyens du monde en détresse. Montreuil a toujours apporté son soutien à ceux qui en avaient le plus besoin qu'ils soient dans notre ville ou à l'autre bout du monde. Nous savons que la solidarité n'a pas de frontière et que chaque geste compte pour apporter un peu de réconfort et d'espoir aux personnes touchées par une catastrophe. C'est pour cela que nous sommes fiers de faire partie d'une municipalité qui prend ses responsabilités et qui a pris la décision de contribuer à l'aide aux populations touchées par des catastrophes. Nous espérons que cette aide financière permettra de contribuer à la reconstruction de la région et apporter un peu de réconfort et d'espoir aux personnes touchées. Enfin, nous tenons à remercier les équipes qui ont travaillé dur pour permettre cette aide d'urgence ainsi qu'à notre collègue Halima MENHOUDJ pour son travail et son engagement. Nous sommes tous conscients des défis qui attendent les populations syriennes et turques dans les semaines et les mois à venir, mais nous savons également qu'ils pourront compter sur notre soutien, à notre solidarité. Encore une fois, le groupe socialiste tient à saluer cette décision populaire et encourager tout le monde à continuer de travailler ensemble pour aider ceux qui ont plus besoin peu importe où ils se trouvent dans le monde et pour cela nul besoin de préciser que nous serons toujours là pour voter ce type de délibération en espérant qu'elle soit votée à l'unanimité bien sûr. Merci. »

#### Intervention de Monsieur Julien CONSALVI – adjoint au maire, délégué à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale et aux politiques du partage

« Monsieur le Maire, chers collègues, Montreuilloises, Montreuillois,

Chaque année, 3000 personnes périssent en mer Méditerranée en tentant la traversée dans des embarcations de fortune. Depuis 2015, l'association SOS Méditerranée organise des opérations de secours dans les eaux internationales, grâce aux navires Océan viking et l'Acquarius, qui obéissent à l'imprescriptible loi de la mer qui impose de porter secours aux personnes en détresse et de le ramener en lieu sûr. A terre, la ville de Montreuil apporte son soutien à la mission de SOS Méditerranée, qui témoigne de ses missions auprès du jeune public pour en faire les citoyens lucides et réfléchis qui, demain, voteront sans peur, en toute connaissance de cause, dans le respect des valeurs de solidarité et de fraternité. Par ailleurs 5000 € d'aides d'urgence vont être versés au Secours Populaire suite aux tremblements de terre en Turquie et en Syrie. Avant que ce drame ne frappe les peuples, avant que ne s'écroulent les immeubles des villes ce sont les contrôles de l'Etat sur l'aménagement et la construction, les services de secours, la protection sociale et le régime de retraite sous les coups du capitalisme, le clientélisme d'Erdogan, qui s'effondraient déjà. L'absence de moyens de secours, d'infrastructures publiques logistiques et hospitalières, ont aggravé la détresse des peuples après le tremblement de terre. Combien de fois faudra-t-il scander que le bien public est le bien de ceux qui n'en ont pas ? Rappelons que l'impérialisme, l'aide internationale sous conditions intenablement imposées par les marchés capitalistes ont été lourdement responsables de la spoliation des richesses et la privation de ressources au profit des multinationales et des modes de consommation de ce côté-ci de la Méditerranée. Le Prix Nobel de la Paix 2018 Denis Mukwege a eut ce propos "Je viens d'un des pays les plus riches de la planète. Pourtant, le peuple de mon pays est parmi les plus pauvres du monde". Les conflits, le changement climatique et l'assèchement des ressources poussent les populations à l'exil et pourtant le Gouvernement leur refuse d'accoster et les prive du droit universel à l'asile et au refuge. Alors je pense à Shahima, qui était il y a quelques semaines dans mon bureau et me montrait sur son téléphone sa traversée en zodiac sur la Méditerranée. A l'aide d'une boussole, comme seul outil de navigation, elle a conduit tout un équipage sur près de 217 km (117 mille marin), elle a su garder le cap au degrés près pendant 3 jours et 2 nuits. Son Odyssée est tout aussi périlleuse que les explorateurs de l'antiquité, mais elle est actuellement échouée au centre de rétention du Mesnil-Amelot près de Roissy en France où les conditions de détention sont telles que l'association La Cimade a cessé toute activité depuis le 2 février dernier. La Cimade dénonce une recrudescence de violences et de trop nombreux mauvais traitements, dont des expulsions de demandeurs d'asile et l'insuffisance alimentaire. Dans le même temps le gouvernement d'Emmanuel Macron prépare une loi sur l'immigration choisie en fonction des métiers dits en tension, BTP, restauration, livraison et aides à la personne. Ce gouvernement fait le choix de l'exploitation et de l'asservissement des plus fragiles plutôt que de l'émancipation par la revalorisation salariale de ces métiers ainsi que la reconnaissance de leur pénibilité. À Montreuil, le programme d'éducation à la citoyenneté mondiale de SOS Méditerranée défend notre vision de la solidarité internationale. L'argent doit cesser de prendre le pas sur l'humain. Les peuples du monde ont le droit de décider, construire des pays à l'image de sérénité et de paix. Nous unissons nos voix aux peuples qui luttent pour leur libération et leur émancipation. Nous unissons nos voix à celle de tous les pays qui demandent le désarmement et l'intégrité territoriale contre les régimes conquérants. Sur les pas de Thomas Sankara, militant inlassable pour la paix et à l'époque jeune président burkinabé, notre affirmons qu'« il n'y a pas de souffrance sans fin ». Montreuil Rassemblée réaffirme son combat pour l'émancipation des peuples, la paix, la politique internationale libérée des injonctions imposées par les grandes puissances. A celles et ceux qui n'y croient plus, nous maintenons que nous y parviendrons ! »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### A l'unanimité

### DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'attribution d'une aide d'urgence à l'association Secours Populaire Français (section de Montreuil) d'un montant de 5 000 € suite au tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération dès qu'elle sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230329\_10 : Approbation de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de La Noue Les Malassis à Bagnolet et Montreuil cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU**

### Présentation de la délibération par Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Merci Monsieur le Maire.

Je suis très heureux avec Thomas METTEY notamment, mais je pense aussi à notre ancienne collègue Muriel CASALASPRO qui était en charge du projet à nos côtés dans le précédent mandat, de pouvoir vous présenter ce soir la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain pour les quartiers de La Noue et le secteur le Morillon. Dans les débats qui ont eu lieu tout à l'heure on a entendu dire que nous manquerions d'ambition, que nous serions sur une vision un peu rabougrie, que nous n'aurions pas la volonté d'aller chercher des financements là où ils sont, que nous ne serions pas engagés aux côtés de nos concitoyens pour faire en sorte d'améliorer le cadre de vie qui est le leur et de répondre à la fois aux enjeux sociaux et aux enjeux climatiques. Eh bien nous avons, avec cette délibération la démonstration que non seulement nous sommes au rendez-vous mais que nous avons réussi par un travail collectif, un travail concerté, avec les habitants des quartiers concernés de pouvoir nous engager dans un processus de rénovation urbaine des quartiers de la Noue, Le Clos français et le Morillon qui sont je le crois à la hauteur des enjeux et notamment des enjeux de résilience sur notre territoire. Notre ville est attractive, notre ville se développe, notre ville attire du monde et c'est tant mieux, mais il nous appartient aussi de pouvoir créer les conditions que ce dynamisme puisse bénéficier aux habitants de nos quartiers et c'est ce qui nous a guidé tout au long de ces années en allant auprès de l'Agence nationale du renouvellement urbain déposer un dossier concerté après deux années de réunions dans les quartiers pour obtenir les financements nécessaires qui nous permettront d'être à la hauteur. Il s'agit de renforcer les liens et les mobilités à l'intérieur des quartiers pour ce qui concerne la Noue entre Montreuil et Bagnolet et faire le lien avec notre centre-ville qui se développe mais aussi désenclaver le quartier de La Noue en l'ouvrant davantage sur le secteur Villiers Barbusse, de renforcer et de consolider la trame verte à l'intérieur du quartier en reliant le quartier au parc et notamment au parc Jean Moulin - Les Guilands et en créant les conditions pour que la rénovation des espaces publics permettent à des locataires de grands ensembles de pouvoir bénéficier d'espaces extérieurs qualitatifs répondant également aux enjeux de résorption des îlots de chaleur liés à cet urbanisme sur dalle que nous héritons des années 70. C'est aussi cette mixité fonctionnelle, faire en sorte que nos quartiers ne soient pas des quartiers uniquement pour dormir mais aussi des quartiers où on y vit, où on y trouve de l'activité, où on y trouve de l'action sociale, où on y trouve des commerces renouvelés en s'attaquant à ce sujet qui dure depuis tant d'années celui de la résorption et de la démolition de la galerie commerciale de la Noue, c'est faire en sorte que dans ces quartiers notamment en renforçant l'axe de la rue Jean Lolive, en créant les conditions qu'avec Bagnolet nous puissions offrir sur les pieds d'immeubles de nouveaux

services à la population, de faire en sorte que ces quartiers puissent bénéficier d'une dynamique également économique. C'est l'attractivité résidentielle en encourageant la mixité de faire en sorte qu'un quartier, la Noue 70 % de logements sociaux, quartier le Morillon quasiment 90 % de logements sociaux, de faire en sorte que nous puissions offrir une offre de logements accessibles, une offre de logements en accession sociale à la propriété, une offre de logements pour la décohabitation des jeunes qui souhaitent quitter le domicile des parents mais qui aujourd'hui ne trouve pas de solution de relogement, faute de petits logements disponibles et donc de travailler à cette mixité, à faire en sorte que cette offre de logements permette de répondre aux enjeux des habitants sur le quartier. C'est également je pense en particulier à la Noue mais c'est vrai aussi sur le quartier le Morillon de régler une bonne fois pour toute cette satanée AFUL que l'on se traîne depuis 30 ans, que personne n'a réussi à dissoudre et sur laquelle nous sommes enfin arrivés à trouver un accord avec la quasi-totalité des acteurs à l'exception d'une des copropriétés et cela grâce à l'engagement des bailleurs, grâce à l'engagement de l'Agence nationale de renouvellement urbain qui va contourner les règles habituelles de l'agence en participant au co-financement de la réhabilitation des parkings de la Noue. Je veux aussi rappeler que le renouvellement de ce quartier c'est se mettre au bon niveau sur les ambitions en matière de la réflexion de l'évolution du territoire. J'ai entendu beaucoup de choses tout à l'heure mais c'est à Montreuil que nous avons initié un bras de fer constructif et positif avec l'Agence nationale de renouvellement urbain pour refuser la logique des démolitions massives qui étaient la ligne portée jusqu'à présent dans le cas des programmes de renouvellement urbain mais de rester sur des démolitions le plus faible possible pour pouvoir intervenir sur le patrimoine existant, éviter les logiques de démolition avec l'impact au carbone de celle-ci et de pouvoir plutôt travailler sur la réhabilitation et un haut niveau de réhabilitation et avec la participation financière de l'ANRU plus de 110 millions d'euros aujourd'hui pour nous accompagner nous savons que nous serons en mesure de pouvoir aller à cet objectif. Je veux dire que au total ce sont pratiquement 900 logements sociaux qui vont être réhabilités dont la tour Maurice Chevalier qui accueillera ce qu'on appelle la tour E que l'Agence nationale de renouvellement urbain nous demandait d'envisager de démolir et sous la dynamique de la ville et après concertation avec l'OPHM et les locataires nous avons décidé non pas de la démolir mais de la réhabiliter avec un haut niveau de réhabilitation qui permettra également dans le socle de cette tour de pouvoir amener au cœur du quartier du Clos Français une maison médicale ainsi que des locaux associatifs et je voudrais pour cela remercier l'office HLM aujourd'hui Est Ensemble Habitat qui a accompagné finalement les orientations, les propositions issues de la concertation pour faire en sorte que cette maison médicale puisse s'installer dans le quartier et que nous puissions offrir de nouveaux locaux aux associations et aux différents acteurs du secteur. Ce sont ces logements en accession sociale, c'est de l'habitat participatif dans un quartier populaire qui est dépourvu aujourd'hui d'offre d'habitat participatif, c'est une résidence seniors et là aussi je voudrais dire pour en avoir longuement parlé avec Michelle que notre objectif est de pouvoir travailler avec un acteur du logement public sur cette résidence seniors pour faire en sorte que nous ne soyons pas dans des produits qui sont des placements de produits de certains opérateurs immobiliers mais qui en réalité nous vendent des résidences seniors excessivement chères. Je pense par exemple à celle de la Croix de Chavaux, place du marché où le ticket d'entrée est tellement élevé que cela ne répond absolument pas aux capacités contributives des habitants de notre territoire. C'est un travail énorme sur lequel est engagée l'OP Est Ensemble Habitat. Je salue aussi Stéphane BELTRAN qui doit gérer finalement tous ces relogements. Cette demande de relogement pour permettre aux habitants qui souhaitent de rester dans le quartier de pouvoir le faire et pour ceux qui souhaitent aller sur d'autres quartiers de pouvoir être dans ce parcours résidentiel et Florent aura l'occasion d'y revenir sur les parkings, c'est la fameuse résidentialisation des pieds d'immeubles tout autour du secteur la Noue, le Clos français avec les démolitions certaines qui ont déjà commencé et la rénovation surtout des places aujourd'hui vacantes puisque nous avons plus de 600 places de stationnement non occupées compte tenu de la dégradation de ce patrimoine ces 30 ou 40 dernières années et donc de faire en sorte que par la résidentialisation, par la réappropriation de ces parkings par les bailleurs ou les copropriétés nous puissions régler une grande partie des problèmes de stationnement. Sur le secteur, ce sont des nouveaux équipements publics avec évidemment la création d'une crèche, un nouveau centre social en centre du quartier, le groupe scolaire rénové et étendu, c'est aussi en parallèle le travail que nous avons conduit en lien avec Monsieur le Maire et avec les services de l'État concernant l'arrivée sur les anciens locaux de l'AFPA de la Cour nationale du droit d'asile et du tribunal administratif c'est-à-dire à peu près 1000 emplois qui vont venir s'installer sur le secteur de la Noue, Clos français et dont nous souhaitons qu'ils participent à la dynamique notamment commerciale sur le secteur du quartier, pour installer cette offre commerciale qui jusqu'à présent était souffrante. Je laisserai Thomas probablement en dire quelques mots également mais c'est ce projet qui est arrivé au cours de la concertation, celui de la ferme urbaine qui nous a donc amené à réinterroger finalement les premières hypothèses, les premiers plans guides qui avaient été élaborés pour permettre non pas de construire mais de libérer de l'espace pour la création de cette ferme urbaine qui est aujourd'hui pleinement intégrée dans la vie du quartier. C'est évidemment 40 000 m<sup>2</sup> de voies publiques, d'espaces piétons, d'espaces chère Catherine, que nous allons végétaliser en lieu et place de ces espaces bitumés, fruits de cet urbanisme sur dalle. C'est 12 000 m<sup>2</sup> de places et espaces publics, les parcs et jardins qui seront à aménager pour plus de 20 000 mètres carrés bref on est dans le social, on est dans l'environnemental, on est dans la création d'espaces verts là où il en manque le plus cruellement et notamment pour les locataires de nos grands ensembles qui n'ont pas cette offre sous leur pied et donc Monsieur le Maire c'est avec plaisir et je voudrais également saluer l'excellent travail mené depuis le début du mandat avec Amin MBARKI au titre de sa délégation au territoire d'Est Ensemble et qui a soutenu notre projet comme les autres projets du territoire auprès de l'agence et pour avoir participé avec vous au comité, aux différents comités d'engagement. Je crois que nous étions sur des dossiers qui étaient considérés comme solides par l'Agence nationale de renouvellement urbain et en conformité avec nos orientations. »

### Intervention de Monsieur Florent GUEGUEN – conseiller municipal

« Monsieur Le Maire, Cher-es collègues,

Nous sommes invités à adopter une délibération relative à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des quartiers la Noue et les Malassis qui porte une ambition forte de transformation de ces quartiers populaires de Montreuil et de Bagnolet. Il s'agit en effet d'améliorer radicalement le cadre de vie et la qualité des logements, à travers 5 priorités :

- désenclaver les quartiers en renforçant les liaisons piétonnes vers le centre-ville mais aussi en direction des parcs et jardins à proximité
- développer les activités économiques, des commerces attractifs et des équipements publics notamment dédiés à la jeunesse
- Restaurer l'attractivité résidentielle du parc HLM par la montée en qualité de l'offre de logement et la rénovation des espaces publics
- Améliorer la gestion et l'organisation du stationnement avec notamment la résidentialisation des parkings
- transformer progressivement l'urbanisme de dalle pour répondre aux urgences climatiques et à la nécessaire transition écologique des quartiers populaires : je vise particulièrement les opérations de dé-bitumisation, de dés-imperméabilisation des sols, de végétalisation, de réduction des îlots de chaleur.

L'office public Est Ensemble Habitat qui regroupe depuis janvier dernier les offices de Montreuil, Bondy Bobigny, Bagnolet est évidemment pleinement investi dans cette convention à travers les opérations de transformation de l'espace publique et d'amélioration de la qualité des logements. Côté Bagnolet, la démolition de la dalle Maurice Thorez et de 127 logements dans le quartier des Malassis est une étape essentielle qui permettra de transformer durablement le quartier, de renouveler les équipements publics (conservatoire, centre social) et de réhabiliter thermiquement 262 logements sociaux. J'insiste sur l'urgente nécessité d'accélérer la rénovation thermique des logements publics sur le territoire d'Est ensemble, dans le contexte de la crise climatique et de l'inflation des prix du gaz et de l'électricité qui pèsent durement sur le pouvoir d'achat des locataires. Côté Montreuil, les espaces vont être repensés en intégrant les enjeux climatiques, de nouvelles voies de circulation piétonne, des espaces verts, l'installation de nouveaux équipements publics (tribunal administratif, Cour Nationale du Droit d'Asile). Certaines opérations relèveront spécifiquement du champs d'intervention de l'Office comme la démolition de la partie supérieure du parking EG1 (place Berthie

Albrecht), pour ouvrir le quartier et améliorer l'accessibilité avec des descentes de halls. En outre, les opérations précédemment engagées dans le cadre du NPNRU se poursuivent, à l'instar de la réhabilitation de 429 logements sur le Clos Français. Les travaux de rénovation présentés en réunion publique aux locataires permettent d'améliorer significativement la qualité de vie dans le logement (agrandissement SDB, ajout de balcons, réduction des nuisances acoustiques), de changer l'image de la résidence par la transformation de la façade tout en réduisant les déperditions thermiques (passage des étiquettes D à B). Et un investissement conséquent de 65 000 euros par logement. Sur cette première phase, comme vous le savez 96 logements seront démolis (bâtiments C et G et 3 pavillons) et seront reconstitués sur le territoire communal. Un projet de transformation ambitieux de la tour E 1 rue Maurice Chevalier vient également d'être validé par l'État. Les premiers niveaux seront transformés en maison médicale et locaux associatifs tandis que les étages supérieurs bénéficieront d'une réhabilitation lourde. Sur l'ensemble de ces opérations, l'office, avec ses partenaires veille à garantir l'information des locataires et à recueillir leurs avis, en associant les amicales. 5 réunions ont été organisées, complétées par des livrets infos réhabilitation, un site internet dédié à l'opération de réhabilitation ou de l'affichage dans les halls des immeubles. Enfin les relogements liés aux démolitions se poursuivent avec un accompagnement individuel proposé à chaque locataire. Si ce travail est difficile compte tenu de la pénurie de logement disponible, le processus est en cours et 13 ménages ont d'ores et déjà été relogés sur le patrimoine de l'OP. Enfin, les opérations ANRU représentent un investissement financier prioritaire pour l'OPH avec pour la seule convention La Noue Malassis, une intervention de l'Office à hauteur de 55 millions d'euros, dont 20 millions € de subventions et 35 millions € par la mobilisation de fonds propres ou de prêts bonifiés. La mobilisation de la ville et de l'office public est donc totale, et je veux saluer l'engagement de Gaylord LE CHEQUER et de Thomas METTEY avec l'ambition d'une transformation radicale de ces quartiers et la volonté de prioriser les moyens en faveur du logement public et de la qualité de vie des habitants les plus modestes. Je vous remercie. »

### Intervention de Madame Céline HEDUIN – conseillère municipale

« Merci Monsieur le Maire, Montreuilloises et Montreuillois, Cher.e.s collègues,

Cette convention, assez technique, est le reflet de décisions importantes pour le quartier de La Noue, et forge son avenir pour les décennies à venir. Après 2 passages devant le Comité d'Engagement de l'A.N.R.U. (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine), en commun avec la Ville de Bagnolet, et après plusieurs années de concertation et de travail, nous finalisons avec cette convention le visage de La Noue de demain. Galerie commerciale, état des logements sociaux, présence lacunaire des services publics, ... tant est à construire pour faire de ce quartier un lieu de vie meilleure pour ses habitants. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail des différents collectifs et du Conseil de Quartier, ainsi que les services de la Ville et les élus de quartier, Belaid BEDREDINE et Nathalie LELEU pour leur engagement. Et bien sûr notre collègue Amin MBARKI, conseiller territorial délégué à Est Ensemble en charge du Renouvellement Urbain, pour son implication dans le dossier qu'il a présenté, avec Gaylord LE CHEQUER et Thomas METTEY, devant les instances de l'A.N.R.U. Concrètement, je tenais surtout à rappeler notre engagement à faire que les choses avancent vite ! Les habitantes et les habitants de ce quartier nous le disent: nous ne pouvons plus attendre ! La réhabilitation des logements sociaux dans Le Clos Français – dont les travaux commencent dès ce mois-ci, du patrimoine de LOGIREP avec les études déjà en cours démontrent notre souhait de passer au concret rapidement. Je pourrai également citer l'enjeu de la galerie commerciale avec une Déclaration d'Utilité Publique que nous espérons avoir fin 2023. Ce quartier va connaître un développement spectaculaire, avec cette rénovation d'ampleur, l'arrivée du Tribunal administratif et de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Plus de 3 000 personnes viendront travailler ou seront amenées à fréquenter ces juridictions, avec des changements majeurs pour la vie quotidienne de ce quartier. Faisons en sorte que ce développement bénéficie avant tout à ses habitants.

C'est pour cela que le Groupe Socialiste votera bien évidemment cette délibération. Je vous remercie. »

### Intervention de Madame Choukri Yonis – conseillère municipal MOVICO

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,

L'approbation de cette convention pluriannuelle relative au renouvellement urbain de la Noue et du Clos Français est une très bonne chose dans ce quartier qui a pâti d'un manque d'investissement public d'envergure pendant de très longues années. Bien entendu je voterai pour cette convention. Simplement je voudrais faire deux remarques ma première remarque qui est relative à la concertation. Par essence, les projets de renouvellement urbain font normalement une place importante à la concertation ce qui se comprend car bien souvent le renouvellement urbain c'est aussi un moyen de corriger les dysfonctionnements urbains qui se sont installés dans un quartier. Certes, les habitantes et les habitants de ces quartiers ne sont pas experts en tout mais nul ne peut leur contester leurs expertises sur les dysfonctionnements qu'ils vivent au quotidien. Pour ma part, je regrette que la municipalité ait fait le choix de ne pas donner toute la place qu'elle mérite à cette expertise d'usage des habitantes et des habitants de la Noue et du Clos Français. Des réunions ont bien été organisées, il y en a même plusieurs mais il s'agissait plus de réunions d'informations que de véritables réunions de concertation notamment sur les travaux dans les appartements. C'est dommage que malgré les 65 000 euros de travaux engagés par appartement, des dysfonctionnements identifiés comme majeur par les habitantes et les habitants n'aient pas été pris en compte et en disant cela je pense notamment à l'isolation phonique exigeante demandée à chaque réunion de présentation des travaux par les habitantes et les habitants. En parlant des travaux, je voudrais ici évoquer la question du diagnostic amiante et ce sera là ma deuxième remarque. En effet, les foyers dont les appartements vont faire l'objet d'une rénovation ont eu la visite d'une entreprise pour établir un diagnostic amiante de leur logement, ces diagnostics ont fait, ont été faits pardon en 2020 et 2021, nous voilà en 2023 les travaux sont imminents. J'apprends ce soir que c'est dans un mois et les habitants dont les appartements ont été visités n'ont toujours pas eu de retour, ce sont des résultats de ce diagnostic. Je rappelle que la rénovation des appartements c'est trois semaines de travaux dans des logements occupés par les familles. Dans ces conditions et alors même que les travaux sont imminents il est tout simplement incompréhensible que les résultats de ces analyses ne leur soient pas encore communiqués. Dans leur situation, aucun d'entre nous ici présent n'aurait accepté qu'une entreprise vienne faire des travaux chez nous en situation d'occupation du logement si nous n'avions pas eu en amont les résultats de ce fameux diagnostic amiante. Ce n'est pas parce qu'ils sont locataires du logement social que leurs demandes doivent être traitées avec si peu de considération. Je vous remercie. »

### Intervention de Madame Nathalie LELEU – conseillère municipale

« Monsieur le Maire, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois,

Le groupe Génération Montreuil Ecologie et Solidarité partage tous les remerciements qui ont été exprimés c'est pour ça, pourquoi je ne vais pas les répéter, nous partageons aussi la reconnaissance de l'engagement de tous en faveur de la cohésion sociale avec son cortège de problèmes, de solutions, de difficultés et parfois de tension. Je n'oublie pas aussi mes collègues élus du présent et du passé qui ont associé compétences et énergie pour gérer un processus complexe qui ont réclamé beaucoup et pendant longtemps. Ceux qui ont participé à la rénovation urbaine et sociale du quartier Bel-Air Grands Pêcheurs ont reçu un bon entraînement au marathon du NPRU de la Noue et des Malassis. Il a fallu beaucoup de temps pour arriver à cette convention qui elle-même préfigure les décennies à venir et qui sera le socle de nouvelles projections. Je vais aussi faire l'économie, je ne souhaite pas répéter ce que mes collègues ont déjà dit sur les objectifs qualifiés et les solutions proposées, les discours nous ont été très clairs et le document de la convention aussi. Je me contenterai d'apporter un commentaire sur l'esprit de cette convention et son ambition. Il faut être fort en acronyme pour mettre le doigt sur le mot clé de ce programme, je veux attirer l'attention de ceux qui nous regardent et qui nous écoutent sur le R de NPRU qui est le R de renouvellement et non de rénovation. Les travaux du Clos Français par exemple relèvent bien sûr de la

rénovation voire parfois de la transformation, mais ils font partie comme toutes les opérations programmées à la Noue et aux Malassis du renouvellement global de la ville pour garder un équilibre favorable à la vie de ses habitants, tout quartier confondu. L'action de reconstruction de la ville sur elle-même et du recyclage de ses ressources bâties foncières contribuent à traiter les problèmes sociaux et économiques et bien sûr urbanistique et écologique. Cette action appelle nécessairement le développement et la solidarité à l'échelle de l'agglomération et au-delà si le programme est localisé ses paramètres intègrent une analyse plus globale afin que ne se reproduise pas l'isolement qu'ont connu certains de nos quartiers. Personne n'est enclin à prendre de la hauteur quand on subit tous les jours, un urbanisme dysfonctionnel et des problèmes de logement c'est pourtant une vision à la fois historique et prospective. En somme, une vision globale qui permet de chercher pour le local la meilleure solution possible pour ne pas refaire les erreurs du passé. Vous mutualisez les expériences pour partager l'information. Bref pour bâtir un futur désirable et c'est pourquoi nous devons communiquer auprès des habitants sur ces deux niveaux de façon militante pour que le renouvellement ne s'arrête pas à rénovation et que ce mot ait un sens concret et profond. Du point de vue politique, nous l'avons déjà fait dans les réunions publiques il faut le faire encore par tous les moyens de communication sur les aspects concrets et imminents bien sûr mais aussi sur les projections de nos choix, à moyen et long terme, la vision de la population au NPNRU est essentielle pour et pendant les décennies à venir. Nous sommes engagés dans une course de fond dans les quartiers et dans la ville et sur tout le territoire avec d'autres villes. Le groupe Générations Montreuil Écologie et Solidarité votera donc cette délibération. Je vous remercie. »

### Intervention de Monsieur Thomas METTEY – adjoint au maire délégué à la politique de la Ville

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ça a été dit mais définir collectivement le projet de rénovation urbaine que la municipalité devait porter n'a pas toujours été aisé puisque ces questions touchent à la vie privée des habitantes et des habitants, en l'occurrence leur logement, mais aussi leur cadre de vie, les équipements publics qu'ils et elles fréquentent, et quelque part tout un pan de leur quotidien et de leur histoire personnelle. Mais la municipalité a souhaité prendre le temps de ces concertations – engagées dès la précédente mandature – en y associant habitantes, habitants et acteurs locaux. Cela nous a permis, je crois, Gaylord notamment et d'autres, de porter un projet juste, adapté aux réalités de nos quartiers, et conforme aux exigences de celles et ceux qui y vivent. Nous le savions, en parallèle, les objectifs des institutions qui financent la rénovation urbaine vont bien souvent à rebours des nôtres. Mais c'est parce que nous avons porté ce projet sur la base de propositions concertées et argumentées que nous avons su les convaincre sur de nombreux points. Au final, et armés de cette démarche collective, nous n'avons par exemple pas cédé à l'ANRU qui voulait démolir davantage de logements sociaux que ce qui était strictement nécessaire et justifié pour le projet d'ensemble. À La Noue, nous avons obtenu la réhabilitation de la tour E du Clos Français, nous avons gagné la construction d'un nouveau groupe scolaire supplémentaire et d'un nouveau centre social, nous avons obtenu le maintien d'un pôle commercial de proximité, le renforcement à venir de l'offre de soins ainsi que la construction de nouveaux logements dont une part importante de logements sociaux alors que l'ANRU le refuse habituellement. Au Morillon, nous avons gagné le déplafonnement du soutien de l'ANRU qui devait initialement se limiter à 7 millions d'euros, nous avons obtenu la construction d'un nouvel équipement public place Descartes, nous avons obtenu la rénovation de bâtiments scolaires, l'extension du centre social et de la bibliothèque et le réaménagement de nombreux espaces publics qui transformeront demain le cadre de vie dans ce quartier. Des bailleurs, nous avons obtenu des engagements forts sur la question des relogements pour respecter les demandes des locataires concernés à la suite d'une enquête sociale renforcée. Et ce projet permettra d'ailleurs à des jeunes adultes vivant encore chez leurs parents aujourd'hui de décohabiter en accédant eux aussi à un logement social. Alors bien sûr, il reste encore à faire. Mais la liste des revendications issues des ateliers de concertation et pour lesquelles nous avons gagné s'allonge mois après mois. Nous espérons y inscrire encore quelques victoires dans les prochains mois, je pense notamment à la reconstruction du gymnase de La Noue que l'ANRU refuse de financer et pour laquelle nous cherchons avec les services d'autres alternatives. Vous l'aurez compris : le travail se poursuit et nous le poursuivrons ensemble »

### Éléments de réponse de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Je voulais surtout en fait revenir et remercier chacune et chacun des intervenants, remercier aussi Choukri Yonis pour ses paroles et ses propos et notamment sur l'attention qu'elle porte sur la qualité, le niveau de concertation nécessaire à la réussite de ces projets et je veux assurer, chacune et chacun, dans les quartiers concernés que nous aurons à cœur de poursuivre ce que nous avons fait tout au long des deux années passées. Je voudrais simplement vous lire la déclaration du Conseil de quartier que nous avons aussi obtenu d'inviter à chacune des étapes devant le comité d'engagement auprès de l'agence pour que la parole des habitants puisse être entendue dans cette instance et où le conseil de quartier écrit « notre position est l'aboutissement de 18 réunions publiques avec les habitants et aussi un grand nombre de réunions de travail avec les élus, les techniciens, nous les en remercions lors de la réunion publique du 22 septembre de nombreux habitants présents ont manifesté leur accord avec nos propositions » tout ça pour dire que nous sommes à la recherche en permanence comme cela a été dit par Thomas des décisions les plus justes qui soient au plus proche de la réalité des habitants et c'est un processus qui va se prolonger pendant toute la phase opérationnelle du projet on part sur un projet probablement de 10 ou 15 ans il y aura donc ce travail quotidien de proximité avec les bailleurs, Florent a parlé de l'OP, Logirep a déjà engagé des réunions avec les amicales de locataires sur la nature des travaux à faire. Thomas a participé au concours avec les habitants pour le choix des architectes et donc c'est tout ce processus que nous entendons poursuivre dans les années à venir. »

### Explication de vote de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

« Merci Monsieur le Maire. Je pense que s'agissant de la concertation, en tant qu'élu, il ne nous appartient pas d'arbitrer entre les différents, je dirais, point de vue des habitants qui existent. Nous avons l'obligation d'entendre tout le monde et on peut pas se permettre de citer le Conseil de quartier quand on ne cite pas le Conseil citoyen. Le Conseil citoyen qui lui a justement été créé par la loi relativement à ces sujets notamment de renouvellement urbain et c'est des gens sérieux qui suivent avec beaucoup d'attention justement ces sujets de renouvellement urbain, qui se sont impliqués, c'est des bénévoles, ils se sont impliqués, ils luttent au quotidien. Je pense que c'est pas juste de passer sous silence leur implication et leurs demandes fréquentes qui font l'ensemble des institutions. Je vous remercie. »

## LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de La Noue - Les Malassis à Bagnolet et à Montreuil cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

## **DEL20230329\_11 : Approbation du renouvellement de la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale**

### Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Monsieur le Maire, Cher-e-s collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, Je vous présente donc ce soir le renouvellement de la convention de coordination entre la police municipale et la police nationale, qui constitue une obligation légale dès qu'une police municipale contient plus de 3 agents afin de coordonner ses interventions et celles des forces de sécurité de l'État et qui est signée entre le Maire, le Préfet et le Procureur de la République. Je suis appelée à vous présenter aujourd'hui cette convention dans un contexte national où malheureusement l'institution républicaine de la police nationale est une nouvelle fois instrumentalisée par le gouvernement contre le peuple, au risque d'opposer l'une et l'autre et d'encourager certaines dérives, alors que d'une part les habitantes et habitants de nos villes ont tellement besoin de leur police dans leur quotidien plutôt qu'épuisée à réprimer des manifestations légitimes et que, d'autre part, les fonctionnaires de police sont tout autant concernés et mobilisés contre l'injuste réforme des retraites. Bref il y a un courant politique qui depuis trop longtemps tend à créer et à accroître de la fracture entre le corps social et ceux qui en sont issus pour la protéger, tendance contre laquelle nous devons lutter politiquement. Cette convention s'inscrit modestement, à son niveau, exactement dans une logique inverse. Elle vise à rendre un service public de la sécurité, adapté aux besoins de la population, à son service. Cette convention rappelle donc à cet effet d'abord la répartition légale des compétences :

- La Police nationale, placée sous l'autorité du Préfet et du ministre de l'Intérieur, et l'institution régaliennne dispose d'une compétence générale en matière de sécurité, de tranquillité publique et d'ordre public. Elle a notamment en charge la sécurité des biens et des personnes, elle a par exemple l'exclusivité des enquêtes judiciaires, du maintien de l'ordre, de la lutte contre les violences, de la lutte contre les trafics notamment de stupéfiants ou contre le terrorisme.
- La Police municipale, qui n'est pas une compétence obligatoire des Maires, dispose quant à elle de compétences sur des missions partagées avec la Police nationale que sont la police administrative, la surveillance de la tranquillité publique, la police du code de la route et la salubrité publique.

Je présenterai tout à l'heure la déclinaison en priorités pour notre police municipale, mais j'ai tenu à détailler tout d'abord volontairement cette répartition légale pour deux raisons :

- d'abord parce que comme toute répartition de compétences entre institution elle n'est pas toujours lisible pour la population et peut créer des délais ou des incompréhensions dans la prise en charge de ses besoins, et que cette convention a aussi pour objectif d'éviter absolument éviter de donner l'impression que nous nous renvoyons la balle lorsque des personnes témoignent de l'insécurité qu'ils vivent ;
- d'autre part car Montreuil s'inscrit fermement dans une doctrine de non substitution des forces étatiques : le développement de notre police municipale a vocation à couvrir les missions que je viens de présenter, parce que les besoins sont importants en zone urbaine dense, et à disposer d'une force de prévention et de sanction au service de notre propre orientation (je pense aux développements des mobilités douces, à la conquête d'un environnement plus sain, par exemple), mais en aucun cas à compenser la baisse continue des effectifs de Police nationale organisée par le ministère de l'Intérieur contre lequel nous nous battons. Un rapport de la Cour des comptes alertait en effet en 2021 sur le report de plus en plus fréquent de missions et donc d'effectifs de la Police nationale vers la Police municipale, faisant courir un fort risque d'inégalités territoriales compte tenu des moyens disparates d'une commune à l'autre. À Montreuil, le commissariat compte aujourd'hui 70 policiers de moins par rapport à l'an 2000, alors même que la population augmente chaque année, et la municipalité interpelle très régulièrement le Préfet et le ministre de l'Intérieur pour rétablir des forces à la hauteur des besoins des Montreuilloises et Montreuilloises.

Sur la base de cette doctrine, la convention de coordination pose donc les conditions et modalités de notre coordination avec la police nationale, tant en termes de coopération opérationnelle que de partages d'information. Je salue à ce titre le travail partenarial mené avec le Commissariat de Montreuil. Comme je l'évoquais, le but est d'éviter à tout prix de ne pas traiter des problématiques compte tenu du partage des compétences, d'où l'importance d'un circuit de partage d'informations bien huilé. La convention pose aussi les conditions d'opérations conjointes entre nos forces, qui se sont développées ces derniers mois dans le cadre des compétences partagées que j'évoquais. C'est par exemple le cas pour de patrouilles de sécurisation communes l'été dans les parcs, ou bien des opérations de sécurité routière que nous avons organisées ces derniers mois place du Général de Gaulle, avenue Pasteur, place Jacques Duclos ou encore en haut de l'avenue Jean Moulin, où des vitesses très excessives sont régulièrement constatées.

On peut également citer les interventions par lesquelles la Police municipale, constatant hélas régulièrement des violences sur conjoint sur la voie publique, intervient pour neutraliser l'agresseur et le mettre à disposition de la police nationale, qui prend le relais en termes d'enquêtes et de poursuites, permettant une action coordonnée contre les violences faites aux femmes que j'évoquais dans une intervention précédente.

L'évocation de ces opérations conjointes me donne enfin l'opportunité d'évoquer plus spécifiquement le développement de notre Police municipale et les priorités qui lui sont confiées dans le cadre de cette convention et, sans vous en faire une liste exhaustive, je voudrais par exemple citer :

- la sécurité routière et la lutte contre la délinquance routière
- la sécurisation des établissements scolaires et les actions de prévention contre les violences scolaires
- la prévention des ventes à la sauvette
- la répression des infractions aux codes de l'environnement comme les dépôts sauvages, contre les pollutions et les nuisances
- le contrôle et le respect de la réglementation en vigueur par les débits de boissons;
- le contrôle en lien étroit avec le service urbanisme du respect des règles applicables et de la bonne tenue des chantiers sur l'espace public
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur l'espace public, dans la lignée de mon intervention précédente.

Depuis 3 ans, la Police municipale de Montreuil a accru ses effectifs au service de cette diversification des missions pour répondre toujours mieux aux besoins de la population. Il y a quelques semaines, nous inaugurons avec le Maire et mon collègue Olivier STERN une brigade vélo, engagement de campagne visant à accroître la proximité et la visibilité de nos agents, leur présence dans les parcs et les zones piétonnes ainsi

que la sécurisation de nos infrastructures cyclables. D'ici la fin du mois d'avril de nouveaux horaires seront mis en œuvre dans le service afin de servir les Montreuilloises et Montreuillois jusqu'à 20H là où la fin de service en fin d'après midi posaient jusqu'à présent beaucoup de limites dans le service offert à la population compte tenu des heures de pointe. Tous ces axes de développement visent au déploiement d'une Police municipale de proximité au service des Montreuilloises et Montreuillois. Je tiens à remercier les agents qui la composent pour leur engagement et leur très grand professionnalisme. Je conclus en saluant plus largement les fonctionnaires de police, municipale et nationale, qui exercent leur métier avec éthique et dévouement, au service de la population qu'ils se sont engagés à servir. Je vous remercie ».

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui merci. Je sais pas si vous avez lu entièrement le dossier, mais je vous recommande d'aller à la page 1079 et 1080 et 1081, c'est le diagnostic local de sécurité de la commune de Montreuil, c'est hallucinant, je comprends même pas comment on peut accepter d'annexer un truc comme ça à une délibération qu'on va voter. « L'installation de ressortissants « roms », roumains et plus fréquemment bulgares, a généré des nuisances diverses comme le développement des ventes à la sauvette, la mendicité endémique et l'insalubrité près des lieux de vie. La mouvance anarchiste active sur la commune de par sa ligne de métro, son habitat délabré, ses pavillons ou immeubles abandonnés et son histoire de « banlieue rouge », Montreuil est un arrière-camp traditionnel pour la mouvance anarcho-autonome. Ainsi, des squats, très prégnants sur la circonscription, mais aussi plusieurs lieux culturels, servent de lieux de rassemblements aux activistes d'extrême gauche, activistes souvent fichés S que l'on retrouve au premier rang des manifestations parisiennes. Cette mouvance dispose sur Montreuil d'un tissu associatif important : le collectif « Extinction Rébellion Montreuil », les « Gilets Jaunes Montreuillois » ou encore la « Brigade Solidarité Populaire ». Ils sont particulièrement actifs au niveau du squat « Le Marbré » situé rue des Deux communes. Leur activisme se manifeste en permanence par des affichages illégaux et ponctuellement par des dégradations, tags, manifestations et distributions de tracts. » Voilà une des deux pages ce qui décrit l'état de la délinquance à Montreuil. Moi je suis désolé je peux pas voter un truc comme ça et enfin je vous demande vraiment de réfléchir, enfin c'est pas possible, enfin je sais pas. »

#### Éléments de réponse de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne

« Merci beaucoup. Monsieur SERNE a oublié de préciser qu'il s'agit du rapport fait par la Préfecture de police sur lequel la ville a évidemment, ni rédigé, ni validé quels que soient les éléments. Ce rapport est une obligation légale demandée par le préfet à ses équipes en annexe de la convention de coordination. La ville n'a donc pas droit de regard sur le contenu. Force est de constater que non seulement nous l'aurions rédigé différemment mais que nous aurions intégré un certain nombre d'éléments qui manquent. Je pense notamment à la lutte contre les violences faites aux femmes qui ne sont pas citées dans ce diagnostic. Merci. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par  
50 voix pour  
2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de coordination entre la police nationale et le police municipale de Montreuil, annexée à la présente délibération, conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention.

#### **DEL20230329\_12 : Approbation de la convention pluriannuelle de partenariat et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Lieu Écoute Accueil (L.E.A.) 2023-2025**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement 2023-2025, entre la ville de Montreuil et l'association Lieu Écoute Accueil (L.E.A.) annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention de partenariat et de financement.

#### **DEL20230329\_13 : Approbation de la convention de partenariat et de financement entre la ville et l'association les ruchers de Montreuil et versement d'une subvention d'investissement**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement entre la Ville et l'Association « Les Ruchers de Montreuil », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer la convention, la notification et tout document nécessaire au versement de la subvention, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Attribue une subvention d'investissement à l'association « Les ruchers de Montreuil », d'un montant de 4 000 €, pour la réalisation du projet élu dans le cadre de la troisième édition du budget participatif de la Ville, au titre de 2023.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_14 : Approbation de la convention d'objectifs et de partenariat entre la ville de Montreuil et le centre social associatif SFM (Solidarité France Migrant Montreuil)**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'Association « S.F.M Montreuil » (Solidarité Français Migrants Montreuil) pour l'année 2023, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention d'objectifs et de partenariat, après rendu exécutoire de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_15 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Ville de Montreuil et l'Association "Les Compagnons Bâisseurs Île-de-France"**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023 – 2025 entre la Ville de Montreuil et l'association « Les Compagnons Bâisseurs Île-de-France », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_16 : Approbation de la convention d'objectifs et de financement 2023 entre la Ville de Montreuil et l'association " COMITE DES FÊTES ET D'ANIMATIONS RAMENAS - LEO LAGRANGE '**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par

51 voix pour

1 ne participe pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Céline HEDHUIN

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association « Comité des Fêtes et d'Animations Ramenas-Léo Lagrange », annexée à la présente délibération, pour l'année 2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes en découlant.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_17 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023 entre la ville de Montreuil et l'association LE FAIT TOUT**

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

*« C'est juste en fait une demande d'explication plus qu'une prise de parole. Je me demande pourquoi c'est pas une convention pluriannuelle parce qu'on voit que sur les deux années précédentes on donne toujours le même montant et donc du coup enfin je comprends pas qu'en fait chaque année on ait à revoter alors que donner de la visibilité à l'association bah justement c'est important aussi et ça permet justement de pouvoir projeter aussi l'association sur le futur par rapport à son activité. »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Alors à ma connaissance mais peut-être est-ce que je me trompe c'est une convention pluriannuelle mais on revote chaque fois. On vote sur les individualisations - d'accord alors merci de soulever le sujet du coup si ça n'est pas une convention pluriannuelle nous travaillerons sur cette logique merci beaucoup. »*

#### Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale MOVICO

*« C'est en regardant les documents que j'ai vu que chaque année on votait le même... »*

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Ok merci beaucoup c'est noté si ce n'est pas le cas donc on fera la correction l'an prochain. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2023 entre la Ville de Montreuil et l'association « LE FAIT TOUT », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_18 : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2023 entre la Ville de Montreuil et l'association ' Fédération des Murs à Pêches '**

*« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour l'année 2023, entre la ville de Montreuil et l'association « Fédération des Murs à Pêches », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : Dit que les dépenses en découlant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 est approuvé

### **DEL20230329\_19 : Adoption de l'avenant n°2bis à la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) annexée au contrat de ville précisant les modalités de suivi de l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et les engagements des parties prenantes.**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Vous avez été informé de la substitution de l'avenant 2bis à la charte, car la version communiquée initialement dans le document de séance comportait une erreur matérielle, un bout de phrase inachevé. Je cite « Cet outil doit notamment permettre... » en page 9 de l'avenant. Cette coquille a été supprimée par Est Ensemble lors de la nouvelle transmission du document ».*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'avenant n°2bis à la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité, relatif aux modalités de suivi de l'utilisation de l'abattement TFPB et les engagements des parties prenantes, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ledit avenant complémentaire, et à intervenir pour assurer sa mise en œuvre dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Précise que l'avenant n°2bis ouvre droit à l'abattement de 30% sur la TFPB pour l'année 2023, pour les logements locatifs sociaux situés dans les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville de la commune de Montreuil, sous réserve que les bailleurs sociaux apportent auprès de la Ville et d'Est Ensemble, la justification des contreparties apportées en matière de gestion urbaine et sociale de proximité.

**DEL20230329\_20 : Lancement d'un jury de concours de Maîtrise d'œuvre restreint pour la réhabilitation du groupe scolaire élémentaire Diderot 1 & 2 et constitution du jury.**

Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui là-dessus on a eu des échanges pendant la commission technique permanente où on peut continuer à avoir des doutes sur le fait de réussir à tenir un calendrier qui est quand même extrêmement ah oui c'est sur la suivante qui est extrêmement ambitieux et en fait sur la 20 et la 21 j'ai le même amendement en fait parce que je trouve un peu, comment dire je trouve que 1000 euros de jetons de présence pour une réunion de jury c'est quand même je sais pas je trouve ça un peu exagéré donc je propose de remplacer 1000 par 500, un montant simple et c'est le même pour les deux délibérations. »

Éléments de réponse de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Il a déjà été répondu en commission technique que l'appel à des personnalités qualifiées est d'usage dans un jury de concours et que cette somme correspond au travail demandé dans le travail d'analyse des offres, d'argumentation en fonction du besoin de la prise en compte des objectifs de l'équipement par la collectivité. C'est une somme d'ordre usuel et d'usage dans les collectivités de notre strate. Donc délibération numéro 20 je la mets aux voix. Vous souhaitez que je mette aux voix l'amendement maintenant ? »

Éléments de réponse de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Comme vous voulez. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Donc je mets aux voix l'amendement « suppression la position à l'exécutif » et vous vous souhaitez mettre 500 à la place de 1000 c'est ça ? Pardonnez-moi je pensais que c'était la suppression de l'indemnité j'ai mal compris donc suppression on remplace 1000 euros par 500 euros. La position de l'exécutif est le rejet de cet amendement. Qui est pour cet amendement, qui est contre.

Texte de l'amendement proposé et résultat des votes :

Proposition pour remplacer 1000 euros par 500 euros pour l'indemnisation des membres du jury.

Vote de l'amendement : REJET, 3 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS, Murielle BENSARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Article 2 : Approuve la composition du Jury telle que proposée :

Membres à voix délibérative :

Les membres élus de la CAO (commission d'appel d'offres), titulaires (5) ou suppléants (4), plus le Président de la CAO ou son représentant ;

🕒 Madame Dominique ATTIA, adjointe au Maire déléguée à l'Éducation, à l'Enfance et aux Bâtiments ;

Les personnes qualifiées : 4 au minimum

- Deux architectes, dont un.e architecte urbaniste
- Un.e paysagiste spécialiste en aménagement arboré
- Un.e membre d'un BET spécialiste énergie

La conseillère pédagogique de la circonscription de Montreuil ou son, sa représentant.e.

Le Jury est composé de 12 personnes à voix délibérative, dont le Président de la CAO qui présidera ce jury.

Membres à voix consultative :

Madame Anne TERNISIEN, conseillère municipale déléguée aux centres de loisirs, de vacances et au périscolaire

Madame Karine POULARD, Conseillère municipale missionnée au suivi de l'entretien des bâtiments scolaires.

🕒 Madame Caroline VERGES, Conseillère pédagogique, Éducation Nationale

🕒 Monsieur Julien GRIMAUULT, AMO Programmiste

🕒 Monsieur Pierre RASOLO, économiste de la construction

🕒 Le chef de service de gestion comptable

🕒 Le représentant du service Orientation des Litiges Consommateurs Actions économiques locales – Commande publique (DDPP)

Article 3 : Approuve le nombre de quatre candidats admis à concourir.

Article 4 : Approuve le niveau APS des prestations demandées au quatre candidats admis à concourir.

Article 5 : Approuve le montant de 1 000 € relatif à l'indemnisation des membres du jury non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles par réunion et par membre du jury.

Article 6 : Fixe le montant de la prime à 78 000 € par candidat retenu, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.

Article 7 : Dit que la prime pourra être réduite sur proposition du jury en cas d'études insuffisantes au regard des exigences des documents de la consultation ou en cas du constat de l'irrégularité de l'offre d'un candidat.

Article 8 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_21 : Lancement d'une conception réalisation et constitution du Jury de conception-réalisation pour la construction du groupe scolaire Méliès.**

#### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Si vous souhaitez donc je remets au vote la substitution de 1000 euros par 500 euros dans la rémunération pour le jury de concours qui est pour ? trois votes pour, qui s'abstient ?*

#### Texte de l'amendement proposé et résultat des votes :

Proposition pour remplacer 1000 euros par 500 euros pour l'indemnisation des membres du jury.

Vote de l'amendement : REJET, 3 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS, Murielle BENSARD.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve le lancement d'un marché de conception-réalisation pour l'opération de construction du groupe scolaire Méliès.

Article 2 : Approuve la composition du Jury telle que proposée :

#### Membres à voix délibérative :

Présidence : Madame Dominique ATTIA, adjointe au maire déléguée à l'Éducation, à l'Enfance et aux Bâtiments.

#### Titulaires :

-Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches ;

-Monsieur Olivier STERN, Adjoint délégué à la relation usager, au numérique, et en charge des mobilités, de la ville cyclable, et du stationnement ;

-Madame Anne TERNISIEN, Conseillère municipale déléguée aux centres de loisirs, de vacances et au périscolaire ;

-Madame Dominique GLEMAS, Conseillère municipale missionnée aux cours d'école oasis et non sexistes ;

-Monsieur Luc DI GALLO, Adjoint délégué à la Ville Zéro déchet, à l'économie circulaire, à la propreté et aux composteurs collectifs ;

Monsieur Julien GUILLOT, conseiller municipal.

#### Suppléants :

-Monsieur Djamel LEGHMIZI, Adjoint délégué à la voirie et au suivi des interventions du quotidien ;

-Madame Mireille ALPHONSE, Adjointe déléguée à la transition et à la démocratie alimentaire, en charge du projet de cantine publique ;

- Madame Halima MENHOUDJ, Adjointe déléguée à la coopération décentralisée, aux populations migrantes et à la solidarité internationale ;
- Madame Catherine DEHAY, Adjointe déléguée aux parcs, à la nature et à l'animal en ville, à la végétalisation, et aux jardins citoyens ;
- Madame Alexie LORCA, Adjointe déléguée à la culture et à l'éducation populaire ;
- Monsieur Pierre SERNE, conseiller municipal.

Personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du marché (voix délibérative) : La conseillère pédagogique de la circonscription de Montreuil ou sa, son représentant.e

Personnes présentant une qualification professionnelle particulière au regard de l'objet du marché (voix délibérative) :

- Un architecte ;
- Un spécialiste environnement, AMO ;
- Un.e Paysagiste, spécialiste aménagement arboré ;
- Un.e membre d'un BET spécialiste énergie.

Le Jury est composé de 12 personnes à voix délibérative.

Membres à voix consultative :

- Monsieur Philippe LAMARCHE, Adjoint délégué aux Finances ;
- Madame Karine POULARD, Conseillère municipale missionnée au suivi de l'entretien des bâtiments scolaires ;
- Madame Caroline VERGES, Conseillère pédagogique, Éducation Nationale ;
- Madame Charlotte NADAUD, AMO Programmiste ;
- Monsieur David SELMAN, AMO Environnemental ;
- Monsieur Carlos RIOS, Économiste de la construction ;
- Le chef de service de gestion comptable ;
- Le représentant du service Orientation des Litiges Consommateurs Actions économiques locales – Commande publique (DDPP).

Article 3 : Approuve le nombre de quatre candidats admis à concourir.

Article 4 : Approuve le niveau APS des prestations demandées au quatre candidats admis à concourir.

Article 5 : Approuve le montant de 1 000 € TTC relatif à l'indemnisation des membres du jury non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles par réunion et par membre du jury.

Article 6 : Fixe le montant de la prime à 67 000 € HT par candidat retenu, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.

Article 7 : Dit que la prime pourra être réduite sur proposition du jury en cas d'études insuffisantes au regard des exigences des documents de la consultation ou en cas du constat de l'irrégularité de l'offre d'un candidat.

Article 8 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_22 : Approbation d'une convention de mise en œuvre de mesure éducative de tutorat pour des collégiens du collège Berthelot dans le cadre des études dirigées de l'école élémentaire Berthelot**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de mise en œuvre mesure éducative de tutorat pour des collégiens du collège Berthelot dans le cadre des Études dirigées de l'école élémentaire Berthelot, entre la ville de Montreuil, le collège Berthelot et le responsable des études dirigées de l'école élémentaire Marcellin Berthelot, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

### **DEL20230329\_23 : Demandes de remises gracieuses pour divers titres de recettes du service affaires scolaires pôle accueil prestations à l'enfant**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une remise gracieuse aux huit familles dont les enfants fréquentent les activités de prestations à l'enfant proposées par la Ville qui sont mentionnées sur la liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son sa représentant-e délégué, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_24 : Attribution de subventions aux collèges et lycées de Montreuil dans le cadre des projets scolaires pour l'année scolaire 2022/2023**

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Oui alors ça fait partie des questions que j'ai posées et où je pense que ma question n'a pas été comprise en commission technique permanente. Il y a une enfin il doit y avoir 20 demandes de vos 25 projets qui demandent des subventions. Tous reçoivent pas forcément le montant demandé mais une subvention sauf un projet sur l'ensemble un projet du lycée Jaurès et on ne m'a pas expliqué pourquoi ils ont zéro. Voilà et on m'a dit mais c'est il y a un plafond de 1500 etc mais on aurait pu leur donner comme les autres 800 ou 1000 je sais pas mais ils ont zéro. Donc j'imagine que c'est le projet qui a été rejeté en fait donc j'aurais voulu savoir comment on en est arrivé là. »*

#### Éléments de réponse de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Donc il vous a déjà été répondu en commission technique la réponse suivante « enveloppe forfaitaire a été fixée à 1500 euros, le lycée Jean Jaurès a eu lui 1800 euros en raison du nombre d'élèves plus important et du fait que le lycée ait déposé plus de projets que les autres ensuite dans le cadre de l'enveloppe forfaitaire défini les personnes présentes lors de la commission, principaux de collège et proviseurs de lycée échantent et définissent ensemble une ventilation de cette enveloppe de 1500 euros au regard des projets proposés. Lors de la commission, le proviseur du lycée concerné argumente sur plusieurs aspects et notamment la solidité du projet ou la capacité du ou des enseignants qui le portent à le mener au bout concernant le niveau de financement obtenu ou non, il arrive que le proviseur indique que dans la mesure où le financement de la région lui a été refusé le projet ne semble pas tenable et qu'en conséquence il propose de flécher plutôt la subvention sur les autres. D'autre part il précise qu'il s'agit d'un projet déjà réalisé par les années antérieures et si les enseignants porteurs du projet ont déjà bénéficié d'une aide de la ville sur un ou de plusieurs projets de l'année passée enfin le nombre d'élèves une ou plusieurs classes au regard du montant global du projet est étudié. Je précise naturellement que c'est une aide qui est vraiment exceptionnelle et non obligatoire car je rappelle que nous avons la responsabilité des écoles maternelles et primaires. »*

#### Explication de vote de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« Oui comme j'avais pas eu l'entière enfin j'avais pas eu tous ces détails donc si c'est avec l'accord de ..., voilà si ça c'est fait de façon réfléchiée en concertation moi j'ai pas de problème, donc il y a pas de souci. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement des subventions aux collèges et aux lycées détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 32 060 €, pour la réalisation de leurs projets scolaires au cours de l'année 2022/2023, sous réserve du vote du budget pour l'année 2023.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à notifier les subventions susmentionnées aux collèges et lycées concernés et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

### **DEL20230329\_25 : Délibération modificative relative au paiement par chèque emploi service universel (CESU) des prestations de garde dans les structures municipales à l'APE (Accueil prestations à l'enfant)**

*« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »*

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les chèques emploi service universel (CESU) préfinancés sont acceptés en qualité de titre de paiement pour les prestations de garde d'enfants suivantes : crèche, temps périscolaires (matin et soir), dans le cadre

de l'accueil limité aux heures qui précèdent ou qui suivent la classe des enfants scolarisés à Montreuil ; accueil sans hébergement (accueils de loisirs) pour les enfants jusqu'à 12 ans.

Article 2 : Précise que les repas sur les temps scolaires et périscolaires ne peuvent pas être réglés par CESU.

#### **DEL20230329\_26 : Approbation du règlement de fonctionnement des commissions d'admission des modes d'accueil à destination des familles montreuilloise**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article unique : Adopte le règlement de fonctionnement de la commission d'admission des modes d'accueil annexé à la présente délibération.

#### **DEL20230329\_27 : Approbation de la convention pluriannuelle 2023-2025 entre la Ville de Montreuil et le Comité de Montreuil du Secours Populaire Français**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Ville et le Secours Populaire Français, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants, dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20230329\_28 : Renouvellement de la convention de financement entre la ville de Montreuil et l'association "Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes" (MIEJ 4/93)**

##### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Etant donné que je suis devenu Président, Monsieur LE CHEQUER en tant que Premier Adjoint reprend la présidence. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

46 voix pour

5 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Loline BERTIN, Patrice BESSAC, Richard GALERA, Thomas METTEY, Méline LE GOURRIEREC

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat et de financement entre la Ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunal pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ) 4/93 » pour les années 2023-2025, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer la convention de partenariat et de financement entre la ville de Montreuil et l'association « Mission Intercommunal pour l'Emploi des Jeunes (MIEJ) 4/93 ».

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

#### **DEL20230329\_29 : Approbation d'une convention pluriannuelle 2023-2025 d'objectifs et de financement entre la ville de Montreuil et l'association Les Chaudronneries**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2023-2025 entre la ville de Montreuil et l'association Les Chaudronneries, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_30 : Approbation de la mise en place d'accès gratuit sur les créneaux loisirs du centre sportif Arthur Ashe en juillet et août 2023**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la gratuité des accès à la réservation des créneaux loisirs au centre sportif Arthur Ashe du 10 juillet au 3 septembre 2023.

Article 2 : Dit que les recettes non perçues impacteront le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_31 : Approbation de la convention de partenariat avec le club athlétique de Montreuil 93 (CAM93) pour la participation à l'organisation du 14ème Meeting international d'athlétisme.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et le Club Athlétique de Montreuil 93, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_32 : Approbation de la reconduction de la convention de partenariat entre la Ville de Montreuil et l'Établissement public de santé Ville-Evrard concernant la mise en place du Conseil Local de Santé mentale**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention pluriannuelle de partenariat entre l'Établissement Public de Santé Ville-Evrard pour le fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_33 : Modification de la Dérogation au repos dominical dans le commerce de détail pour l'année 2023 pour les commerces de détail d'articles de sport en magasins spécialisés**

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« J'ai un amendement de suppression et comme quoi vous aviez anticipé en fait. Je pense avoir expliqué assez en détail, je suis régulièrement contre ces délibérations qui permettent de déroger à l'ancienne loi en fait qui plafonnait à 5 dimanches par an les ouvertures du dimanche et donc le travail des salariés le dimanche, la loi Macron de 2015. Peut-être, je pense pratiquement toutes nos organisations étaient vent debout contre ce qui avait d'ailleurs amené un certain Manuel Valls à utiliser le 49-3 pour le faire passer. Il fut un temps où les collectivités de gauche refusaient puisque c'est ce qu'on appelle les dimanches du maire puisque au-delà de 5 c'est en fonction de la décision de la collectivité. La plupart des collectivités de gauche en tout cas de vraie gauche ne votent pas, ne vont pas à 12 dimanches par an. À Montreuil c'est assumé enfin, c'est beaucoup de dimanche, il y avait juste une catégorie de commerce de détails qui n'était pas à 12 mais à 11 dimanche c'était les magasins de détails de l'article sportif. Décathlon a demandé à avoir un douzième dimanche et on s'exécute. Je trouve que dans la période franchement alors en plus évidemment on vise bien dans les considérant la loi Macron tout ça enfin c'est parfait, je sais pas je trouve franchement que on a peut-être pas au moment où on parle dans un vœu sur les retraites de ces gouvernements qui détricotent le droit du travail à des symboles majeurs de détricotage du droit du travail c'est d'avoir tapé sur le repos dominical. Ça a été une bataille syndicale pendant des années des années le Décathlon de la Porte de Montreuil a été une des victoires des syndicats, c'était le premier magasin qui a été réobligé de fermer les dimanches parce que les syndicats avaient gagné devant les tribunaux. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Il vous faut conclure Monsieur SERNE. »

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Pour ça et donc maintenant à Montreuil une majorité de gauche qui vote le 12e dimanche pour le magasin Décathlon de la Porte de Montreuil, je trouve le symbole dans la période absolument fâcheux. »

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Deux précisions à l'attention du Conseil. D'abord il s'agit de la réparation d'une erreur que nous avons faite lors de l'adoption de la précédente délibération. En effet, nous étions sur 12 et non pas sur 11 comme cela était indiqué par erreur dans la délibération et je précise que l'ensemble des syndicats interrogés lors du comité d'entreprise de Décathlon ont voté pour l'ouverture de ce dimanche supplémentaire. Je mets aux voix, pardonnez-moi, excusez-moi Monsieur MOLOSSI, je vous en prie. Qui est contre ? un vote contre, qui s'abstient ? une abstention proposition adoptée. Je vous remercie »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

1 voix contre : Pierre SERNE

1 abstention: Choukri YONIS

#### DÉCIDE

Article 1 : Émet un avis favorable sur la suppression en 2023 du repos dominical dans les commerces de détail d'articles de sport en magasins spécialisés, pour l'enseigne Décathlon, le dimanche 09 juillet 2023.

### **DEL20230329\_34 : Approbation des conventions de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville et le SIPPAREC pour l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité et délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPAREC**

### Intervention de Monsieur Thomas CHESNEAUX – conseiller municipal

« Merci. J'ai posé des questions en commission technique lundi et je voulais faire part des réponses que j'ai reçues pour que tout le monde ait l'information. La première question était sur le décalage au mètre linéaire, ce que la Ville allait payer en mètre linéaire pour les travaux sur la zone publique et ce qu'on facturait les travaux pour Orange et SFR. L'explication c'est que les travaux ne sont pas du tout de la même nature avec des surcoûts très forts pour les travaux liés à Orange à SFR. Ce qui explique le surcoût et la deuxième chose était sur la participation ou non des opérateurs sur la facture finale et la confirmation qui m'a été donnée c'est que les opérateurs allaient participer au paiement mais qu'on ne pouvait pas à l'avance savoir la part qui allait leur revenir sur le coût global. Voilà c'était pour informer tout le monde. »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

#### DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de réseaux propres à la collectivité et les conventions financières du SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'ORANGE, de SFR FIBRE SAS, annexées à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage au SIPPAREC pour la réalisation de l'enfouissement de ses réseaux aériens.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document permettant leur exécution.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_35 : Dépôt d'une candidature au label "Patrimoine d'intérêt régional de la Région Île-de-France" pour l'Hôtel de Ville de Montreuil**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Autorise le dépôt d'une candidature au label « Patrimoine d'Intérêt Régional » de la Région Île-de-France pour l'Hôtel de Ville de Montreuil.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire en sa qualité de représentant de la commune de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué, habilité à cet effet à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération dès que celle-ci sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les recettes éventuelles qui en découleront seront affectées au budget de l'exercice en vigueur.

**DEL20230329\_36 : Cession de la propriété communale sise 1 rue des Cyclamens à Écrille (Jura) au profit de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

51 voix pour

1 abstention: Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la cession des parcelles sises 1 rue des Cyclamens à Écrille (Jura), cadastrées section A n°264, 265, 268, 269, 272, 276, 277, 278, 279, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 346, 523, 524, 525, 544, 591, au prix de 280 000 €, au profit de l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Approuve la promesse de vente à conclure entre les parties.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite vente notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Autorise l'Établissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté à déposer sur ladite parcelle toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment une demande de permis de construire.

Article 5 : Dit que la recette sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_37 : Abrogation de la délibération DEL20211020\_36 du Conseil municipal du 20 octobre 2021 et approbation de la cession par la Ville de Montreuil du terrain sis 37 rue Juliette Dodu cadastré section CQ n°338 au profit de Monsieur et Madame Tigrine et de Madame Nalouti-Lavoisier**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération DEL20211020\_36 du Conseil municipal du 20 octobre 2021 portant approbation de la cession du terrain sis 37 rue Juliette Dodu cadastrée CQ n° 338 au profit de Monsieur et Madame Miquau, au profit de Monsieur et Madame Tigrine et au profit de Madame Nalouti-Lavoisier.

Article 2 : Autorise la cession du bien sis 37 rue Juliette Dodu cadastré CQ n° 338 au profit de Monsieur et Madame Tigrine pour une partie du terrain soit 124 m<sup>2</sup> au prix de 77 500 €, et au profit de Madame Nalouti-Lavoisier pour une partie du terrain soit 25 m<sup>2</sup> au prix de 15 625 €.

Les frais d'actes et leur suite resteront à la charge des futurs acquéreurs.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Dit que les recettes seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_38 : Approbation de la convention de gestion des équipements techniques et de répartition des charges liés aux parkings de l'ensemble immobilier dit ' Cœur de Ville ' sis 1 avenue du Président Wilson et 53 rue du Capitaine Dreyfus - abrogation de la délibération DEL20220928\_25 du conseil municipal en date du 28 septembre 2022**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Abroge la délibération DEL20220928\_25 du 28 septembre 2022 portant approbation de la convention de gestion des équipements techniques et de répartition des charges liés aux parkings de l'ensemble immobilier dit « Cœur de Ville » sis 1 avenue du Président Wilson et 53 rue du Capitaine Dreyfus, entre l'ASL du Rond Point 93 et la société Effia Stationnement.

Article 2 : Approuve la convention de gestion des équipements techniques et de répartition des charges liés aux parkings de l'ensemble immobilier dit « Cœur de Ville » sis 1 avenue du Président Wilson et 53 rue du Capitaine Dreyfus, entre l'ASL du Rond Point 93 et la société Effia Stationnement, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant habilité à cet effet, à signer tous actes authentiques et pièces, au nom de la Commune, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_39 : Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Alain LAGRENET et la Ville de Montreuil concernant le versement d'une aide à la mobilité - renouvellement**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions: Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le protocole d'accord transactionnel conclu entre la Ville et Monsieur Alain LAGRENET portant sur le versement d'une aide à la mobilité, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que le montant du protocole d'accord transactionnel s'élève à hauteur de 37 500 euros maximum.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit protocole ainsi que tous les actes et pièces s'y rapportant.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_40 : Construction sur sol d'autrui - Résiliation contre indemnisation d'une convention d'occupation précaire consentie à Madame Emilienne GENITONI au 35 bis rue de la Fraternité (lot 20)**

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*Merci. C'est pas la construction en fait ! Enfin ! Il y a une construction sur le sol d'autrui et qui enfin que la Ville va reprendre et contre une indemnisation à cette Madame Emilienne Genitoni de 10 000 euros là où les domaines ont évalué à 193 000 euros. Moi je veux bien entendre toutes les explications, que les domaines se sont trompés etc... les prix de base c'était 300 000 euros. Ils ont tenu compte de beaucoup d'éléments qui peuvent dévaloriser ces pavillons mais passer de 193 000 euros à une indemnisation de 10 000 euros je suis désolé mais les explications autour, il y a un notaire, il a vérifié que la fille avait le droit de signer pour la mère enfin tout ça me paraît bien bien compliqué. J'ai un amendement de renvoi en commission peut-être pour qu'on arrive à avoir des explications, peut-être plus détaillées et surtout à avoir le retour de la famille sur la base puisqu'elle doit normalement avoir, on doit leur envoyer la délibération et l'avis des domaines. Mais je serai plus à l'aise de voter une fois qu'on saura si vraiment il y a pas un abus de faiblesse quand même quelque part parce que 10 000 euros contre 193 000 euros de valeur estimé par les domaines moi je comprends pas.*

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Monsieur LE CHEQUER peut-être quelques explications. »*

### Eléments de réponse de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

*« Oui puisque « la notion d'abus de faiblesse » avait été effectivement indiqué dans l'écrit qui avait été communiqué par Pierre SERNE. Je tiens à préciser et à compléter ce qui a déjà été apporté comme information en comité technique préparatoire. Un, la Ville doit acquérir un bien qui fait l'objet d'une occupation, donc qui devra faire son affaire de la libération du bien concerné et contrairement à ce qui est écrit par Pierre SERNE l'acte d'acquisition a bien été établi par un notaire dont une des missions est de s'assurer du consentement de chacune des parties et le notaire indique dans l'acte et sous sa responsabilité « que le vendeur déclare avoir la pleine capacité pour contracter au présent mais sont soumis ni susceptible d'être soumis à aucune mesure pouvant porter atteinte à celle-ci » je ferme les guillemets. J'ajoute en outre que le décalage par rapport à France Domaine c'est que France Domaine a évalué un bien avec son foncier alors que nous sommes dans une dissociation de la valeur du bien avec la valeur du foncier et que c'est la raison pour laquelle en accord avec la famille qui demande depuis des années à ce que la Ville puisse procéder à cette acquisition, ça fait depuis à peu près l'année 2013 que le service immobilier patrimoine est régulièrement sollicité par la famille pour procéder à cette acquisition et que le montant a été convenu sous contrôle de notaire avec la famille ».*

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Merci beaucoup. Monsieur SERNE vous souhaitez intervenir ? »*

### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

*« J'ai un amendement de renvoi en commission, il va être battu mais j'aimerais qu'il soit mis au vote et surtout enfin je veux bien qu'on explique tout ce qu'on veut mais l'avis de France Domaine tient bien compte du fait que c'est sur un terrain qui n'appartient pas, que c'est sans droit ni titre et que ça a été squatté et que voilà tout ça il y a et donc ils enlèvent 20% 10%, 15%. pour passer en gros de 300 000 à 193 000 voilà donc c'est pas la peine de voilà vous êtes pas d'accord avec France Domaine mais il y a quand même un énorme hiatus là quand même. »*

### Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

*« Bien c'est votre opinion. Je mets aux voix la demande de renvoi en commission et j'appelle à son rejet. Qui est pour ? Un pour, deux pour pardonnez-moi pour le renvoi en commission, donc deux pour, abstention ? »*

### Texte de l'amendement proposé et résultat des votes :

Proposition de renvoi en commission.

Vote de l'amendement : REJET, 2 voix « pour » : Pierre SERNE, Choukri YONIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 voix contre : Choukri YONIS, Pierre SERNE

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la résiliation amiable de la convention d'occupation précaire conclue avec Madame Émilienne GENITONI en date du 9 octobre 2003 portant sur le lot 20 dépendant du terrain sis 35 bis rue de la Fraternité, cadastré AU n° 33, en contrepartie de la somme de 10 000 €, et ce afin d'obtenir la propriété pleine et entière de ce lot, les frais étant à la charge de la Ville.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite acquisition et notamment l'acte authentique à recevoir constatant ladite résiliation dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_41 : Attribution d'une subvention pour surcharge foncière à FREHA, bailleur social associatif, pour la construction d'un immeuble de 8 logements sociaux situés au 24, rue Henri Wallon-54 rue Raymond Lefebvre**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une subvention de 120 000 euros à FREHA pour la construction de huit logements locatifs sociaux PLAI-Adaptés sis 24 rue Henri Wallon – 54 rue Raymond Lefebvre à Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur Le Maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ladite convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

**DEL20230329\_42 : Garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT (ex-OPH Montreuillois), d'un emprunt d'un montant de 1 360 192,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 116 logements du groupe République sise 50-52-54 rue de la République/22 rue Armand Carrel.**

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 42 pour la garantie d'emprunt pour Est Ensemble Habitat, Monsieur LE CHEQUER c'est à vous de prendre la présidence et de donner les exceptions à la 42 du fait de ma responsabilité d'administrateur. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêche

« La garantie à hauteur de 100%, au bénéfice de l'OPH EST ENSEMBLE HABITAT (ex-OPH Montreuillois), d'un emprunt d'un montant de 1 360 192,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation des 116 logements du groupe République sise 50-52-54 rue de la République/22 rue Armand Carrel. Ne prennent pas part au vote : Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Murielle BENSARD, Amin MBARKI, Anne-Marie HEUGAS, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Patrice BESSAC. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

8 ne participent pas au vote (art L.2131-11 du CGCT) : Murielle BENSARD, Patrice BESSAC, Anne-Marie HEUGAS, Florent GUEGUEN, Stéphan BELTRAN, Nassera DEFINEL, Yann LEROY, Amin MBARKI

DÉCIDE

Article 1 : Dit que la Ville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 360 192,00 €, destiné à financer la réhabilitation des 116 logements du groupe République sise 50-52-54 rue République/22 rue Armand Carrel à Montreuil, souscrit par l'Emprunteur (Office Public de l'Habitat Montreuillois, devenu OPH Est Ensemble Habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2023) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 142227 constitué d'une ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, les droits de réservation des 24 logements attribués à la Ville et identifiés en annexe 1, sont prorogés de 20 ans, en correspondance avec la durée du prêt concerné.

**DEL20230329\_43 : Approbation de la convention Mixte du service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels (EIPRP) du CIG Petite Couronne (Inspection et conseil)**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention avec le centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Petite Couronne portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

Article 3 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

**DEL20230329\_44 : Création d'emplois saisonniers pour les séjours de centres de vacances Enfance été-automne 2023, et pour les séjours Jeunesse printemps-été 2023.**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Enfance été et automne 2023 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

**SEJOURS ALLEVARD**

- **Pour le personnel technique :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Cuisinier	1	102.86	Du 03/07/2023 au 27/08/2023

*Cette rémunération brute journalière suit l'évolution du SMIC. À cette rémunération brute s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

– 2 postes d'aide de cuisine : du 07/07/2023 au 27/08/2023

– 1 poste d'aide lingère : du 09/07/2023 au 27/08/2023

– 9 postes service / ménage : du 09/07/2023 au 27/08/2023

– 1 poste de plongeur : du 05/07/2023 au 25/08/2023.

*Tous ces postes sont rémunérés en référence au grade d'adjoint technique (indice majoré 353 susceptibles d'évoluer en lien avec la revalorisation du SMIC). À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.*

Afin de pallier d'éventuels remplacements (arrêt maladie, arrêt de travail), les personnels techniques et de cuisine pourront, de façon ponctuelle et pour 5 jours consécutifs maximum, être payés à la vacation sur la base d'un forfait journalier de 90.23 € bruts pour les premiers et 102.86 € bruts pour les seconds, auquel s'ajouteront les 10 % de congés payés. Bien entendu, le centre d'Allevarde s'engage au suivi administratif des vacataires.

- **Pour le personnel pédagogique :**

➔ **Juillet 2023 : 1 séjour de 19 jours pour 60 enfants âgés de 6 à 11 ans (du 10/07/2023 au 28/07/2023)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Adjoint de direction pédagogique	2	60.84	29
Assistant sanitaire	1	49.39	26
Animateurs *	9	44.86	26
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	1	49.39	29

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

**Août 2023 : 1 séjour passerelle de 19 jours pour 28 jeunes âgés de 11 à 13 ans (du 07/08/2023 au 25/08/2023)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	68.28	29
Assistant sanitaire	1	49.39	26
Animateurs *	5	44.86	26
Animateur spécifique (Brevet d'État et autres)	1	49.39	29

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

• **Pour le personnel en automne :**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Période
Responsable des activités	1	69.37	Du 25/09/2023 au 03/05/2024

– 1 factotum : du 13/11/2023 au 10/05/2024 (taux horaire brut en euros : 11.27€, et volume horaire hebdomadaire maximum de 48 heures).

**SEJOURS SAINT-BRIS-LE-VINEUX**

➔ **Juillet : 1 séjour de 10 jours – 48 enfants âgés de 4 à 7 ans (du 17/07/23 au 26/07/23)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	68.28	24
Adjoint de direction pédagogique	1	49.39	21
Adjoint de direction Économe	1	49.39	21
Animateurs*	8	44,86	16
Animateur spécialisé (Poney / Surveillant de Baignade / Assistant Sanitaire)	3	49.39	18
Cuisinier	1	102.86	18
Aide de cuisine	1	90.23	16
Lingères	2	90.23	16
Personnel de service	5	90.23	16

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

➔ **Août : 1 séjour de 10 jours – 48 enfants âgés de 4 à 7 ans (du 07/08/23 au 16/08/23)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €*	Nombre de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Directeur	1	68.28	24
Adjoint de direction pédagogique	1	49.39	21
Adjoint de direction Économe	1	49.39	21
Animateur*	8	44,86	16
Animateur spécialisé (Poney, Surveillant de Baignade, Assistant Sanitaire)	3	49.39	18
Cuisinier	1	102.86	18
Aide de cuisine	1	90.23	16
Lingères	2	90.23	16
Personnel de service	5	90.23	16

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : suivant les inscriptions et les besoins, si l'un des centres de vacances doit accueillir un ou plusieurs enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement individualisé, le nombre d'animateurs supplémentaire pour le ou les enfants pourra être renforcé pour la période.

**Personnel technique factotum d'avril à décembre (en attente recrutement responsable du centre de vacances)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €* 11.27	Volume horaire hebdomadaire maximum 48 h	Nb de jours de fonctionnement par poste 225 jours max de mars à décembre
Personnel technique factotum	1	11.27	48 h	225 jours max de mars à décembre

**ESPACE RESSOURCES : préparation technique et logistique des séjours de vacances et des accueils de loisirs**

Préparation montage/démontage des séjours, livraison et transfert du matériel de plein-air dans les accueils de loisirs, transfert de matériel de plein-air, nettoyage/rangement et inventaire du matériel.

➔ **De juin à décembre : soutiens Espace Ressources logistique (fonctionnement de l'espace, préparation estivale St-Bris et ALSH, montage/démontage investissements)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en € 11.27	Volume horaire Hebdomadaire maximum 48h	Nombre de jours de fonctionnement par poste 107	Date du séjour De juin à Octobre 2023	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique factotum	1	11.27	48h	107	De juin à Octobre 2023	
Personnel technique factotum	1	11.27	48h	89	D'Août à Décembre 2023	

*Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.*

➔ **De juin à juillet (montage Mouroux, livraison matériel plein-air)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
-------------------	-----------------	------------------------	-------------------------------------	---	----------------	---

Personnel technique factotum	7	11.27	48h	14	De Juin à Juillet	2
------------------------------	---	-------	-----	----	-------------------	---

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

➔ **Juillet (transfert matériel plein-air ALSH)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique factotum	4	10,48	48h	2	Juillet 2023	

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

➔ **De Août à Septembre (retour matériel plein-air, démontage Mouroux, rangement)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique factotum	6	10,48	48 h	15	D'Août à Septembre 2023	2

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

➔ **Juin-Octobre (montage/démontage St-Bris, rangement)**

Intitulé du poste	Nombre de poste	Taux horaire brut en €	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée familles) par poste
Personnel technique factotum	1	11.27	48h	2	Juin 2023	
Personnel technique factotum	1	11.27	48h	2	Octobre 2023	

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

➔ **Fonctionnement séjours MOUROUX**

**Juillet 2023 – (15 jours)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €*	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste
Personnel technique factotum	4	11.27	48h	15	Du 10/07/2023 au 28/07/2023	8

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés

**Août 2023 - (20 jours)**

Intitulé du poste	Nombre de postes	Taux horaire brut en €*	Volume horaire Hebdomadaire maximum	Nombre de jours de fonctionnement par poste	Date du séjour	Jours supplémentaires hors séjour (préparation bilans, férié, journée famille) par poste
Personnel technique factotum	4	11.27	48 h	20	Du 31/07/2023 au 25/08/2023	6

Ces rémunérations brutes suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés.

Le personnel pédagogique : un directeur, 2 animateurs sont embauchés dans les animateurs vacataires et ou permanents des accueils de loisirs ainsi que le soutien à la coordination des séjours de vacances.

➔ **Personnel technique factotum d'avril à décembre 2023 (en attente situation du gardien de Mouroux)**

1 poste rémunéré au taux horaire brut de 11.27 euros, avec un volume horaire hebdomadaire maximum de 48 h et sur une période de 225 jours maximum de mars à décembre 2023.

Article 2 : Dit que les emplois saisonniers suivants, pour les séjours Jeunesse Printemps Eté 2023 en centres de vacances, seront créés et rémunérés comme suit :

➔ Séjours du 9 juillet au 27 août 2023

Nombres de jours :

15

Mois : avril 2023 à octobre 2023

Intitulé du poste	Nombre de postes	Rémunération brute journalière en €	Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)
Cuisinier	1	102.86	17
Personnel de service	2	90.23	17
	5	90.23	10

Personnel technique pour montage, démontage nettoyage des structures sur place			
--	--	--	--

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

*Nombres de jours:*

*27*

*35 enfants*

*Mois : Juillet*

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
Directeur	1	68.28	39
Adjoint de direction	1	60.84	37
Assistant sanitaire	1	49.39	37
Animateurs	5	44.86	37
Animateurs EBEP*	2	49.39	37
Animateurs spécialisés	2	49.39	37
Cuisinier	1	102.86	37
Personnel de service	2	90.23	38

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

*Nombres de jours:*

*27*

*35 enfants*

*Mois : Août*

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Rémunération brute journalière en €</b>	<b>Nombres de jours de fonctionnement par poste et Jours supplémentaires (préparation, férié, bilans)</b>
Directeur	1	68.28	39
Adjoint de direction	1	60.84	37
Assistant sanitaire	1	49.39	37
Animateurs	5	44.86	37
Animateurs EBEP*	2	49.39	37
Animateurs spécialisés	2	49.39	37
Cuisinier	1	102.86	37
Personnel de service	2	90.23	38

*Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC. À ces rémunérations brutes s'ajoutent 10 % de congés payés pour le personnel saisonnier.*

\*Renforts : Suivant les inscriptions, si l'un des centres de vacances doit accueillir un enfant en situation de handicap, un animateur supplémentaire peut être embauché pour la période.

Article 3 : dit que les dépenses résultant de ces décisions sont inscrites au budget et seront imputées au budget de l'exercice concerné (chapitre 012 rémunérations).

### **DEL20230329\_45 : Modification du tableau des effectifs**

« Il n'y a pas eu de demandes d'intervention de la part des conseillers municipaux. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : De créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création d'un poste d'administrateur hors classe
- création de 6 postes d'attaché
- création de 7 postes d'adjoint administratif
- création de 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe
- création de 4 postes de technicien principal 2<sup>e</sup> classe
- création d'un poste d'agent de maîtrise
- création de 13 postes d'adjoint technique
- création de 2 postes d'agent social
- création de 15 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>e</sup> classe
- création de 4 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale dont un poste à temps non complet 50 % du temps de travail hebdomadaire
- création d'un poste d'infirmier de classe supérieure
- création d'un poste d'attaché de conservation (patrimoine)
- création de 4 postes d'adjoint d'animation

Article 2 : Dit que les postes sont supprimés tels que dans le document annexé.

Article 3 : Précise que la création du poste d'administrateur hors classe concerne la fonction de chef de projet « plantation » à la Direction Générale des Services Techniques (DGST).

Article 4 : Précise que la création des 6 postes d'attaché concerne les fonctions suivantes : responsable administratif et financier au Café la Pêche de la Direction du développement culturel, chargé de mission à la Direction du développement culturel, chargé de mission évaluation à la Direction modernisation évaluation organisation (DMEO), chargé de mission droit santé et handicap au service santé qualité de vie au travail de la Direction des ressources humaines, chargé de mission déroulement de carrière au service de gestion administrative du personnel de la Direction des ressources humaines, et chef de projet 360 à la Direction de la communication.

Article 5 : Précise que la création du poste d'attaché de conservation (patrimoine) concerne la fonction de chargé de mission archivage numérique au service archives documentation de la Direction démarches droit et document.

Article 6 : Dit que 4 postes d'attaché sont supprimés et concernent les fonctions suivantes : responsable du Café la Pêche à la Direction développement culturel, collaborateur auprès de la DGS, chargé de mission « soutien administratif » à la Direction des ressources humaines, et coordonnateur des manifestations sur l'espace public.

Article 7 : Dit que le poste d'attaché principal faisant fonction de responsable du service Théâtre des Roches est supprimé au tableau des effectifs.

Article 8 : Précise que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 3 à 5 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des

agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du code général de la fonction publique.

## VŒUX

### Vœu proposé par la majorité sur la réforme des retraites

#### Présentation par Madame Dominique ATTIA – adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et les bâtiments

« Brièvement puisque chacune et chacun d'entre nous étant au fait du projet et des mobilisations. Je vous présente donc ce vœu de la majorité municipale soumis à notre assemblée ce soir demandant le retrait de la loi sur la réforme des retraites parce que ce projet ne représente que mépris et violences d'injustices et déni démocratique, qu'il est possible de faire autrement que de prendre deux ans de vie au monde du travail en taxant les revenus et en réalisant l'égalité salariale femme/homme. Nous demandons donc par ce vœu le retrait pur et simple de cette réforme des retraites. »

#### Intervention de Monsieur Richard GALERA – conseiller municipal

« Merci Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs, Cher-es collègues,

Je vous remercie pour ce vœu, que nous partageons. Je profite de la circonstance pour dire un mot au nom du groupe Montreuil Insoumise sur ce moment politique particulier que traverse notre pays. Quelques rappels de faits déjà. Malgré des semaines de mobilisation populaire intenses, Macron a passé en force son projet de recul social visant à faire travailler deux années de plus des millions de travailleurs dont beaucoup n'atteindront déjà pas l'âge de la retraite en bonne santé, ou seront parfois morts avant. L'utilisation du 49-3 a marqué l'échec de la minorité présidentielle : cette réforme n'a ni légitimité à l'Assemblée, ni dans la rue, ni nulle-part en France. La stratégie insoumise et de la NUPES à l'Assemblée, si elle a pu être critiquée à l'initial, est aujourd'hui reconnue comme ayant permis de conserver l'élan du mouvement social tout en gagnant la bataille des consciences. Face à cette résistance inattendue doublée de l'extension et du maintien des secteurs de la grève, Macron a adopté une stratégie de la paralysie, de la provocation et du chaos. Cette stratégie contre-insurrectionnelle opère sur plusieurs plans : médiatique, psychologique, et répressif avec une série de tactiques désormais connues :

- Les gardes à vue arbitraires sont devenues une méthode systématique pour réprimer le mouvement social : notre camarade Laurent Abrahams, ancien maire adjoint en ces murs, en a été la victime. Pour donner un ordre de grandeur du phénomène, je ne citerai qu'un seul chiffre : sur les 292 personnes placées en garde à vue en marge du premier rassemblement spontané jeudi 23 mars, place de la Concorde, seules neuf ont été présentées au parquet, notamment pour des rappels à la loi. Preuve s'il en fallait que la plupart des gardes à vue sont injustifiées, disproportionnées et politiques.
- Depuis 2 semaines, des manifestants reçoivent des amendes pour participation à des manifestations interdites alors que la simple participation à une manifestation non déclarée ne constitue pas un délit pénal. Et ce, parce que la Préfecture prend des arrêtés d'interdiction de manifestations à la va-vite, le jour même, sans que personne n'en soit informé.
- En parallèle, les nasses illégales se multiplient en totale impunité tout comme les exactions de la BRAV-M qui poursuit son entreprise de terreur à chaque manifestation. Je précise par ailleurs qu'une pétition lancée à l'initiative des députés France insoumise visant à dissoudre cette unité motorisée a dépassé les 100 000 signatures et est désormais en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. J'invite chacune et chacun d'entre vous à la signer pour continuer à lui donner de l'ampleur si cela n'est pas déjà fait.
- Mon dernier mot ira aux victimes de Sainte-Soline, dont les événements du week-end dernier marquent un nouveau tournant autoritaire pour notre pays. Le Journal Le Monde révélait hier que le SAMU avait bel et bien été empêché par la police de se rendre sur les lieux pour secourir les manifestants. En parallèle, deux d'entre eux sont encore aujourd'hui entre la vie et la mort et plus de deux cents autres manifestants sont blessés. L'objectif de la Macronie était clair : traumatiser les manifestants des champs pour effrayer ceux des villes, pour que la mobilisation des uns cesse d'alimenter celles des autres. Il n'a pas été rempli.

Une chose est sûre : au fur et à mesure que le mouvement social se maintient, la répression et la brutalité du pouvoir franchi de nouveaux seuils intolérables. Face à ce déchaînement, nous formons le vœu que l'unité politique, sociale et syndicale inédite qui fonde notre capacité de résistance reste intacte et solidaire dans tous ses modes opératoires. La Macronie est acculée : nous pouvons remporter la partie. Rendez-vous demain dans la rue, et le jour d'après, encore et encore. Je vous remercie ».

#### Intervention de Madame Michelle BONNEAU – adjointe déléguée aux personnes âgées et relations intergénérationnelles

«

La retraite à 64 ans ! c'est NON ! C'est clair ! C'est NON !

En attendant l'avis du Conseil Constitutionnel, le Président ne cède rien et le climat de violence s'accroît à chaque manifestation.

Le 49.3 a amplifié le sentiment des Français et des Françaises de n'être ni entendu et encore moins écouté et tous les efforts des syndicats pour que les manifestations aient lieu dans le calme sont anéantis alors que le Président est sourd. Rien n'y fait, ni la rue, ni les syndicats, ni les forces politiques. Rien ! Et la première ministre de nous annoncer son objectif de ne plus recourir au 49.3 sauf pour les textes budgétaires. Franchement, ce n'est pas sérieux ! 2 français sur 3, quatre salariés sur 5 sont opposés à cette réforme. Quel espoir dans cette réforme pour les seniors de plus de 57 ans, ceux et celles qui ne retrouvent pas d'emploi, quel espoir leur est laissé, déjà la retraite à 62 ans c'était mission impossible mais à 64 ans il reste...le désespoir. Le dérapage des forces de l'ordre au cours d'une interpellation par une équipe des BRAV-M (Brigade de Répression de l'Action Violente – Motorisées) fait peur et froid dans le dos. Les commentaires à caractères sexuels, gifles, menaces et vantardises de la part de fonctionnaires en contradiction avec les règles déontologiques contre un jeune homme « le seul noir d'un groupe » sont stupéfiantes et insupportables et le président devrait bien réfléchir à ce que la réforme provoque d'ignominie. Pour les socialistes la retraite à 64 ans, c'est NON !

#### Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Oui je crois que le vœu qui a été lu est pas celui qu'on a eu. Alors il a l'air beaucoup mieux écrit mais est-ce qu'on peut l'avoir ? est-ce qu'il peut être mis enfin je sais pas c'était juste ça c'était les.. Ah c'était une interprétation du vœu ? Quel est le texte sur lequel on vote ? parce que ce n'est pas ce qui a été dit, par exemple il y a pas le mot femme dans le vœu. »

#### Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces

## publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« On vote sur le vœu qui a été adressé à l'intégralité des membres de cette assemblée. Dominique ATTIA, au nom de la majorité municipale a fait une présentation du vœu dont le texte a été diffusé à l'ensemble des membres de notre assemblée ».

## Intervention de Monsieur Pierre SERNE – conseiller municipal MOVICO

« Moi je vote pour le vœu de Madame ATTIA. Pas un mot sur les jeunes, pas un mot sur les femmes dans le vœu là enfin c'est pas possible non il y a pas enfin c'est que des indispensables il y a pas un mot sur les jeunes pas un mot sur les femmes peut-être les rajouter quand même enfin je sais pas. »

## Intervention de Monsieur Gaylord LE CHEQUER, 1er Adjoint, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transports et à la protection des Murs-à-pêches

« Ok merci beaucoup. Je tiens à préciser que concernant le message que vous avez adressé dans l'après-midi, que le vœu a bien été adressé dans les délais impartis par la majorité municipale qu'il a été renvoyé une seconde fois suite à la commission technique préparatoire au conseil municipal avec la proposition qui avait été faite par la commission technique d'insérer un considérant ancrant dans le territoire et dans la dimension locale ce vœu, c'est l'objet du mail qui a été envoyé donc c'est bien le vœu qui a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux qui est mis au vote. Je mets aux voix qui est contre ? qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL émet le vœu suivant :

A l'unanimité

Le Conseil Municipal de Montreuil demande le retrait sans délai de la loi sur le financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 adoptée le 16 mars 2023, sans vote par l'article 49-3 de la Constitution.

Le Conseil Municipal de Montreuil renouvelle sa demande à Mr le Président de la République d'organiser un référendum sur cette réforme, conformément à l'article 11 de la Constitution, pour redonner au peuple sa légitimité à décider.

Le Conseil Municipal prend ses responsabilités aux côtés des travailleurs·es, des indispensables, représentés par l'intersyndicale, pour faire tomber par tous les moyens la réforme des retraites du Gouvernement : soutien le recours au Conseil Constitutionnel, le référendum d'initiative partagée, et les mobilisations syndicales jusqu'à l'abrogation de la réforme des retraites.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION**

---

Le conseil municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2023_141	DS2IN	Renouvellement de l'adhésion à l'association Acpusi	20/03/23
DEC2023_142	Ressources Humaines	Attribution d'une aide exceptionnelle à Madame XXXX, agente de la Ville	02/03/23
DEC2023_143	Urbanisme	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Monsieur Rachid RABHI pour la mise à disposition d'un terrain sis 63 rue Pierre de Montreuil à Montreuil	20/2/23
DEC2023_144	Espaces Publics	Demande de subvention auprès de la préfecture de la Seine-Saint-Denis au titre du fonds vert 2023 - Axe 2: Renaturation des villes et des villages pour le projet « Renaturation de la cour de récréation type « Oasis » de l'école maternelle Jean Jaurès »	24/03/23
DEC2023_145	Espaces Publics	Demande de subvention auprès de la préfecture de la Métropole du Grand Paris – Fonds d'investissement métropolitain FIM pour le projet « Renaturation des villes et des villages pour le projet « Renaturation de la cour de récréation type « Oasis » de l'école maternelle Jean Jaurès »	24/03/23
DEC2023_146	SACOP	Avenant n°1 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration partielle des espaces de l'hôtel de Ville	24/03/23
DEC2023_147	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 février 2023 - concession 80378	14/02/23
DEC2023_148	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 février 2023 - concession 80379	15/02/23

DEC2023_149	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 février 2023 - concession 80380	15/02/23
DEC2023_150	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 février 2023 - concession 80381	15/02/23
DEC2023_151	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2022 - concession 80382	15/02/23
DEC2023_152	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2022 - concession 80383	16/02/23
DEC2023_153	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 octobre 2022 - concession 80384	16/02/23
DEC2023_154	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2022 - concession 80385	16/02/23
DEC2023_155	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 mars 2021 - concession 80386	16/02/23
DEC2023_156	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2023 - concession 80387	16/02/23
DEC2023_157	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 février 2022 - concession 80388	16/02/23
DEC2023_158	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 10 février 2023 - concession 80389	10/2/23
DEC2023_159	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 décembre 2020 - concession 80390	16/02/23
DEC2023_160	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 février 2023 - concession 80391	17/02/23
DEC2023_161	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 février 2023 - concession 80392	17/02/23
DEC2023_162	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 24 septembre 2022 - concession 80393	17/02/23
DEC2023_163	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 février 2023 - concession 80394	20/02/23
DEC2023_164	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 février 2023 - concession 80395	21/02/23
DEC2023_165	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 mai 2026 - concession 80396	21/02/23
DEC2023_166	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 avril 2020 - concession 80397	21/02/23
DEC2023_167	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 juillet 2021 - concession 80398	21/02/23
DEC2023_168	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 février 2023 - concession 80399	22/02/23
DEC2023_169	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 février 2023 - concession 80400	22/02/23
DEC2023_170	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01940 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot1 : outillage, matériels, fournitures et consommables d'atelier mécanicien (garage)	04/04/23
DEC2023_171	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01941 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot2 : outillage, fournitures et consommables métiers du bâtiment	04/04/23
DEC2023_172	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01942 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot 3 quincaillerie générale	04/04/23
DEC2023_173	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01943 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot 4 : matériels, fournitures et consommables Espaces verts ; Propreté Urbaine	04/04/23
DEC2023_174	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01944 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot 5 : matériels thermiques, électroportatifs (filaires, sans fil pneumatique), accessoires, fournitures et consommables	04/04/23
DEC2023_175	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01945 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot 6 : matériels, équipements et consommables de protection et sécurité	04/04/23
DEC2023_176	SACOP	Attribution du marché n° 2023F01946 fourniture et livraison d'outillage, de matériels techniques, d'accessoires et fournitures courantes nécessaires au fonctionnement des services de la ville de Montreuil – lot 7 : matériels horticoles, équipements, consommables et pièces détachées	04/04/23

DEC2023_177	SACOP	Attribution du marché n° 2023S02289 AMO évaluation politique tarifaire des activités scolaires et périscolaires	31/03/23
DEC2023_178	Espaces Publics	Demande de subvention auprès de la préfecture de la Seine-Saint-Denis au titre du fonds vert 2023 - Axe 1 : - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux pour le projet « Rénovation thermique du patrimoine bâti de la commune de Montreuil »	03/04/23
DEC2023_179	Secrétariat Général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture et à l'éducation populaire, dans le cadre de la 9ème édition du festival Babel Minots	17/03/23
DEC2023_180	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil au centre Hubertine Auclert	05/04/23
DEC2023_182	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2019 - concession 80401	22/02/23
DEC2023_183	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 avril 2021 - concession 80402	23/02/23
DEC2023_184	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 novembre 2018 - concession 80403	23/02/23
DEC2023_185	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er juillet 2022 - concession 80404	23/02/23
DEC2023_186	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 24 février 2023 - concession 80405	24/02/23
DEC2023_187	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2027 - concession 80406	24/02/23
DEC2023_188	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mars 2020 - concession 80407	24/02/23
DEC2023_189	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 octobre 2022 - concession 80408	24/02/23
DEC2023_190	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 28 février 2023 - concession 80409	28/02/23
DEC2023_191	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mars 2018 - concession 80410	28/02/23
DEC2023_192	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 mai 2026 - concession 80411	01/03/23
DEC2023_193	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 novembre 2022 - concession 80412	27/02/23
DEC2023_194	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 novembre 2022 - concession 80413	27/02/23
DEC2023_195	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 décembre 2022 - concession 80414	27/02/23
DEC2023_196	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 février 2023 - concession 80415	28/02/23
DEC2023_197	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 novembre 2022 - concession 80416	01/03/23
DEC2023_198	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 novembre 2022 - concession 80417	02/03/23
DEC2023_199	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 mars 2023 - concession 80418	03/03/23
DEC2023_200	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 janvier 2020 - concession 80419	04/03/23
DEC2023_201	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 décembre 2022 - concession 80420	04/03/23
DEC2023_202	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 janvier 2021 - concession 80421	04/03/23
DEC2023_203	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 8 mars 2023 - concession 80422	08/03/23
DEC2023_204	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 avril 2021 - concession 80423	08/03/23
DEC2023_205	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 mars 2023 - concession 80424	09/03/23
DEC2023_206	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 octobre 2021 - concession 80425	09/03/23
DEC2023_207	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 décembre 2017 - concession 80426	09/03/23
DEC2023_208	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 16 mars 2022 - concession 80427	10/03/23

DEC2023_209	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2019 - concession 80428	10/03/23
DEC2023_210	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 mars 2023 - concession 80429	10/03/23
DEC2023_211	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 décembre 2014 - concession 80430	14/03/23
DEC2023_212	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 août 2019 - concession 80431	14/03/23
DEC2023_213	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 juin 2019 - concession 80432	14/03/23
DEC2023_214	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 janvier 2023 - concession 80433	14/03/23
DEC2023_215	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 29 décembre 2022 - concession 80434	14/03/23
DEC2023_216	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 avril 2023 - concession 80435	14/03/23
DEC2023_217	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 janvier 2024 - concession 80436	16/03/23
DEC2023_218	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2022 - concession 80437	16/03/23
DEC2023_219	Cimetière	Conversion de concession funéraire à compter du 15 mars 2023 - concession 80438	15/03/23
DEC2023_220	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 17 mars 2023 - concession 80439	17/03/23
DEC2023_221	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 août 2024 - concession 80440	17/03/23
DEC2023_222	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2023 - concession 80441	17/03/23
DEC2023_223	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 mars 2023 - concession 80442	20/03/23
DEC2023_224	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 mars 2023 - concession 80443	21/03/23
DEC2023_225	SACOP	Attribution du marché n° 2023S00069 prestations d'analyses de biologie médicale pour les CMS	10/01/23
DEC2023_226	SACOP	Attribution du marché n° 2023S00553 animation d'ateliers 0 visée philosophique dans les écoles élémentaires de la Ville	20/01/23
DEC2023_227	Finances	Création d'une régie de recettes pour la gestion du site de transition Nungesser	14/04/23

## QUESTIONS ORALES

### **Questions orales présentées par Madame YONIS**

#### **Question orale N°1 - concernant la déchetterie rue Pierre de Montreuil**

« Des travaux pour permettre la relocalisation de la déchetterie ont lieu en ce moment au 120-124 Rue Pierre de Montreuil en face de son emplacement actuel. Lors d'une précédente question orale relative à la déchetterie vous me renvoyiez vers le site d'Est Ensemble et en consultant ledit site, j'ai appris que le déménagement de la déchetterie était lié aux travaux de prolongement du tram T1. Comment expliquer ce déménagement précipité de la déchetterie alors que s'agissant des travaux de prolongement du tram, à ce jour, seul le 1er tronçon est financé. À Montreuil, le prolongement du tram s'arrête donc Rue de Rosny, on est loin de la rue Pierre de Montreuil et de l'actuel emplacement de la déchetterie. Le financement même du 2° tronçon du tram n'est pas bouclé à ce stade. Dès lors, pourquoi se lancer dans un projet de déchetterie provisoire de près de 2 millions € alors que la ville et donc Est Ensemble ont du mal à boucler leur budget ? L'emplacement actuel de la déchetterie appartient au conseil départemental de la Seine Saint Denis, partenaire de la ville en attendant le financement du prolongement du tram sur cette partie du territoire pourquoi ne pas avoir négocié avec le département pour obtenir un délai supplémentaire le temps de trouver un terrain permettant d'accueillir la déchetterie de manière pérenne ? »

#### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Luc DI GALLO :**

« Dans le cadre du prolongement du Tramway T1 jusqu'à Val-de-Fontenay, le terrain de l'actuelle déchetterie doit être rendu au département pour le second semestre de cette année afin de permettre l'avancement de ce projet auquel nous sommes très attachés pour l'attractivité de notre ville. Le site de l'ancienne déchetterie servira tout d'abord de lieu d'accueil technique et de matériel. Des travaux indispensables de dévoiement des réseaux (eau, électricité, eaux usées...) devront démarrer rapidement dans la foulée. Cette fermeture de la déchetterie était un préalable essentiel pour assurer la continuité sans interruption des travaux jusqu'à Val-de-Fontenay. C'est un enjeu majeur que défendent les différentes collectivités concernées et donc Montreuil comme Est Ensemble. »

#### **Question orale N°2 - concernant le nouvel emplacement de la déchetterie et places de stationnement**

« En 2016, le terrain situé au 120-124 Rue Pierre de Montreuil avait été aménagé pour répondre aux besoins de stationnement notamment des usagers de la piscine des Murs à Pêches. Dans un contexte de fortes tensions sur le stationnement, la transformation de ce parking en déchetterie provisoire fait disparaître des places de parking dans le quartier. Quelles sont les solutions qui ont été trouvées pour éviter un stationnement anarchique ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal**

« Madame la Conseillère municipale,

Le parking était utilisé avant tout par les commerçants du marché, certains étudiants et quelques voitures de particuliers ainsi que plusieurs véhicules tampons. Nous avons donc organisé et mis en place du stationnement spécifique pour les commerçants les jours de marché, le long de la rue Maurice Bouchor. Ces mêmes places sont disponibles les autres jours pour tous les autres véhicules. En outre, nous avons également créé quelques places de stationnement pour les véhicules légers sur le trottoir situé à l'opposé de la nouvelle déchetterie, le long de la rue Pierre de Montreuil. Enfin, nous avons supprimé le stationnement des véhicules tampons ».

### **Question Orale N°3 - concernant le suivi des familles installées par la municipalité Rue Nungesser**

« Les familles victimes de l'incendie Rue des Néfliers ont été installées par la municipalité sur un terrain Rue Nungesser. Des caravanes étaient prévues mais à ce jour, elles ne sont toujours pas arrivées et la situation sur place ne cesse de se dégrader. Aujourd'hui, ces familles vivent dans des baraquements de fortune installés sur un terrain boueux. Même si un bâtiment pour les sanitaires est construit, il n'y a toujours pas de toilette ni de douche et seul un point d'eau froide est disponible sur le campement. En décembre 2021, nous avons voté pour ces familles la mise en place d'une MOUS dont le coût global était de 407 513€. Que devient cette MOUS ? Les familles installées dans ce bidonville font-elles l'objet d'un accompagnement et leur situation est-elle suivie ? Certains enfants étaient scolarisés à l'école Danton, le sont-ils encore ? Au delà du court terme, je souhaiterais savoir quelles sont les perspectives d'évolution envisagées par la municipalité à moyen terme pour ces familles ? Par ailleurs, s'agissant des parcelles qui accueillent ces familles aujourd'hui, elles étaient classées agricoles au PLU i. Ces parcelles ont vocation à accueillir des projets d'agriculture urbaine qui seraient tout à fait en phase avec la volonté affichée par la mairie pour lutter contre le réchauffement climatique. Quel devenir envisagez-vous pour ces parcelles à moyen terme ? Subsidièrement, j'aurais une autre question relative à ces parcelles qui sont parties intégrantes des sentiers de la biodiversité. Sur celles-ci, un chemin en béton a été construit, les haies naturelles existantes ont été enlevées et de la terre a été apportée pour planter de nouveaux arbres. Qu'est ce qui explique de tels choix ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Halima MENOUDJ :**

« Madame la conseillère municipale,

Il s'agit d'un aménagement humanitaire et provisoire le temps de l'accompagnement social dans le cadre de la MOUS relogement avec la DIHAL, soutenu par la Préfète pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis dans le cadre de sa responsabilité, ce processus de résorption totale de campement par le relogement reste donc une compétence de l'Etat. Cet aménagement a permis un raccordement en eau et électricité et l'installation de caravanes qui servent à l'amélioration des conditions de vie des familles.

Depuis quelques mois, un opérateur a été désigné pour la gestion de cet espace. Cet opérateur est installé sur site et chargé du gardiennage, d'accompagner les familles dans la gestion quotidienne.

En parallèle de ce projet humanitaire, la ville a démarré l'aménagement du sentier de la biodiversité et le programme de réhabilitation des murs à pêches dans ce secteur qui n'en n'avait pas encore bénéficié. Les murs abîmés par le temps bénéficient d'un programme de réhabilitation comme nous le faisons dans la partie Ouest du secteur.

La recherche constante de solutions est pour moi plus prioritaire que l'instrumentalisation politicienne épisodique. »

### **Question orale N°4 - concernant la piscine Maurice Thorez et travaux**

« La piscine Maurice Thorez fermera ses portes le 31 mars prochain. Des travaux d'un montant de 23,2 millions€ sont annoncés. C'est quasiment le montant investi pour construire la piscine des murs à pêches, piscine écologique qui à l'époque était un prototype unique en son genre.

Sachant que la piscine Maurice Thorez avait été entièrement réhabilitée en 2006 et qu'elle avait eu à connaître des travaux lourds en 2018 nécessitant 5 mois de fermeture au public et 1,2 millions€ d'investissements, pouvez-vous nous donner le détail des travaux justifiant aujourd'hui un tel niveau d'investissement. Par ailleurs, à ce jour, il semblerait que seuls 10 millions € de dépenses soient couverts par des subventions. Lors d'une réunion en mairie, il a été indiqué que la ville et Est Ensemble espéraient monter jusqu'à 13 millions € de subventions. Pouvez vous nous indiquer quelles sont les modalités de financement du reste à charge ? »

### **Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Anne-Marie HEUGAS**

« Le bassin nautique Maurice Thorez devait être fermé initialement pour travaux du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Cependant au cours du dernier semestre un diagnostic supplémentaire a été réalisé et a révélé un défaut de la structure du bassin (accentuation des fuites du bassin, fragilisation des murs d'enceinte) nous obligeant à effectuer rapidement les travaux : consolidation de la structure avec des pieux. La date de fermeture a donc été avancée de 2 mois soit le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Je tiens à préciser que la réhabilitation du bassin n'est pas effectuée dans le cadre des jeux olympiques ou à cause d'eux mais bien du fait des dégradations s'aggravant se faisant au fil des ans. Cet équipement qui a un demi-siècle, devait d'être réhabilité dans les 5ans. Comme nombre de grands équipements, le bâti et les installations techniques subissent une forte pression du fait d'une importante fréquentation du site et des activités (plus de 200 000 entrées par an) dans un environnement chloré et humide. Ces constats ont conduit Est Ensemble à envisager une rénovation importante pour :

- Garantir la disponibilité de l'équipement pour les années à venir ;
- Améliorer l'accueil du public répondre aux besoins et aux nouvelles pratiques sportives ;
- Améliorer les performances énergétiques du bâti et des installations ;
- Réduire les coûts relatifs au fonctionnement de l'équipement.

Nous avons profité du contexte des JO pour faire financer ces réparations indispensables pour la sécurité de tous les usagers et usagères de cette piscine. Le programme de travaux cible une rénovation robuste et durable en apportant une véritable plus-value écologique à l'équipement :

- Amélioration des performances thermiques du couvert par le remplacement de la toiture polycarbonate ;
- Prolongation de la pérennité du bâti par la reprise des désordres structurels (cuvelage inox du bassin et des goulottes pour supprimer les fuites, remplacement de la verrière...) ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des bassins électrolyse de sel et la réduction des consommations en eau (récupération des eaux grises (eaux des douches, eaux des bassins, ...)) diminution de 50% la consommation d'eau ;
- Réduction des consommations énergétiques par le remplacement des installations techniques vétustes (traitement d'eau, traitement d'air, chaufferie) et la mise en place de systèmes de récupération d'énergie, à raccourcir ;

- Développement des énergies renouvelables avec la remise à neuf du système solaire thermique et l'ajout de panneaux photovoltaïques,
- Maîtrise du confort intérieur grâce au remplacement du traitement acoustique et la remise à niveau du système de distribution d'air (conditions hygrométriques),
- Reprofilage du bassin pour l'accueil des entrainements JOP en 2024 et l'amélioration du service public dans une logique d'Héritage (homologation du bassin favorable à l'accueil des compétitions, ajout d'un aileron mobile apportant plus de flexibilité du bassin et permettant une simultanéité des activités ;
- Amélioration de la fonctionnalité de l'équipement comprenant une réorganisation des flux dans la zone d'accueil,
- Amélioration des conditions de travail des agents (réaménagement des espaces personnels, sécurisation des locaux techniques, limitation de la manipulation de produits dangereux)

Notre objectif est de mettre en place le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions la politique sportive de sport santé et le savoir nager portés par Est Ensemble.

**Question Orale N°5 - concernant le devenir du terrain de la maternelle Guy Moquet**

« Dans le cadre de la construction du groupe scolaire « Guy Moquet – Estienne d'Orves », la maternelle Guy Moquet va rejoindre le site de l'actuelle école élémentaire Estienne d'Orves. Que devient le terrain libéré par la maternelle Guy Moquet. »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Dominique ATTIA**

« Madame la Conseillère,  
Le bâtiment qui sera libéré après la nouvelle construction de l'école maternelle Guy demeurera un équipement éducatif et / ou associatif. »

**Question Orale N°6 – concernant les travaux prévus dans les écoles**

« Des sanitaires aux cours de récréation en passant par les réfectoires et parfois même les salles de classes, nombreuses sont à Montreuil les écoles dans lesquelles des gros travaux sont nécessaires. Pouvez-vous nous indiquer les écoles dans lesquelles des travaux sont programmés cet été ? Par ailleurs, en 2021, dans un article du Parisien consacré au groupe scolaire Jean Jaurès, la municipalité annonçait des travaux d'envergure avec la rénovation des deux cours d'écoles pour 2023. Pouvez-vous nous préciser pour ce groupe scolaire, la nature des travaux programmés, leur coût ainsi que leur calendrier de réalisation ? »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Madame Dominique ATTIA**

« Madame la Conseillère,  
Comme chaque année, la commune effectue des travaux d'entretien courants ainsi que des travaux de gros entretiens dans les équipements scolaires. Cette année ce sont 3,5 millions d'euros qui seront investis.  
Concernant le groupe scolaire Jan Jaurès, les travaux de réfection de la cour de la maternelle débiteront dès le début des congés d'été.  
Le montant alloué pour la rénovation de la cour selon les principes d'une cour « oasis » s'élève à 350 000 €. »

**Question Orale N°7 – concernant la restructuration du foyer Adoma de la Noue**

« La convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Noue mentionne la restructuration (dans le cadre du droit commun) du foyer Adoma de 358 chambres en une résidence sociale de 195 chambres. Pouvez vous nous donner des éléments de calendrier sur cette restructuration à venir ? »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord Le Chequer**

« L'éventualité d'une restructuration du foyer ADOMA de La Noue ne fait pas partie de la convention de partenariat et de financement du programme de renouvellement urbain du quartier de La Noue. A ce jour, ni l'Etat ni ADOMA n'ont transmis de propositions de calendrier ni même de projet de protocole ».

**Question Orale N°8 - concernant le devenir du terrain de la Halte Garderie Julie DAUBIE**

« La halte garderie Julie DAUBIE a cessé son activité. Que devient le terrain qu'elle occupait rue Emile Beauvils ? »  
Alors j'avais posé cette question du devenir de cette crèche en commission de préparation du conseil municipal. N'ayant pas obtenu de réponses lors de cette commission je m'étais résolu à poser une question orale. Je voudrais juste préciser avant de demander ce que devient le terrain que ce matin j'ai constaté que le bâtiment de la crèche n'existait plus, qu'il avait été détruit, il y avait une pelleuse. Donc du coup qu'est ce qui va prendre la place. Je vous remercie.

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal par Monsieur Gaylord Le Chequer**

« Le terrain, sur lequel avaient été installés les bâtiments modulaires de la halte garderie Julie Daubié, est propriété de Est Ensemble Habitat. La mise à disposition de la ville s'étant achevée avec la fermeture de l'établissement et l'ouverture de la crèche Chambrun, la ville devait remettre en état le terrain afin de le restituer à Est Ensemble Habitat. Ce qui est chose faite. A la question de savoir ce que deviendra le terrain, comme précisé en commission préparatoire, aucun permis ou projet n'a été déposé auprès des services de la ville à ce jour. Néanmoins le PLU concerté de 2018 et aujourd'hui consolidé par le PLUI d'Est Ensemble permettra d'encadrer toute éventuelle opération afin de garantir son insertion dans le quartier et de répondre aux enjeux sociaux et climatiques portés par la collectivité ».

**Question orale présentée par Monsieur SERNE**

**Question Orale – concernant les dérives, les errements et les faux semblants de la politique municipale dite de protection de l'environnement et des habitants**

« Monsieur le Maire,  
Ces derniers mois vos décisions et actions ont été marquées par une incohérence évidente au regard de vos déclarations répétées en faveur de la planète, de la lutte contre le dérèglement climatique, de la protection des populations et notamment des personnes les plus fragiles, à Montreuil et au-delà.  
Comment pouvez-vous afficher et clamer tout cela et dans le même temps :

- couper des dizaines voire des centaines d'arbres (plus de 100 en 2022, un record), parfois en complicité et soutien du département de Seine-Saint-Denis, avec l'appui de l'État, en contradiction totale avec l'urgence impérieuse de protéger tous les arbres matures et les îlots de

fraîcheur qu'ils représentent ?

- continuer à bétonner, à accorder permis de construire après permis de construire, y compris dans des zones que vous dites officiellement vouloir protéger, comme dans les Murs à Pêches, où vous avez encore récemment autorisé, rue Nungesser, le saccage de dizaines d'arbres fruitiers pour construire des immeubles, là où vous prétendez dans le même temps vouloir créer un espace paysager protégé ?
- refuser de prendre vos responsabilités face au stockage scandaleux de dizaines de tonnes de produits toxiques dangereux sur le site Berthollet, reportant la prise d'un arrêté de péril et rejetant, comme toujours, les responsabilités sur les autres ? Et sur ce même site, de continuer à prévoir la construction d'une école, en contradiction avec toutes les règles de précaution et de préservation de la santé publique, pour ne pas parler du simple bon sens ?
- refuser d'accompagner et de protéger les travailleurs migrants qui s'entassent dans divers squats, notamment après l'évacuation du foyer Bara ?
- traiter artistes et occupants de lieux précaires ou provisoires comme des délinquants en les expulsant avec l'appui de la police ?
- mépriser les usagers des services publics, par exemple en fermant pendant un an et demi la piscine Thorez sans véritable solutions de rechange ?
- refuser de recevoir et d'écouter les agents précaires de notre ville, ignorant leurs revendications et leurs souffrances, même quand ils sont soutenus par la CGT ?

Appliquer les lois les plus antisociales au-delà de vos obligations légales, comme en offrant aux grandes enseignes de commerce toutes les suppressions du repos du dimanche qu'elles demandent, au mépris de tout ce que portent syndicats et partis de gauche ? »

**Réponse écrite apportée conformément au règlement intérieur du conseil municipal**

« Monsieur le conseiller municipal,

Nous prenons bonne note de l'ensemble de vos remarques. »

**Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil**

« Il sera répondu par écrit conformément au règlement intérieur »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 00h25,

Approuvé et signé à Montreuil,

le mercredi 28 juin 2023



Patrice BESSAC



secrétaire de séance,

Anne TERNISIEN

Conseillère municipale, déléguée au centre de loisirs, de vacance et au périscolaire